



# **PROJET DE FUSION ENTRE LES COMMUNES D'ENGES, HAUTERIVE, LA TÈNE ET SAINT-BLAISE**

**Rapport commun  
des Conseils communaux aux Conseils généraux  
à l'appui de la convention de fusion entre  
les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise**

8 mai 2023

# Table des matières

<b>PRÉFACE DE MONSIEUR MARC-ANTOINE KAESER, DIRECTEUR DU LATÉNIUM .....</b>	<b>3</b>
<b>PAROLE AU COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL) – VISIONS POUR LA FUSION.....</b>	<b>4</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
1.1. GENÈSE DU PROJET ET HISTORIQUE.....	5
1.2. CONTEXTE SUPRACOMMUNAL .....	6
1.3. ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET URBANISTIQUE.....	6
1.4. UNE VOLONTÉ COMMUNE, UNE RÉALITÉ ACTUELLE .....	9
1.5. UN PROCESSUS OUVERT .....	10
<b>2. PROJET DE SOCIÉTÉ .....</b>	<b>11</b>
2.1. POURQUOI FUSIONNER ? .....	11
2.2. DÉMARCHE .....	12
2.3. PROJET DE SOCIÉTÉ : UN PROJET COMMUN .....	13
2.4. DES PRESTATIONS À LA HAUTEUR POUR LA NOUVELLE COMMUNE .....	17
2.5. NOM ET ARMOIRIES DE LA NOUVELLE COMMUNE .....	19
2.5.1. NOM DE LA NOUVELLE COMMUNE .....	19
2.5.2. ARMOIRIES .....	20
<b>3. BUDGET PRÉVISIONNEL.....</b>	<b>21</b>
3.1. UNE PLANIFICATION FINANCIÈRE CRÉDIBLE POUR UN PROJET D'ENVERGURE.....	21
3.2. DÉMARCHE .....	22
3.3. ANALYSE FINANCIÈRE 2017-2021 ET TENDANCES .....	23
3.4. BUDGET PRÉVISIONNEL ET COEFFICIENT FISCAL.....	24
3.5. TAUX D'IMPÔT FONCIER .....	25
<b>4. CONVENTION DE FUSION .....</b>	<b>26</b>
4.1. BUT, NATURE ET CONTENU DE LA CONVENTION DE FUSION .....	26
4.2. COMMENTAIRE DE LA CONVENTION DE FUSION ARTICLE PAR ARTICLE .....	26
<b>5. CONCLUSION.....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>32</b>
CONVENTION DE FUSION .....	33
RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES .....	45
SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES.....	163
ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL CONCERNANT L'ADOPTION DE LA CONVENTION DE FUSION ENTRE LES COMMUNES D'ENGES, HAUTERIVE, LA TÈNE ET SAINT-BLAISE .....	166

## **Préface de Monsieur Marc-Antoine Kaeser, directeur du Laténium**

Le nom de la nouvelle commune « Laténa » s'inspire du site archéologique de La Tène. Découvert en 1857, ce gisement célèbre dans le monde entier a donné son nom au Second âge du Fer européen (env. 450-50 av. n. è.), la « culture de La Tène », qui est attestée sur une grande partie de l'Europe, des îles britanniques à l'Anatolie et de la péninsule ibérique jusqu'aux marges de l'Ukraine moderne.

En termes concrets, cette « culture de La Tène » qualifie, dans le jargon scientifique, ce que le commun des mortels désigne plus simplement comme la « civilisation celtique » de la Préhistoire. Avec *Laténa*, les citoyennes et les citoyens de la future nouvelle commune peuvent donc s'appuyer sur une « marque » de réputation mondiale.

Le choix de ce nom, adopté à l'issue d'un processus participatif, témoigne d'une forte appropriation publique du site archéologique, qui s'inscrit dans une longue tradition. Comme le montre l'exposition temporaire actuelle du Laténium, « *Entre deux eaux : La Tène, lieu de mémoire* », le rayonnement scientifique et culturel international de La Tène s'articule en effet, de manière très heureuse, avec un puissant attachement des gens de la région pour ce « lieu de mémoire », auquel sont associés d'innombrables souvenirs personnels, et qui a d'ailleurs inspiré de nombreux artistes, depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

Le choix d'un site préhistorique comme inspiration pour la désignation d'une nouvelle entité politique est exceptionnel. Il montre qu'à Neuchâtel, les références archéologiques sont tellement prégnantes qu'elles s'expriment de manière spontanée. À mes yeux, ceci témoigne de la conscience patrimoniale exemplaire qui distingue nos concitoyen-ne-s.

**Marc-Antoine Kaeser**

Directeur du Laténium et professeur à l'Université de Neuchâtel

## Parole au comité de pilotage (COPIL) – visions pour la fusion

*Joindre nos forces pour des projets ambitieux et innovants, nourrir nos différences pour entretenir nos richesses locales.*

*En latin, Latena signifie navire. Ce choix de ce nom est particulièrement pertinent car en plus de sa connotation historique (civilisation de La Tène), il symbolise particulièrement l'idée de fusion. Actuellement, nos quatre communes sont telles des bateaux de tailles très diverses qui ont du mal à maintenir le cap en raison d'un manque grandissant d'équipage, autant au niveau des dirigeants (exécutifs) que des représentants (législatifs) De plus, leur état se détériore progressivement (déficits récurrents). Devant cette situation, nous vous proposons une fusion de nos forces vives pour embarquer sur un nouveau navire flambant neuf, équipé d'un équipage capable de relever les défis futurs, et proposer un projet de société renouvelé et audacieux à nos habitants.*

*Fusionner nos communes voisines c'est atteindre une taille qui permet d'être plus efficace dans des domaines essentiels tels que la sécurité, l'aménagement du territoire ou l'énergie.*

*La meilleure façon de renforcer la vie de nos villages est de se rassembler autour d'une histoire commune pour se projeter à l'avenir ensemble. C'est le but de Laténa.*

*Rétrospectivement, cette fusion fait penser à la construction d'un puzzle : chaque commune amène ses pièces, de formes et de tailles différentes. Cela donne beaucoup de travail de les assembler, avec des phases faciles et d'autres plus compliquées. Au final, une fois le puzzle complété, une nouvelle grande image apparaît.*

*Fusionner, c'est rassembler des compétences et des ressources pour faire face aux défis rencontrés par nos communes.*

*Laténa, un nom choisi pour évoquer à la fois les atouts touristiques et culturels de la future commune, le Laténium se référant à la civilisation européenne de La Tène, alors que la plage du même nom est bien connue des amateurs de baignade.*

# 1. Introduction

## 1.1. Genèse du projet et historique

Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise sont quatre communes aux identités fortes et complémentaires qui fonctionnent déjà en réseau et contribuent à un projet commun. Ce constat a été largement confirmé par les échanges et les débats des groupes de travail.

En 2018, la commune d'Enges, puis les commissions de fusion des conseils généraux des communes d'Enges, d'Hauterive, de La Tène et de Saint-Blaise, reconstituées pour l'occasion, ont relancé un processus de discussion portant sur l'intérêt de réunir leur territoire. Sur leur proposition, un **sondage** a été lancé à l'échelle des quatre territoires pour tester la pertinence du périmètre de fusion qui serait proposé. Les résultats du sondage **ont démontré un réel intérêt des citoyen-ne-s des quatre communes pour unir leur destin** : les intentions de vote se sont révélées **favorables dans toutes les communes** (en moyenne à 62%), avec un faible pourcentage d'opposition (10%). Les opinions exprimées ont également mis en évidence les forces du projet : synergies, réductions des coûts, perspectives de développement accrues, etc. A contrario, les craintes étaient fondées sur une éventuelle augmentation des impôts et des taxes, la perte d'autonomie et la détérioration de la qualité des services.

Ce retour, globalement très favorable, a encouragé les autorités communales à lancer les travaux avec pour objectif de définir les contours d'un projet de fusion réunissant les quatre communes. Pour ce faire, une phase préparatoire a été lancée en 2021, avec la mise en place du **comité de pilotage** (COPIL), composé de deux représentant-e-s de chaque exécutif communal ainsi que d'un représentant de chaque commission de fusion. Cette phase préparatoire a ainsi débouché sur un **rapport commun**, mettant en avant les **ambitions** des autorités pour la fusion et définissant le **processus** pour y arriver, c'est-à-dire en insistant sur la **dimension participative** pour la mise en place d'un "**projet de société**" à l'échelle de nos quatre communes.

Les autorités politiques ont donc tenu à organiser un projet de fusion participatif, soucieuses de **préserver ce qui fonctionne et fait l'identité des localités actuelles**, tout en désirant améliorer ce qui peut l'être.

Les conseils généraux d'Enges, d'Hauterive, de La Tène et de Saint-Blaise ont validé en mars 2022 ce rapport, lançant les travaux concrets qui ont permis d'aboutir au projet décrit dans le présent rapport.

## 1.2. Contexte supracommunal

Le contexte actuel exerce une certaine pression sur l'autonomie et la capacité d'action des communes. Fusionner représente une opportunité pour reprendre la main au niveau communal et renforcer la gouvernance locale, dont la capacité à initier de nouveaux projets.

Dans le canton de Neuchâtel mais également au niveau suisse, les communes tendent à perdre leur **autonomie**. Les contraintes financières grandissantes, les révisions législatives poussant à la modernisation des institutions, la régionalisation de certaines prestations ou la mise en place de syndicats intercommunaux, sans oublier le manque de personnel politique (de moins en moins de personnes s'engagent dans la politique locale), sont autant de raisons qui contribuent à **mettre sous pression l'action communale**, ou du moins à la faire évoluer.

Les communes continuent toutefois de jouer un **rôle prépondérant** dans l'action publique. Qu'il s'agisse de politique, de l'animation culturelle ou sportive, de l'insertion sociale, de la domiciliation, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la question de l'accueil pré- et parascolaire, le travail des communes ne manque pas.

Néanmoins, pour exercer pleinement leur action, les communes doivent **atteindre une taille critique**. La fusion de communes peut ainsi permettre de **reprendre la main au niveau communal** sur certaines thématiques, **d'internaliser des prestations, de réaliser des économies d'échelle**, des synergies réduire les coûts et avoir la capacité à lancer des projets pour mieux exploiter les compétences communales.

Ainsi, ces quinze dernières années dans le canton de Neuchâtel, des territoires aussi divers que le Val-de-Ruz, le Val-de-Travers, les Villes de Neuchâtel et du Locle ou encore les communes actuelles de Milvignes ou de La Grande Béroche ont décidé d'unir leurs forces pour répondre à ces défis.

Une fusion de communes est également une **opportunité pour réunir les citoyennes et citoyens afin de concevoir et mettre en œuvre un projet rassembleur**.

## 1.3. Evolution démographique et urbanistique

Le territoire des quatre communes fonctionne aujourd'hui déjà en réseau, interconnecté par les transports publics, les axes routiers ou les constructions.

L'évolution urbanistique des quatre communes illustre un constat partagé, à savoir que les **découpages administratifs actuels datant de 170 ans** (hormis l'actuelle commune de La Tène fusionnée en 2008) **sont devenus obsolètes**. Alors qu'au 19<sup>e</sup> siècle, chaque village est encore bien distinct des autres, les développements urbains aboutissent aujourd'hui à un **territoire qui fonctionne en réseau, au-delà des limites communales**.

Du point de vue démographique, la population de chacune des communes a augmenté depuis 1970, en connaissant toutefois différentes phases de développement. Au total, la population des quatre communes est passée d'environ 7 800 habitant-e-s en 1970 à près de 11 600 habitant-e-s en 2022. Cette évolution s'est traduite par une densification du bâti entre Hauterive, Saint-Blaise et Marin, ainsi que le développement de quartiers pavillonnaires dans les villages (Thielle, Wavre, Epagnier, Enges). De la fin du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours, le territoire

s'est progressivement densifié, à l'image de ce qui s'est passé en Suisse. Au développement industriel et ferroviaire qui dura jusqu'à la moitié du 20<sup>e</sup> siècle, a succédé l'implantation de résidences, de surfaces commerciales et la construction de routes.

Aujourd'hui, le développement territorial se tourne vers plus de durabilité. Les continuités bâties, la densification, l'aménagement d'espaces publics, les transports en commun (lignes TransN 101 et 107, Car Postal 133), les axes routiers (route Enges-Saint-Blaise, autoroute), ont abouti à un **territoire interconnecté de localités que le projet de fusion souhaite officialiser et développer.**

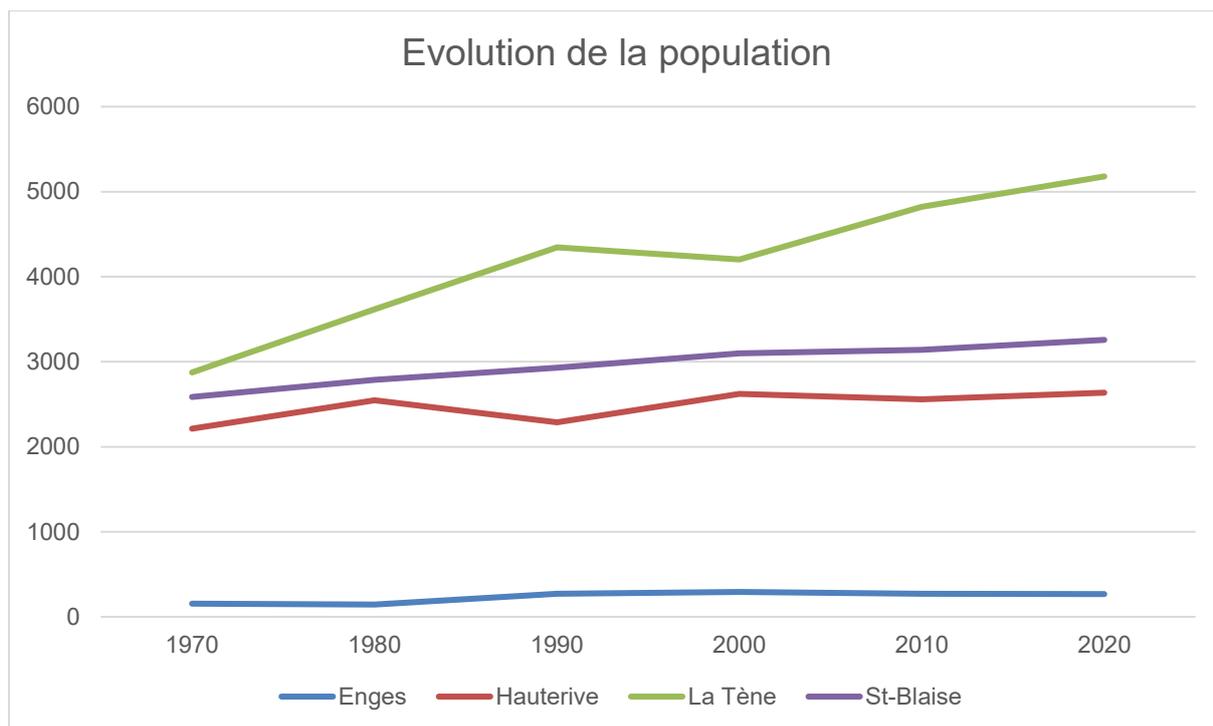




Figure 1 - à gauche: lignes de transports publics: Car Postal 133 en jaune, TransN 101 et 107 en rouge et violet, lignes bleues LNM sur le lac et la Thielle, lignes ferroviaires en noir; à droite: urbanisation et axes routiers

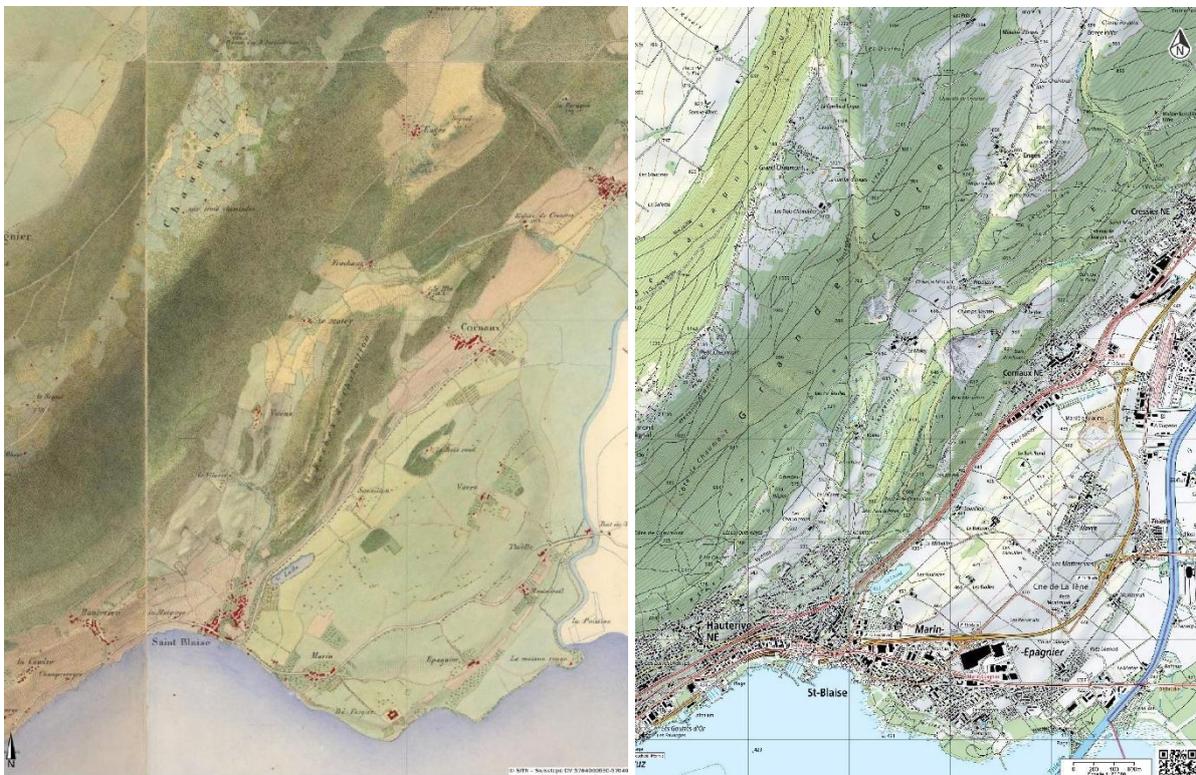


Figure 2 - à gauche: carte Ostervald (1838-1845); à droite: urbanisation et axes routiers (2020)

#### 1.4. Une volonté commune, une réalité actuelle

Les quatre communes travaillent déjà ensemble, sur différents plans et à différents niveaux, que cela concerne les autorités, les associations locales ou les habitant-e-s. En témoignent de nombreux événements et de multiples initiatives qui favorisent les échanges sur le territoire de la nouvelle commune.

Le projet de fusion se fonde sur **d'importantes ambitions et plusieurs objectifs** affichés dès le début du processus. L'amélioration des **services à la population**, le **renforcement des compétences présentes** dans les administrations, par exemple par **l'internalisation de certaines prestations**, **la mise en œuvre de synergies afin de réduire les coûts**, **l'optimisation du rapport prestations/fiscalité dans le but d'offrir à terme une fiscalité attractive et réaliste** ou encore le **renforcement du positionnement communal** ont guidé le déroulement du travail.

Les autorités ont souhaité **s'appuyer sur toutes les collaborations qui fonctionnent déjà et en développer de nouvelles**. Il est à relever que la dynamique observée au sein de la population démontre que la nouvelle commune est **déjà une réalité**. Par exemple, un groupe Facebook nommé « T'es du Bas-Lac » regroupe près de 2000 personnes. De plus, les constats du chapitre 1.3 du présent rapport, du point de vue urbanistique et de la mobilité, ont un impact direct sur le mode de vie des habitant-e-s. On peut également citer les écoles et le fait que les élèves de 7H de La Tène sont, depuis la rentrée d'août 2022, toutes et tous scolarisés à Saint-Blaise. D'ailleurs, depuis de nombreuses années les élèves de Saint-Blaise et de La Tène alternent les années 8H et 9H à Saint-Blaise, puis 10H et 11H à Marin.

Un travail de compilation et d'analyse des collaborations intercommunales a été mené par les groupes de travail techniques de la fusion pour en avoir une vue d'ensemble, aboutissant au constat que **de multiples collaborations intercommunales existent entre deux, trois ou les quatre communes de la fusion**. Citons, à titre d'exemples, les domaines de la sécurité publique, du cimetière et du temple, le contrôle des champignons, le balayage des routes, le ramassage du vieux papier.



Figure 3 - affiche La Suisse bouge, avril 2022

En plus des riches échanges et propositions dans les groupes de travail pour un projet de société commun (voir les chapitres 1.5 et 2 du présent rapport), des **événements et projets sont déjà actuellement menés ensemble**, comme l'organisation du 1<sup>er</sup> août 2022 en commun pour les quatre communes, la marche des quatre communes le 21 mai 2022, le duel intercommunal La Suisse bouge au printemps 2022 ou encore un passeport vacances intercommunal durant les vacances d'automne destiné aux enfants des quatre communes.

Dans le domaine de la prévention et promotion de la santé, les quatre communes vont également organiser en 2023 des ateliers "prévention contre les chutes" ou "être et rester mobile" afin de d'être en mesure de se déplacer en transports publics.

**Ces multiples opportunités de travailler ensemble, à l'échelle de la nouvelle commune**, ont été relevées dans l'ensemble des groupes de travail.

### 1.5. Un processus ouvert

Les quatre communes ont souhaité initier un processus ouvert et participatif. Les exécutifs, les commissions de fusion, les collaborateurs-trices, mais aussi la population des quatre communes ont participé à la mise en place du projet de société et aux réflexions qui ont permis de co-construire le projet de fusion.

Le processus s'est tenu selon les modalités annoncées aux législatifs communaux en mars 2022 sous la conduite d'un **comité de pilotage** au sein duquel ont siégé deux représentant-e-s de chaque **exécutif** et un-e représentant-e de la **commission de fusion** de chaque législatif. La présence de membres des législatifs au sein du comité de pilotage est rare dans les projets de fusion de communes et mérite d'être soulignée. Héritée de la genèse du projet initié par les conseils généraux, elle témoigne de **l'ouverture du processus et de sa volonté de transparence**. **L'implication des collaborateurs-trices des quatre communes** est également remarquable. Présent-e-s dans tous les groupes de travail, il-elle-s ont pu fortement contribuer à une analyse du terrain, grâce à leur connaissance précieuse des dossiers en cours et des fonctionnements techniques et administratifs actuels.

Pour l'élaboration du projet de société, le processus s'est appuyé sur **4 groupes de travail thématiques, participatifs** (voir chapitre 2.2 ci-dessous) constitués au total de **45 personnes** issues de l'appel à participation citoyenne lancé en avril 2022. Le projet de société ainsi constitué est présenté au chapitre 2 du présent rapport.

La préparation technique nécessaire a été assurée par **3 groupes de travail techniques et politiques**, l'un pour les **aspects financiers et l'élaboration du budget** de fusion, l'autre pour anticiper plusieurs questions concernant les **prestations et l'organisation** de la nouvelle commune, et enfin le troisième pour la rédaction et la formalisation de la **convention de fusion**. Ces 3 groupes de travail ont été constitués de représentant-e-s politiques et techniques de chaque commune.

En parallèle des travaux de ces groupes de travail, la volonté a été **d'intégrer le plus possible la population** au projet de fusion, **informer et communiquer** sur les étapes en cours du processus. Voici les principales mesures prises dans ce sens :

- Une **boîte à idées** a été mise en place, virtuelle (<https://fusion-baslac.ch/>) et physique (boîte déposée aux 4 guichets communaux). Chaque habitant-e peut ainsi, tout au long du processus, faire part de ses idées pour la nouvelle commune. Les idées collectées

ont été systématiquement transmises aux groupes de travail pour discussion et intégration dans leurs propositions.

- **Nom de la nouvelle commune** : un **appel à idées auprès de la population** et des écoles (élèves de 10H et 11H) a été organisé en septembre 2022. Le chapitre dédié aux commentaires de la convention de fusion (voir chapitre 4.2) détaille le processus et les raisons qui ont mené à choisir Laténa comme nom de la nouvelle commune.
- Les **armoiries** de la nouvelle commune ont également fait l'objet d'une **démarche participative** avec le soutien d'un héraldiste. Le résultat est intégré à la convention de fusion (voir les commentaires de la convention de fusion au chapitre 4.2).
- Un **site internet** a été mis en place dès le lancement du processus (<https://fusion-baslac.ch/>), pour relayer les informations importantes, témoigner de l'évolution du processus de fusion et exposer les enjeux de la fusion.

## 2. Projet de société

### 2.1. Pourquoi fusionner ?

Différentes réflexions sont à l'origine de l'intention des quatre communes de fusionner : l'optimisation de la qualité des services administratifs, le renforcement de la cohérence territoriale, le rapport fiscalité/prestations et la gestion optimisée des infrastructures.

Les raisons qui ont poussé les quatre communes à imaginer une fusion sont multiples. Elles ont également été renforcées et développées au fur et à mesure de l'avancement du processus, les travaux menés ayant contribué à fédérer à la fois les autorités et les participant-e-s des groupes de travail vers un projet commun.

- **Un potentiel de développement des services communaux**: grâce à des économies d'échelle permises par la fusion, l'administration communale fusionnée pourra gagner en efficacité voire se renforcer, élargir ses compétences et allouer ses forces vives de manière efficiente, par la mise en commun notamment des compétences des services communaux.
- **Un renforcement de la cohérence territoriale** : le territoire de la nouvelle commune fonctionne déjà en réseau, qu'il s'agisse de la mobilité, d'une partie des structures scolaires, des infrastructures de loisirs ou des complémentarités des différents services que l'on y trouve. Une nouvelle commune fusionnée pourra ainsi renforcer la cohérence du réseau.
- **Une optimisation du rapport prestations/fiscalité** : les économies d'échelle rendues possibles par la fusion permettront à moyen terme de rationaliser le fonctionnement de l'administration, afin de le rendre encore plus simple et efficace pour les administré-es. Etant donné que chaque employé-e des communes conservera son emploi, ces économies d'échelle permettront d'internaliser certains services et/ou de développer des projets de société décrits au point 2.3 du présent rapport.
- **Une gestion dynamique et durable des infrastructures** : la nouvelle commune pourra agir avec un effet de levier plus important pour gérer ses infrastructures, tant du point de vue des investissements que du fonctionnement.
- **Un gain démocratique et une opportunité d'innovation dans la gouvernance** : le processus de fusion est l'occasion de mettre en place de nouvelles formes de

gouvernance et de liens entre les autorités et les habitant-e-s. La mise en place de réseaux citoyens dans le cadre de la fusion s'inscrit directement dans cette volonté générale. En outre, une commune d'environ 11 000 habitant-e-s pourrait multiplier aussi les chances de trouver des personnes prêtes à s'engager dans ses institutions politiques.

- **Un renforcement du positionnement communal** : une commune de 11 000 habitant-e-s pourra légitimement revendiquer un poids accru dans les coordinations intercommunales et dans les discussions avec les autorités cantonales. Elle aura aussi la possibilité d'assurer un lien et des échanges hors canton, par exemple avec les communes alémaniques.

## 2.2. Démarche

Les autorités ont souhaité concevoir leur fusion à partir d'un projet de société discuté par les habitant-e-s. Une démarche participative a été organisée pour donner la parole à la population. Chaque groupe de travail a intégré des représentant-e-s des quatre communes. L'ensemble de ces propositions constitue le fondement du projet de société.

Pour établir le projet de société, les communes ont lancé un **appel à participation auprès de la population** en avril 2022. Cette démarche a rencontré un vif succès puisque près de **45 personnes** ont répondu présentes, dont un tiers issu des Conseils généraux des quatre communes et deux tiers sans fonction politique. La répartition a été faite de telle manière que **chaque commune soit représentée au sein de chaque groupe de travail** :

- **Groupe de travail "Economie et attractivité"** : économie locale, enjeux des entreprises ou des prestataires, services de proximité à la population, attractivité de la future commune pour les entreprises et les habitant-e-s.
- **Groupe de travail "Territoire, mobilité et climat"** : enjeux territoriaux, transports publics, mobilité douce, mobilité motorisée, énergie, défi climatique.
- **Groupe de travail "Loisirs, tourisme et santé"** : vivre-ensemble, vie de village, dynamisme des sociétés locales, offre/visibilité touristique et des loisirs, qualité de vie, sport, prévention de la santé.
- **Groupe de travail "Formation, jeunesse et liens intergénérationnels"** : accueil pré- et parascolaire, formation continue, infrastructures pour la jeunesse, favorisation des liens intergénérationnels.

Chaque groupe de travail s'est réuni six fois, entre avril et octobre 2022 et a rédigé un rapport faisant état de sa démarche, de ses propositions et recommandations. Chaque groupe de travail a également pu présenter de vive voix les résultats de ses travaux au comité de pilotage lors de **séances dédiées**. **Ces documents sont annexés au présent rapport de fusion**. Tous ces projets, idées, propositions et recommandations sont ainsi à disposition des futures autorités communales.

**L'esprit d'échange** qui a prévalu durant le travail des groupes, la **richesse des idées** formulées et le **caractère concret et ambitieux** des propositions témoignent du fort intérêt des participant-e-s pour que la fusion soit réellement un **projet commun**.

### 2.3. Projet de société : un projet commun

Les groupes de travail ont approfondi plusieurs sujets et formulé des propositions aux autorités des quatre communes. Une fois validées, ces propositions ont été regroupées par thèmes. Certaines propositions, jugées primordiales, ont été directement intégrées dans la convention de fusion. Ce projet de société fournira aux nouvelles autorités une riche et importante source d'inspiration pour la mise en place de la nouvelle commune.

Un premier constat est partagé par toutes les parties prenantes de la fusion : aujourd'hui, les quatre communes disposent d'acquis importants et positifs, notamment en termes de **liens existants au sein de la population**, de **mise en réseau et de complémentarités des territoires**, de **proximité sociale** et de **coopération** entre les communes actuelles, y compris au niveau des sociétés locales et de la population (événements communs, coopérations des clubs de football, etc.). **Ces acquis sont de réels atouts pour la nouvelle commune, que le processus de fusion entend renforcer.**

Le projet de société se présente comme une **synthèse, une mise en cohérence des propositions, des objectifs et des ambitions pour la nouvelle commune** de tous les groupes de travail. Il s'inspire directement des **propositions et recommandations des groupes de travail participatifs**, en les synthétisant de manière **transversale**. Le projet de société présente également les travaux **techniques** et **politiques**. Il a enfin été validé par le comité de pilotage en coordination avec chaque exécutif communal et chaque commission de fusion.

#### **Préserver et développer la cohésion et le lien social, dans les localités actuelles et à l'échelle de la nouvelle commune**

La nouvelle commune veillera à ce que la **force du lien social qui existe aujourd'hui au sein des quatre communes soit préservée, tant au niveau des localités actuelles qu'à l'échelle du territoire fusionné**. La convention de fusion insiste sur la préservation de la vie associative et culturelle des localités (article 2.7). Soulignons également qu'un article de la convention de fusion **garantit les subventions et soutiens matériels actuels aux sociétés locales au moins jusqu'au terme de la première législature** (article 3.5). Un inventaire des pratiques, et leur harmonisation, seront à étudier par les nouvelles autorités.

**Favoriser la vivacité sociale, culturelle et économique par la mise en réseau des actrices et acteurs de différentes thématiques à l'échelle de la commune fusionnée** sera une priorité de la nouvelle commune. Elle encouragera l'échange entre les habitant-e-s et actrices-acteurs de la nouvelle commune et cherchera à **faciliter le contact des futures autorités avec la société civile** de l'ensemble de la nouvelle commune (article 2.7).

Concrètement, la nouvelle commune pourra s'appuyer sur les propositions des groupes de travail, accordant une place de choix à **la culture et au sport**, que l'on pense au **Troglo**, à la volonté de créer **une place commune** pour de grands événements, ou encore au développement de jardins potagers pour les habitant-e-s. Par ailleurs, un **soutien au développement d'une économie de proximité** pourrait être développé, par exemple en offrant une visibilité aux producteurs locaux faisant de la vente directe.

La **communication** de la nouvelle commune sera également primordiale en ce sens. Elle pourrait être appuyée par différents outils, par exemple un **site web** destiné aux habitant-e-s, en plus du site officiel communal, facilitant à la fois la mise en réseau à l'échelle de la commune mais également pouvant servir de vitrine pour son attractivité touristique et/ou résidentielle.

## **Des réseaux citoyens pour la nouvelle commune**

**La nouvelle commune mettra en place des réseaux citoyens**, pour favoriser la poursuite des **échanges** entre la population de la nouvelle commune, apporter un **soutien à la population** et lui permettre un **lien direct avec les nouvelles autorités**. Émanant d'une volonté des autorités communales actuelles de **préserver la proximité existante** entre les autorités et les habitant-e-s, ce postulat répond aussi directement à plusieurs propositions des groupes de travail thématiques, à savoir que la nouvelle commune se dote d'une **structure pour faire participer la population** à la vie politique, qu'elle instaure une **collaboration dynamique avec les sociétés locales**, et qu'elle organise des **rencontres avec et entre les entreprises** sur le territoire communal. Ces indications des groupes de travail thématiques le démontrent : la population des quatre communes cherche à participer au débat public.

Les réseaux seront donc organisés par **thèmes** plutôt que par localités. Qu'il s'agisse de l'économie locale, de l'environnement, du tourisme, de la culture, du sport ou des écoles, les participant-e-s pourront ainsi se coordonner pour **échanger leurs expériences, élaborer des projets ensemble** ou **faire des propositions** aux nouvelles autorités qui pourront, en retour, **informer les membres des réseaux des différentes actualités de la commune, informations générales ou en lien avec leur thématique**, pour échanger les points de vue et nourrir les réflexions.

**La convention de fusion charge l'exécutif de la nouvelle commune de la mise en place de ces réseaux**. Ce sont ainsi les nouvelles autorités démocratiquement élues pour la nouvelle commune qui en définiront précisément les modalités organisationnelles (nombre de groupes, désignation des thématiques, etc.). La convention de fusion précise aussi que l'exécutif **met en place** et **soutient** ces réseaux en prêtant des locaux ou en favorisant les rencontres.

Ce sont ainsi de véritables **plateformes d'échange** qui seront inaugurées, **innovantes en termes de processus démocratique et de participation citoyenne**. Elles seront au service de la population et des actrices et acteurs locaux, favorisant le lien entre elles et eux, ainsi qu'avec les nouvelles autorités communales. **La volonté de participation citoyenne qui a prévalu dans le cadre du processus d'élaboration du projet de fusion trouvera ainsi une suite au sein de la nouvelle commune**.

## **Renforcer l'école comme lieu d'échange et de vie**

En lien avec la cohésion sociale, la **place des écoles dans les localités** est fondamentale. Ceci est souligné dans la convention de fusion (article 2.9), reconnaissant les écoles en tant que **vectrices de lien social**. "**Mettre l'école au milieu du village**" doit permettre d'en faire des lieux de vie et de formation de la société de demain, dans une logique de proximité. La fusion est également une opportunité pour les faire évoluer vers une certaine **modernisation**, comme par exemple une harmonisation des pratiques administratives, au service de l'élève et

de sa famille, ou encore le développement de projets novateurs permettant de lier école et structures d'accueil pré- et parascolaire.

Dès le départ, les autorités ont souhaité faire de la **jeunesse** et des **liens intergénérationnels** un thème fort du processus de fusion. Cet axe du projet de société est d'une importance particulière, en témoigne son inscription à l'article 2.9 de la convention de fusion.

La proximité de communes germanophones du canton de Berne est également un atout pour le territoire de la nouvelle commune, qui pourrait être valorisé par exemple par la mise en place **d'échanges linguistiques entre les écoles**.

Enfin, la place **des personnes âgées ou retraitées** dans les communes et les liens entre les générations méritent une **attention particulière**. De multiples actions, notamment pour maintenir le lien social, sont entreprises par les communes et méritent d'être **pérennisées**.

### **Des infrastructures résilientes et durables**

La nouvelle commune doit permettre de poursuivre les efforts des communes en termes de **durabilité** et de **résilience** face au changement climatique. Les ambitions affichées par les groupes de travail sont multiples et préconisent, par exemple, de lutter contre les **îlots de chaleur** dans les parties urbaines en plantant des arbres (fruitiers) et favorisant la **perméabilité** des sols (débitumer pour revégétaliser), ou encore en attirant l'attention de la population. La nouvelle commune pourra également agir sur la **consommation d'énergie**, en réduisant les nuisances lumineuses de l'éclairage public ainsi qu'en sensibilisant les propriétaires aux économies qu'ils peuvent réaliser. L'isolation et l'économie d'énergie des bâtiments publics doivent aussi être des priorités. L'optimisation de la **gestion des déchets et leur valorisation** sont également identifiées par plusieurs groupes de travail, avec un double enjeu : avoir un impact environnemental et climatique positif et éviter les incivilités et la saleté aux points de collecte. Enfin, citons la possibilité de **promouvoir la production locale et durable d'énergies**, grâce au photovoltaïque notamment.

Il est à noter que plusieurs de ces points sont **en cours de développement ou en partie mis en œuvre** dans les communes actuelles. La nouvelle commune pourra donc poursuivre les engagements déjà pris de manière plus efficiente et à plus large échelle. Elle pourra également s'inspirer de ces propositions pour **développer ses services à la population de manière efficiente et durable**.

### **Une organisation communale et des outils au service de la population**

La fusion constitue une opportunité pour améliorer et simplifier la gestion de l'administration, tant pour la population que le personnel communal. Soulignons d'emblée que **chaque employé-e communal-e se verra garantir un poste de travail dans la nouvelle commune**. Un article spécifique est inscrit à la convention de fusion (article 4.4), garantissant les rapports de service, le pourcentage d'activité, la reconnaissance des années de service et la valeur nominale des salaires applicables au moment de l'entrée en force de la fusion.

Ainsi, chaque employé-e retrouvera un poste au sein de la nouvelle commune au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et la plupart des employé-e-s conserveront leur poste actuel. Concernant les doublons, une partie sera réduite par les départs naturels de personnel et une autre partie pourra être

intéressée par de **nouveaux rôles et postes** qui pourront être créés notamment dans les domaines des finances, des ressources humaines et de la communication. A ce sujet, certaines idées sont données dans le projet de société et proposées par les groupes de travail thématiques. Mentionnons, par exemple, la désignation d'un-e **délégué-e à la promotion économique et touristique, à la domiciliation et à la durabilité**, d'un-e **délégué-e au climat** ou encore la formation d'un **dicastère de la résilience territoriale**.

La nouvelle organisation communale pourra également permettre aux nouvelles autorités de développer des **outils** de monitoring ou de gestion de projets pour atteindre leurs objectifs, parmi lesquels l'élaboration d'un **plan climat** communal ou une vision stratégique sur **l'école** entre autres.

### **Promouvoir la prévention de la santé**

La nouvelle commune veillera à la **promotion de la santé de sa population**. Une politique active en termes de **mobilité douce** et de soutien à l'utilisation des **transports publics** s'avère nécessaire, en facilitant l'accès aux **subventions aux transports publics**; aujourd'hui, toutes les communes subventionnent les transports publics à des degrés divers (voir chapitre 2.4). L'aménagement et l'entretien **d'infrastructures de loisirs actifs** répondant aux besoins de la population fait déjà l'objet de discussions entre les quatre communes et cette dynamique est appelée à se poursuivre pour la commune fusionnée.

Des actions pourront également être entreprises pour faciliter **l'installation de médecins** (cabinets, médecins généralistes, etc.) sur la nouvelle commune, dans les limites évidemment de l'action possible à l'échelon communal. Il s'agit d'un facteur à l'importance croissante en termes **d'attractivité résidentielle**, et d'une thématique identifiée par plusieurs groupes de travail de la fusion.

Enfin, mentionnons que la volonté affichée de promouvoir le **lien social** s'inscrit également dans une logique de promotion de la santé, notamment au niveau psychique, des habitant-e-s de la future commune.

### **Une commune qui rayonne**

La nouvelle commune, comptant plus de 11 000 habitant-e-s, verra **son positionnement intercommunal renforcé** avec le canton. Les quatre communes disposent **d'atouts touristiques et de loisirs indéniables et variés** : la présence du lac de Neuchâtel et des infrastructures liées (campings, ports, plages, etc.), des forêts, d'un paysage ouvert et tourné vers le Jura, idéal pour la pratique de sports à ciel ouvert, un centre sportif avec piscine, un musée comme le Laténium et une offre de restauration variée, renommée et de qualité.

Avec une **nouvelle organisation** et la potentielle désignation de certains **postes-clés**, il sera possible pour la nouvelle commune de faire valoir ses atouts pour rayonner à large échelle. La relation avec les entités concernées (Tourisme neuchâtelois, services cantonaux, communes bernoises, etc.) pourra en être renforcée.

De plus, la commune d'Enges faisant partie du **Parc Chasseral**, l'intégration de la nouvelle commune dans ce parc régional devra être étudiée. Il s'agit d'un atout considérable en termes de mise en réseau du territoire et de développement touristique durable.

Au-delà du tourisme, l'attractivité de la commune se retrouve appuyée par les propositions des groupes thématiques de mettre en place des réseaux citoyens ou par la désignation d'un-e délégué-e à la domiciliation. Ancrée dans la **diversité et la richesse de ses localités et de son territoire**, la nouvelle commune pourra mieux **valoriser ses ressources et ses atouts** pour rayonner au-delà de ses frontières.

#### 2.4. Des prestations à la hauteur pour la nouvelle commune

Un des principaux objectifs de la fusion est d'optimiser les prestations à la population. Cette question a donc fait l'objet d'un groupe de travail technique et politique dédié, dont les travaux et l'analyse ont confirmé la volonté d'améliorer les prestations à la population.

**En ce qui concerne une majorité des prestations, l'impact de la fusion sera à court terme essentiellement d'ordre organisationnel en raison de la mutualisation et du renforcement des prestations à la population réalisés grâce aux synergies.** La fusion n'aura pas d'impact sur la taille du territoire, ni sur le nombre d'habitant-e-s, ni sur les infrastructures, ni sur les ressources humaines et les prestations offertes à la population. Si, à quelques exceptions près, à court terme, celle-ci ne découlera pas immédiatement sur des économies financières substantielles, des économies d'échelle sont en revanche attendues sur le moyen terme grâce à une action efficace des nouvelles autorités.

**Pour certaines prestations**, un regroupement favorisera de **nouvelles organisations et des gains d'efficacité**, notamment en lien avec les volumes de prestations. **Ces gains pourront faire l'objet d'économies d'échelle qui permettront à la nouvelle commune d'atteindre durablement l'équilibre financier tout en offrant un coefficient fiscal attractif.** À titre d'illustration, les travaux d'entretien des bâtiments, de voirie et de gestion des espaces verts figurent dans la liste.

S'agissant des **prestations à la population, qu'il y ait fusion ou non, la continuité et la qualité des prestations de proximité seront garanties au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2025**, date à laquelle la nouvelle commune entrera en vigueur en cas d'acceptation de la fusion par la population (entretien des routes, déneigement, accès aux guichets, sécurité, etc.). Une internalisation des prestations actuellement effectuées par des tiers externes sera concrétisée par les nouvelles autorités élues dans les plus brefs délais et sans interruption de la qualité des services.

**Concernant plus spécifiquement les sociétés locales, la convention de fusion garantit le maintien des enveloppes financières dévolues dans les quatre communes et leur intégration dans le budget de fusion.** Les soutiens matériels offerts actuellement gratuitement ou à prix réduits (voirie, entretien, mise à disposition d'infrastructures, etc.) sont par ailleurs assurés.

En particulier, le projet propose aux nouvelles autorités **une extension dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 à l'ensemble de la population de la nouvelle commune de deux prestations spécifiques disponible sur l'une ou plusieurs des quatre communes :**

- **Bibliobus** : la **commune d'Hauterive**, seule commune à ne pas disposer du service de prêts de livres à l'heure actuelle, sera intégrée dans le dispositif dont bénéficient d'ores et déjà les populations d'Enges, de La Tène et de Saint-Blaise.

- **Subventionnement des abonnements Onde Verte** visant la promotion de l'utilisation des transports publics. La commune de La Tène offre actuellement à toutes les catégories enfant/jeune et senior le subventionnement de 50%, respectivement une participation communale de CHF 162.- pour la catégorie adulte lors de l'achat d'un abonnement Onde Verte (2 zones).

Concernant les prestations assurées à travers la participation à des **syndicats intercommunaux et des conventions de prestations** avec des tiers (communes, privés), la nouvelle commune reprendra les obligations en cours des quatre communes, assurant un **statu quo organisationnel et financier** au 1<sup>er</sup> janvier 2025. S'agissant des syndicats intercommunaux, les nouvelles autorités seront chargées d'analyser et de négocier, au cas par cas, l'extension de la participation ou le retrait du syndicat en tenant compte des enjeux et des conditions. Quant aux conventions de prestations en vigueur, la nouvelle commune les reprendra et déterminera les potentielles internalisations ou éventuelles adaptations.

De manière générale, **le regroupement des administrations communales permettra de développer les compétences des collaborateurs-trices et favoriser la spécialisation** de certain-e-s au bénéfice du renforcement de l'efficacité et de la qualité des prestations. L'administration de la nouvelle commune se localisera en profitant de la **qualité des locaux actuels**, tant en termes d'infrastructures qu'en termes d'accessibilité (routes, transports publics). Ainsi, c'est une **administration multisite** qui sera mise en place. Au-delà de raisons pragmatiques et pratiques, ce principe d'organisation sur plusieurs sites est également en cohérence avec la volonté d'assurer une **proximité** de l'ensemble de la population de la nouvelle commune. Pour une **phase transitoire**, des antennes de proximité seront mises en place pour assurer certaines prestations de base.

Le **siège** de la nouvelle commune se trouvera à **Saint-Blaise**. Ce choix s'appuie sur plusieurs réflexions qui tiennent en deux points principaux :

- **Centralité géographique et accessibilité.** La localité de Saint-Blaise se trouve au cœur de la nouvelle commune, entre Marin et Hauterive. C'est aussi à Saint-Blaise qu'arrive la route principale qui dessert le village d'Enges. Saint-Blaise est également desservie par différents axes routiers/chemins agricoles la reliant à Thielle et Wavre. Le choix de Saint-Blaise s'inscrit donc dans une logique géographique.
- **Administration multisite.** Afin d'utiliser les locaux administratifs actuels et de maintenir une proximité avec les habitant-e-s des quatre communes, la nouvelle commune mettra en place une administration sur plusieurs sites. Ainsi, le choix du siège à Saint-Blaise n'impacte pas la qualité des prestations et des services à la population. Le choix d'un siège officiel de la nouvelle commune reste toutefois nécessaire, mais la définition de ce siège est avant tout une décision administrative.

Fruit d'une réflexion partagée et de discussions entre les différents groupes de travail, le **taux d'occupation des membres du Conseil communal** proposé s'élève à **80%**. Ce pourcentage d'activités doit permettre de garantir les **compétences**, le **volume** de travail et la **disponibilité** nécessaires pour faire valoir les intérêts de la nouvelle commune auprès des services cantonaux et du Conseil d'Etat, ainsi que mener la mise en place de la nouvelle commune.

Ce taux assure une **professionnalisation** des membres de l'exécutif, qui paraît obligatoire pour une commune d'environ 11 000 habitants. Il est en **cohérence** avec d'autres taux

d'activité dans des communes de taille comparable : 100% au Val-de-Travers (10 575 habitants<sup>1</sup>), 60% en Ville du Locle (10 877 habitants) ou encore 80% à La Grande Béroche (8 820 habitants). Actuellement, les membres des exécutifs des quatre communes n'ont pas de taux d'activité officiellement fixé ; on peut toutefois estimer leur charge entre 20% et 50%. Le passage à un exécutif professionnel comporte plusieurs avantages non négligeables. Cela permet une encore meilleure maîtrise **des dossiers** et une **capacité de portage** accrue, fort utile dans le cadre de la mise en place de la nouvelle commune. Cela offre également une plus grande disponibilité pour représenter la commune auprès de différentes instances pour **défendre ses intérêts et influencer sur des dossiers** intercommunaux et cantonaux.

## 2.5. Nom et armoiries de la nouvelle commune

### 2.5.1. Nom de la nouvelle commune

Le nom de la nouvelle commune sera **Laténa**. Ce nom renvoie, d'une part, à la civilisation ancienne de La Tène et comporte, d'autre part, une dimension originale et innovante. Il a été choisi sur base d'un appel à idées lancé auprès de la population des quatre communes (près de 250 propositions reçues).

Le nom d'une nouvelle commune est un élément **identitaire** fort pour la nouvelle collectivité. Le processus de fusion a ainsi suivi une démarche participative. En septembre 2022, un **appel à idées** a été lancé auprès de la population et des écoles des quatre communes, pour récolter plusieurs propositions inspirantes. Cette démarche a suscité un réel intérêt auprès de la population puisque près de **250 propositions** ont été reçues. Elles ont été réceptionnées par un **jury composé d'habitant-e-s** de chacune des quatre communes, qui les a analysées, avec l'appui d'un spécialiste en toponymie et historien local. Ce jury a formulé au comité de pilotage plusieurs propositions sur base de son analyse, dont Laténa. Le comité de pilotage a finalement pris sa décision finale, validée par les conseils communaux et les commissions de fusion.

L'exemple de la fusion de La Tène, comme cela est également observable dans la commune de Milvignes par exemple, montre bien que les **identités villageoises des localités actuelles demeurent**, au-delà du nom de la nouvelle commune. De manière générale, les habitant-e-s de Marin, de Wavre, d'Auvernier ou de Colombier, par exemple, continuent de se référer à ces localités pour désigner leur lieu de résidence. Les identités villageoises ne sont pas remplacées par la nouvelle commune.

Ce nom de Laténa a été retenu pour de multiples raisons. Premièrement, dans une logique analogue à la démarche qui avait prévalu pour la fusion de l'actuelle commune de La Tène : ce nom rappelle la **civilisation ancienne** qui occupait cette partie du Littoral neuchâtelois, comme en atteste le **site archéologique mondialement connu** sur le territoire communal. Son potentiel **d'attraction touristique** mais aussi la symbolique du **lien à travers les âges** entre les habitant-e-s de cette région ont aussi été des arguments forts. Ceci, tout en évitant de reprendre tel quel le nom d'une des quatre communes actuelles, dans une **volonté d'innovation** et d'affirmer "un nouveau nom pour une nouvelle commune". De plus, les résultats de l'appel à idées ont ainsi été respectés par le jury, par le comité de pilotage et par

<sup>1</sup> Les nombres d'habitants dans ce paragraphe se réfèrent aux statistiques au 31.12.2020

les autorités qui y sont représentées, le nom de La Tène, ou ses déclinaisons, étant arrivé en tête des souhaits formulés par des habitant-e-s de toutes les quatre communes.

### 2.5.2. Armoiries

A l'image d'autres volets du processus de fusion, les armoiries ont également été élaborées sur base d'une démarche participative. Accompagnées par un spécialiste en héraldique, sept personnes se sont engagées dans un travail de recherche pour élaborer des armoiries représentant la nouvelle commune.

Le dessin des armoiries de la nouvelle commune est le suivant :



Figure 4 - armoiries de la nouvelle commune

Le groupe de travail Armoiries a formulé sa réflexion comme suit :

*"De nouvelles armoiries pour une nouvelle commune". Tel est le point de départ dans l'élaboration des armoiries résultant de la fusion des quatre communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise.*

*Afin de ne favoriser ou de ne prêter personne, il a été décidé de n'avoir aucun élément figuratif qui exprimerait un lieu en particulier, son histoire ou des personnalités. Une représentation simple et élégante évite ainsi l'écueil des sensibilités des uns et des autres. De plus, cela permet une large utilisation, en grand comme en petit, en couleur comme en noir et blanc.*

*Il est à souligner que le résultat a été rapidement accepté à l'unanimité du groupe de travail.*

***Bien que totalement original, il est facile de s'en souvenir et de le dessiner.***

*Le seul point commun des anciennes armoiries est conservé, à savoir les 2 couleurs jaune (or) et bleue (azur).*

*L'écu est une représentation symbolique des différentes « strates » géographiques. **Le ciel, le Jura - ses sapins et vignes, et le lac.** L'écu est donc divisé en 3 parties égales : l'or (jaune) pour le ciel, le sinople (vert) pour les sapins et les vignes, et l'azur (bleu) pour le lac. Une fine ligne blanche (argent) vient au-dessus du lac pour bien marquer la rupture, représenter le littoral, et faire respecter la règle héraldique des couleurs qui dit que le sinople et l'azur ne peuvent se toucher.*

*Afin de donner du dynamisme à l'ensemble, les différents éléments se retrouvent en ondoyant en un point. On peut aussi y voir le rassemblement vers une même direction. Nous visons un même but. Il représente une unité dans la diversité.*

*Le blasonnement (description des armoiries en vocabulaire héraldique) est le suivant :*

***Tiercé en barre flamboyante abaissé, d'or, de sinople et d'azur, cette dernière surmontée d'une cotice flamboyante d'argent."***

Le design moderne et simple des armoiries présentées permettra également de **décliner ses formes et ses couleurs** sur différents supports. Il facilite ainsi la mise en œuvre d'une volonté du projet de société pour une nouvelle commune qui communique clairement et qui puisse affirmer également son identité visuelle.

### 3. Budget prévisionnel

#### 3.1. Une planification financière crédible pour un projet d'envergure

Le budget prévisionnel est une exigence cantonale lors de fusions de communes. Il définit notamment le coefficient fiscal et le taux d'impôt foncier pour le premier exercice de la nouvelle commune. Ce budget revêt un aspect indicatif, établi avec les informations connues au moment de son élaboration. Il n'est pas le budget de fonctionnement 2025 de la nouvelle commune.

Les bases légales cantonales en matière de fusion demandent aux autorités communales de réaliser un exercice complexe et délicat de projection financière : l'élaboration d'un **budget prévisionnel** dont découle le **coefficient fiscal** de la nouvelle commune. La convention de fusion doit également indiquer le **taux d'impôt foncier** pour les personnes physiques et morales.

Les autorités communales ont décidé de porter une attention particulière à cette thématique. Le budget prévisionnel proposé est, par conséquent, la résultante de la **ferme volonté des autorités de mener une démarche objective** pour aboutir à une proposition consistante et crédible.

Une base financière solide est nécessaire pour mener à bien la fusion. Ainsi, le budget prévisionnel de la nouvelle commune a été conçu avec l'accompagnement d'**experts externes** neutres sur la base des informations connues au moment de son élaboration.

Il convient de rappeler que le budget prévisionnel revêt un **aspect indicatif du premier exercice de la nouvelle commune** et présente une projection financière à moyen terme des effets de la fusion. Il n'est pas le budget de fonctionnement de la nouvelle commune, qui sera arrêté, comme prévu par la législation cantonale, par les autorités élues en juin 2024.

### 3.2. Démarche

Les quatre communes ont souhaité accomplir un travail irréprochable en mandatant un expert externe expérimenté concernant les fusions, le Prof. Bernard Dafflon. L'ensemble de l'analyse financière répond aux plus hautes exigences techniques et tient compte des obligations légales. Le budget prévisionnel technique est établi par l'expert sur la base de l'analyse de la situation financière 2017-2021 et des tendances des quatre communes. Ce dernier a été mis à jour par le Comité de pilotage sur la base des résultats de l'exercice 2022 et de projections liées à la création de la nouvelle commune. Le coefficient fiscal de la nouvelle commune en découle.

Afin de garantir la qualité de la démarche, **les quatre communes ont décidé de faire appel à l'expertise du Prof. Bernard Dafflon<sup>2</sup>, Professeur émérite de l'Université de Fribourg**, spécialiste reconnu en finances publiques et en gestion des finances publiques. Disposant d'une longue expérience en matière de fusion de communes, il a également occupé la fonction de chef du service des communes de l'État de Fribourg. Le Groupe de travail Finances, composé des conseillers communaux en charge des finances communales, d'un représentant des commissions financières des Conseils généraux et des responsables financiers communaux, ont suivi et appuyé les travaux techniques.

Sur mandat des autorités communales, l'expert a établi un processus de travail technique structuré en plusieurs étapes. Dans une première phase, avec le soutien des administrations communales, il a procédé à une analyse technique des comptes des quatre communes aboutissant à **l'harmonisation de la présentation des comptes** afin de les rendre comparables et disposer ainsi d'une **base de référence solide** en vue de la construction du budget prévisionnel. Dans un deuxième temps, le Prof. Dafflon a dressé l'état des finances publiques locales sur la période 2017-2021. Cette analyse a notamment permis d'établir la **situation financière récente** des communes et les **tendances sur le moyen terme** pour en tirer les projections dans l'hypothèse d'une fusion.

La troisième étape a mené à **l'élaboration d'un budget prévisionnel** technique par l'agrégation des résultats comptables des quatre communes sur la période 2017-2021 et des tendances. Ce budget a été ensuite ajusté par l'expert en intégrant les informations tangibles les plus récentes à disposition des autorités communales, répondant simultanément à un **haut degré d'exigences en termes d'analyse technique et financière et d'obligations légales**.

La dernière phase des travaux a amené le Comité de pilotage, avec l'appui de son expert externe en charge de la démarche de fusion, à récolter les informations financières les plus récentes à disposition des autorités communales. Il a ainsi pu procéder à la **mise à jour du budget prévisionnel** fondée sur les résultats des comptes 2022. Le Comité de pilotage a ensuite procédé à l'analyse des projections financières concernant la nouvelle commune, puis **fixé son coefficient fiscal**.

<sup>2</sup> <https://www.unifr.ch/ecopol/en/departement/professor-emeritus/cv-dafflon-bernard.html>

### 3.3. Analyse financière 2017-2021 et tendances

Globalement, l'analyse technique des résultats de fonctionnement sur la période 2017-2021 met en évidence les difficultés des communes pour financer les prestations communales. Exprimée simplement, l'expertise a mis évidence une tendance : certaines communes vivent actuellement « au-dessus de leurs moyens ». Au vu des tendances projetées, les dépenses liées aux prestations de fonctionnement et d'investissements fournies à la population continueront à être supérieures aux recettes communales.

L'analyse financière réalisée par le Prof. Dafflon a d'emblée mis en lumière la **situation financière délicate** dans laquelle se trouvent nos quatre communes, à l'instar de la grande majorité des communes neuchâteloises depuis plusieurs années.

Concrètement, la mise en œuvre des dernières étapes de la **réforme fiscale cantonale** favorable aux habitant-e-s du Canton de Neuchâtel a engendré une diminution perceptible des entrées financières communales. La crise du **COVID** et ses conséquences ont renforcé cet effet provoquant, dans le meilleur des cas, la stabilité des entrées fiscales, voire une légère baisse de ces dernières, avec pour corollaire des résultats parfois déficitaires.

Les données analysées sur la période 2017-2021 permettent de constater les **efforts consentis par les autorités communales pour stabiliser les charges, avec un certain succès**. En effet, l'essentiel des augmentations relevées sont liées à des effets structurels et/ou aux décisions imposées par les autorités cantonales sur lesquelles les communes n'ont pas d'emprise. À titre d'exemple, on peut citer les hausses de coûts liés à la formation en lien direct avec l'augmentation du nombre d'élèves et la réorganisation des prestations entre l'Etat et les communes en matière de sécurité.

Globalement, l'analyse des résultats de fonctionnement sur la période 2017-2021 démontre **les difficultés des communes pour financer les prestations communales**. Pour la commune d'Enges, le coefficient fiscal appliqué durant cette période ne permet pas de couvrir les charges communales alors qu'il le couvre à peine pour Hauterive. Concernant la commune de Saint-Blaise, les rentrées fiscales ont permis de financer les prestations communales entre 2017 et 2020, mais un décalage substantiel entre recettes fiscales et coûts des prestations apparaît en 2021. Durant cette période, seule la commune de La Tène a disposé d'un coefficient en adéquation avec les recettes nécessaires pour couvrir ses prestations à la population.

L'analyse technique a été complétée, dans un second temps, par l'intégration de l'ensemble des informations pertinentes et tangibles concernant les **perspectives financières** dont disposaient les autorités communales au moment de son établissement, c'est-à-dire des indications habituellement fournies par l'Etat de Neuchâtel concernant les recettes fiscales et les coûts des prestations cofinancées entre l'Etat, les communes et les syndicats intercommunaux. Ces informations ont été mises à disposition de l'expert dans le cadre de l'élaboration du budget prévisionnel.

Les projections découlant de l'expertise ont confirmé deux tendances : d'une part, certaines communes vivent actuellement « au-dessus de leurs moyens », d'autre part, **les dépenses liées aux prestations de fonctionnement et d'investissement fournies à la population tendent à rester supérieures aux recettes communales**. Autrement dit, si la fusion ne se concrétise pas, le risque est important pour que les coefficients fiscaux appliqués à l'heure

actuelle dans chacune des quatre communes ne permettent pas de financer à l'avenir les prestations communales, et encore moins les investissements planifiés par les quatre communes pour ces prochaines années. Dès lors, l'adaptation à la hausse du coefficient fiscal actuel dans nos communes semble probable et dépasserait le niveau de 70 points d'impôts pour les communes concernées.

Basé sur les données 2017-2021 et les tendances, le budget prévisionnel technique établi par l'expert aboutit à une proposition préalable de coefficient fiscal situé à 70 ou 71 autorisant le financement des prestations de la nouvelle Commune de Laténa. Cette proposition tient compte des investissements votés et engagés par les Conseils généraux des quatre communes à fin novembre 2022. En revanche, le coefficient ne prend pas en considération l'intégration des charges liées aux investissements supplémentaires décidés par les autorités communales depuis lors et, à futur, d'ici au vote populaire sur la fusion le 26 novembre 2023.

### 3.4. Budget prévisionnel et coefficient fiscal

Le budget prévisionnel de la nouvelle commune constitue une opportunité et une proposition solide, crédible et pérenne pour réaliser un projet de fusion ambitieux, fondée sur les complémentarités entre nos quatre communes. Les résultats des comptes 2022 des quatre communes mettent en lumière une hausse substantielle des recettes fiscales, confirmant une amélioration de la situation financière communale. Les nouvelles projections financières qui en découlent, combinées aux économies d'échelle potentielles dues à la fusion, permettent d'établir le coefficient fiscal de la nouvelle commune à 68, tout en assurant à la nouvelle commune de démarrer avec une politique financière équilibrée. Une partie de l'aide cantonale à la fusion sera disponible pour les nouvelles autorités pour financer les investissements de la nouvelle commune. La perspective d'une mutualisation des charges permettra en outre de réaliser des économies, d'absorber les éventuelles charges supplémentaires, voire de renforcer l'attractivité fiscale de la nouvelle commune,

**La fusion des communes d'Enges, d'Hauterive, de La Tène et de Saint-Blaise offre une voie prometteuse** pour réunir nos populations et mettre en commun nos forces. Elle se révèle une opportunité unique de **valoriser les complémentarités** de nos communes également en matière de finance et de fiscalité. La fusion permettra d'atteindre une nouvelle dimension qui permettra **synergies et économies d'échelle** dégageant des ressources financières. La taille de la nouvelle commune et la diversité de la provenance des recettes fiscales perçues, mises en commun, garantira un **"lissage" des recettes fiscales**. Elle constitue une réponse efficace aux problèmes d'instabilité des recettes communales auxquelles sont confrontées certaines communes. Elle favorisera sans aucun doute une **maîtrise financière communale accrue et l'attractivité renforcée** du territoire à moyen et long terme.

Se basant sur le budget prévisionnel établi par l'expert externe, le Comité de pilotage a affiné la proposition en intégrant de nouvelles informations qui n'étaient pas disponibles au moment de l'étude externe. Celles-ci concernent notamment les résultats des comptes 2022, **qui mettent en lumière une hausse substantielle des recettes fiscales, les projections 2023-2024, ainsi qu'un premier volet des effets potentiels de la mutualisation des ressources en cas de fusion.**

La mise à jour du budget prévisionnel qui en découle confirme une projection financière plus favorable par rapport à celle établie dans le cadre de l'expertise. Les prévisions budgétaires adaptées de la nouvelle commune, techniquement fondées sur un coefficient de 70, mettent en évidence un résultat très largement positif, permettant **d'ajuster le coefficient fiscal de la nouvelle commune à 68**, tout en assurant à la nouvelle commune de démarrer avec une politique financière équilibrée. Le budget prévisionnel proposé est annexé à la convention de fusion dont il fait partie intégrante.

Avec ce coefficient, les autorités communales observent **qu'elles prennent en considération les réalités financières et proposent un coefficient fiscal qui permettra aux autorités de la nouvelle commune de concrétiser un projet de fusion réaliste**. La réalisation d'un projet de fusion ambitieux n'exclut pas la **concrétisation, durant la première législature, des effets financiers positifs de la mutualisation** des prestations communales découlant de la fusion. L'aide cantonale à la fusion (après déduction du montant de 1 million de francs réservé à la réalisation de projets) et les économies déployées dans le courant de la première législature communale offriront les marges de manœuvre financières nécessaires à la couverture **des charges** liées à la réalisation des investissements de la nouvelle commune. Il reviendra aux nouvelles autorités de **planifier, voire prioriser, les projets d'investissement** de manière à les rendre temporellement compatibles avec une politique financière contrôlée, favorisant l'attractivité, notamment fiscale, de la nouvelle commune en conformité avec un des objectifs de la convention de fusion : la maîtrise des finances.

### **3.5. Taux d'impôt foncier**

Les bases légales cantonales exigent des autorités communales qu'elles fixent dans la convention de fusion le taux d'impôt foncier de la nouvelle commune.

Après analyse, les autorités communales ont décidé de proposer un taux d'impôt foncier de **1.50/00**. **Ce taux réduit la charge fiscale foncière appliquée pour les personnes physiques et morales dans les communes d'Enges et d'Hauterive** (actuellement 1.60/00).

**Il réduit également la charge fiscale pour les personnes physiques à Saint-Blaise et maintient stable la fiscalité foncière appliquée aux citoyens de La Tène.**

## 4. Convention de fusion

La convention de fusion proposée en votation à la population des quatre communes reprend plusieurs propositions du projet de société, jugées d'importance primordiale. Elle forme le cœur des engagements des communes et de leur volonté de s'unir. Elle définit également plusieurs points essentiels, tels que le coefficient fiscal ou les garanties offertes aux employé-e-s actuel-le-s des quatre communes.

### 4.1. But, nature et contenu de la convention de fusion

La convention de fusion a pour but premier **d'exprimer le principe de la fusion** entre les communes qui participent au projet de fusion, en l'occurrence les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise. Deuxièmement, elle **pose les bases** de la nouvelle commune en tant que collectivité publique, à savoir les éléments institutionnels primordiaux, tels que le nom de la nouvelle commune, ses armoiries, le mode d'élection et la composition des autorités communales, son assise financière, son siège administratif, ainsi que les aspects de transition entre les autorités actuelles et futures.

La convention de fusion a également pour but de **garantir certains points essentiels** de la nouvelle commune, par exemple la garantie à chaque employé-e de retrouver un poste au sein de la nouvelle commune, ou les aides et subventions aux sociétés locales.

La convention de fusion est **approuvée par les autorités législatives et ratifiée** par la population des quatre communes appelées à unir leur destin. Elle a ainsi un effet **contraignant** pour les autorités de la nouvelle commune.

### 4.2. Commentaire de la convention de fusion article par article

Ce sous-chapitre présente les principales explications liées à tous les articles de la convention de fusion. Il complète les explications données dans les autres chapitres du présent rapport, par certains détails, développements particuliers et informations complémentaires. Le but est que **la volonté exprimée par les articles soit ici explicitée**, pour que l'esprit des dispositions de la convention puisse être bien compris.

## Chapitre 1

Le premier chapitre amène peu de commentaires car son contenu est principalement factuel ou détaillé dans un autre chapitre du présent rapport.

### 1.1. Date de la fusion

Cet article énonce le principe de la fusion des quatre communes **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025**, pour autant que la convention soit acceptée par la population des quatre communes.

### 1.2. Nom

Cet article énonce le nom de la nouvelle commune, qui sera **Laténa**. Les noms des communes actuelles cessent de désigner une commune mais restent en usage pour désigner les localités qui formeront la nouvelle commune, comme cela a été le cas pour les localités de Marin,

Epagnier, Thielle et Wavre lors de la fusion de l'actuelle commune de La Tène en 2008. Les codes postaux actuels restent en vigueur indépendamment de la fusion.

La démarche qui a mené au choix de ce nom est décrite au chapitre 2.5 du présent rapport.

### **1.3. Territoire**

Cet article rappelle que le territoire de la nouvelle commune sera composé de l'addition des territoires des communes actuelles.

### **1.4. Armoiries**

Le chapitre 2.5 du présent rapport présente la démarche qui a abouti aux armoiries proposées.

### **1.5. Siège de l'administration**

Le siège de la nouvelle commune se trouvera à Saint-Blaise. Le chapitre 2.4 du présent rapport détaille les raisons qui ont mené à ce choix.

## **Chapitre 2**

### **1.1. Conseil général**

Le nombre de **41 membres** correspond aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques (art. 90 LDP, du 17 octobre 1984) et constitue à la fois le minimum et le maximum autorisé. Il doit permettre de garantir une **représentation maximale de la population** de la nouvelle commune au sein de cette autorité.

### **1.2. Garantie d'un siège**

Dans son article 95f, la Loi sur les droits politiques (LDP) permet de **garantir aux anciennes communes un siège au moins au sein des nouvelles autorités pour deux législatures au maximum**, pour autant qu'une personne candidate se présente. La LDP garantit au minimum un siège pour chacune des anciennes communes. Afin de soutenir la représentation de chacune des anciennes communes, la décision a été prise de profiter pleinement de cette possibilité.

Pour rappel, l'article 95g de la LDP spécifie que si une ancienne commune n'est représentée par aucune des personnes élues, c'est la personne qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages dans cette commune qui est élue.

### **1.3. Conseil communal**

Le choix d'un exécutif à cinq membres a été retenu car il s'agit d'une configuration qui a fait ses preuves, adoptée dans la quasi-totalité des communes neuchâteloises. Cette organisation éprouvée semble la plus appropriée à l'accomplissement des tâches de l'exécutif communal. Elle permet de répartir la charge de travail de manière équitable et d'assurer une capacité de portage de projets à la hauteur d'une nouvelle commune de 11 000 habitants. Elle favorise également un équilibre entre les différents dicastères et une bonne représentation des différentes couleurs politiques au sein de l'exécutif.

L'élection par le Conseil général de la nouvelle commune au scrutin secret, à majorité absolue ou tacitement, a été retenue car elle correspond à la pratique actuelle des communes appelées à fusionner.

### **1.4. Taux d'occupation du Conseil communal**

Un taux d'occupation à 80% a été défini par les autorités dans le cadre du processus de fusion. La réflexion qui a mené à ce taux est présentée au chapitre 2.4 du présent rapport.

### 1.5. Élections

La convocation de l'élection doit être le fait du Conseil d'Etat puisque l'Autorité communale n'est par définition pas encore constituée.

### 1.6. Transfert des pouvoirs

Dans le prolongement logique de l'article 2.5, la législature 2021-2024 est prolongée jusqu'à fin 2024, les nouvelles autorités élues entrant en fonction le 1er janvier 2025.

La convention de fusion prévoit la possibilité pour les nouvelles autorités de se réunir dès leur élection validée, de manière à pouvoir prendre les premières décisions de la nouvelle commune. Ces décisions ne pourront toutefois déployer aucun effet avant le 1er janvier 2025.

Pour l'activité déployée avant le 1er janvier 2025, il est prévu que les membres des nouvelles autorités puissent être indemnisés.

### 1.7. Sociétés locales et réseaux citoyens

Cet article de la convention de fusion se décline en 3 alinéas, chacun concernant un aspect du lien entre la future commune et ses habitant-e-s. Il s'agit d'une thématique centrale de la future commune et de propositions importantes également issues du projet de société exposé dans le présent rapport.

Tout d'abord, l'alinéa premier stipule que **les autorités de la nouvelle commune devront veiller à maintenir et préserver les dynamiques existantes dans les localités actuelles**. Loin d'une volonté de remplacer l'existant, bien au contraire, la fusion est une opportunité pour favoriser les échanges et l'émulation collective, sans remettre en cause la vitalité des localités qui la composent, mais plutôt en favorisant les échanges entre celles-ci. La convention de fusion garantit d'ailleurs le maintien des participations et soutiens des communes aux différentes sociétés locales qui en bénéficient actuellement (art. 3.5).

Les autorités des quatre communes se réjouissent de la vivacité des associations et sociétés locales et de leur rôle dans l'animation des localités, véritable vivier d'échange et de rencontres pour la population actuelle et pour la future commune. En exemples de manifestations ou fêtes locales qu'elles souhaitent voir perdurer, au-delà de la fusion, citons les apéros de début et fin d'Été, les festivités du 1<sup>er</sup> août / 31 juillet, les fêtes scolaires dans toutes les localités qui les organisent actuellement, le 3 Février (accueil des nouveaux majorants) et le week-end de festivités dans les caveaux et rues, la Foire de Saint-Blaise, Je Tène, le Watt Air Jump, la Fête des Vents d'Enges, la Croisière des Aînés, le Noël des Aînés, les activités organisées par le Club du Jeudi, la Fête du Sauvetage, la kermesse de Thielle-Wavre, Les Mascarades, le calendrier de l'Avent, le dimanche des Buskers à la Ramée, la Fête de l'Automne à Hauterive, les sorties et conférences de la société Anim'Enges, la Saint-Nicolas, ou encore les représentations théâtrales par la boîte d'Enchois.

Le deuxième alinéa assure le maintien d'une **politique de la "porte ouverte" vis-à-vis des associations et sociétés locales actuelles et futures**. Sur demande, les représentant-e-s des associations et sociétés locales seront reçu-e-s par l'exécutif communal pour leur permettre de promouvoir les intérêts des différentes localités/populations.

Le troisième alinéa porte sur une des propositions phares du présent projet de fusion, décrite dans le projet de société présenté au chapitre 2.3 du présent rapport, à savoir la **mise en place de réseaux citoyens**.

#### **1.8. Prestations administratives – phase transitoire**

Dans une volonté de gérer la transition des anciennes communes à la nouvelle commune, la convention de fusion prévoit la mise en place, dès le 1er janvier 2025, d'antennes de proximité dans les lieux connus actuellement des administrations communales. Ceci est prévu sur une période limitée de minimum une année, pour proposer les prestations de base et laisser le temps à la fois à la nouvelle commune d'organiser ses guichets et de garantir un accès facile, dans l'intervalle, aux prestations de base pour la population de la nouvelle commune.

#### **1.9. Écoles et soutien aux structures d'accueil pré- et parascolaires**

Les écoles sont amenées à conserver leur rôle important en termes de cohésion sociale dans la nouvelle commune. Dans les localités, certaines prestations sont organisées autour de l'école par des entités dédiées, relativement informelles. Cet article garantit que le Conseil communal encouragera la poursuite de cette dynamique. Il ancre également la volonté des autorités actuelles de renforcer la place des écoles dans les localités, comme décrit dans le projet de société du présent rapport.

### **Chapitre 3**

#### **Articles 3.1 à 3.5**

Il est utile de préciser que le budget prévisionnel élaboré dans le cadre du projet de fusion ne constitue pas le budget de fonctionnement du premier exercice de la nouvelle commune. Il est élaboré sur la base des prévisions qui peuvent raisonnablement être faites en prenant en considération tous les éléments connus au moment de son établissement. Il revêt un aspect indicatif d'un premier exercice et présente une projection à moyen terme des effets de la fusion.

Dans le cadre du présent processus de fusion, le budget de fusion a été élaboré sur base d'un mandat spécifique confié à un spécialiste des finances communales, le Prof. Bernard Dafflon, Professeur émérite de l'Université de Fribourg, pour ainsi procéder à une analyse complète et détaillée des comptes des quatre communes, avec le soutien des administrations communales. Le budget ainsi constitué repose ainsi sur des bases particulièrement solides, à la fois techniquement justes, claires et transparentes, entre les quatre communes. Le Groupe de travail Finances, puis le Comité de pilotage, ont affiné la proposition en intégrant de nouvelles informations indisponibles au moment de l'étude externe qui concernent les comptes 2022 pour aboutir au budget prévisionnel intégré dans la présente convention.

L'article 3.2 de la convention intègre les chiffres-clés du budget prévisionnel en matière de budget de fonctionnement et d'investissement. Les chiffres indiqués sont extraits du budget prévisionnel proposé par les autorités sur la base du travail d'expertise externe et des mises à jour réalisées par le Comité de pilotage.

L'article 3.3. mentionne le coefficient fiscal de la nouvelle commune découlant du budget prévisionnel. L'alinéa 2 indique le taux d'impôt foncier de la nouvelle commune.

L'article 3.4 de la convention stipule que le montant de 1 million de francs de l'aide à la fusion versée par l'Etat de Neuchâtel à la commune fusionnée sera alloué à la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets fédérateurs. Les nouvelles autorités iront s'inspirer en priorité du projet de société présenté dans le présent rapport pour choisir ces projets. Le solde de l'aide à la fusion sera à disposition des nouvelles autorités pour financer les investissements de la nouvelle commune.

L'article 3.5 assure le maintien des soutiens et subventions aux associations et sociétés locales tels qu'actuellement accordés, jusqu'au terme de la première législature. Les soutiens et subventions restent évidemment encadrés par les conditions définies actuellement dans les communes. La nouvelle commune se chargera d'établir un inventaire des pratiques et d'en organiser une potentielle harmonisation dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle organisation.

Conformément à la législation cantonale, l'article 3.6 impose aux nouvelles autorités communales de proposer un mécanisme de maîtrise des finances permettant à la nouvelle commune d'atteindre durablement l'équilibre financier.

## **Chapitre 4**

### **3.1. Transfert des biens des communes**

Cet article énonce la reprise par la nouvelle commune de tous les actifs et passifs des anciennes communes.

Il précise également que toute vente de bâtiments inscrits au patrimoine administratif devra être soumise à une consultation préalable auprès du législatif communal. Ceci, pour s'assurer d'un certain contrôle et d'une préservation de certains bâtiments emblématiques actuellement en possession des communes.

### **2.1. Reprise des participations**

Cet article stipule la reprise intégrale des participations des anciennes communes aux entités extracommunales existantes. S'agissant des syndicats intercommunaux, les nouvelles autorités seront chargées d'analyser et de négocier au cas par cas l'extension de la participation ou le retrait du syndicat en tenant compte des enjeux et des conditions.

S'agissant des conventions de prestations en vigueur, les obligations liées à celles-ci seront reprises par la nouvelle commune avec charge aux nouvelles autorités d'analyser, dans les meilleurs délais, les enjeux, les potentiels d'internalisation, ou des éventuelles adaptations.

Il est à noter que l'analyse des collaborations intercommunales a permis de conclure qu'aucune entité extracommunale (par exemple syndicats intercommunaux) ne serait amenée à être dissoute dans le cadre du présent processus de fusion.

### **2.2. Transfert des droits et obligations**

Toutes les conventions passées par les actuelles communes sont reprises par la nouvelle commune. Il est à noter que la fusion permettra d'internaliser certaines prestations faisant l'objet de conventions de collaboration entre les communes prenant part à la présente fusion. Les prestations y relatives continueront d'être assurées. On peut citer comme exemples les conventions relatives à la sécurité publique entre Hauterive et La Tène et entre Saint-Blaise

et Enges, le contrôle des champignons ou le ramassage du vieux papier entre Hauterive et Saint-Blaise.

### **3.2. Transfert du personnel**

Il est important de souligner que tout-e-s les collaborateurs-trices des communes actuelles conserveront un poste de travail au sein de la nouvelle commune.

Ceci est garanti par la convention de fusion (article 4.4), sachant que les fonctions peuvent être adaptées à la structure de la nouvelle commune mais en cohérence avec les compétences et le corps de métier de chacun-e. La convention garantit également le pourcentage d'activité, la reconnaissance des années de service et la valeur nominale des salaires applicables au moment de l'entrée en vigueur de la fusion.

Il est à noter que le service social régional de l'Entre-Deux-Lacs, dont les collaborateurs-trices bénéficient de contrats de droit privé et qui se trouve à Saint-Blaise, est également maintenu.

## **Chapitre 5**

### **4.1. Droit de cité**

Selon l'article 59a de la loi sur le droit de cité neuchâtelois (LCDN), le droit de cité communal des ressortissants des communes fusionnées inscrit à l'état civil mentionne le nom de l'ancienne commune d'origine suivi, entre parenthèses, du nom de la nouvelle commune.

## **Chapitre 6**

### **5.1. Validité temporelle et territoriale des actes législatifs existants**

A l'évidence, il sera impossible, faute de temps, de modifier toute la réglementation communale entre les élections de juin 2024 et l'entrée en vigueur de la nouvelle commune au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il est ainsi essentiel de rappeler que les anciens actes législatifs resteront en vigueur jusqu'à leur remplacement par un nouveau règlement communal unifié. Ceci est également valable, par exemple, pour les plans d'aménagement locaux (PAL) en cours de révision dans toutes les communes neuchâteloises.

### **5.2. Mise en œuvre de la convention**

Dès l'élection des nouvelles autorités, celles-ci se chargeront de la mise en place de la nouvelle commune. Avant cela, les exécutifs actuels des quatre communes mettront en œuvre la convention de fusion dès son adoption par le peuple, avec notamment certains travaux préparatoires indispensables pour que la nouvelle commune puisse effectivement être opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2025, ainsi que les démarches avec l'Etat de Neuchâtel pour la convocation des élections communales et l'aide à la fusion.

## **5. Conclusion**

Le présent rapport a mis en avant les points principaux du projet de fusion, y apportant un éclairage, tant sur la démarche, les ambitions, les objectifs et les propositions. Un **lien avec les citoyen-ne-s** maintenu et même développé, une **démocratie de proximité enrichie** par des réseaux citoyens, une **vivacité** sociale, culturelle et économique favorisée, un **projet de**

**société** riche et consolidé par une **démarche participative** approfondie, des **prestations** élargies et harmonisées, une **organisation** encore améliorée, un **budget équilibré** s'appuyant sur une fiscalité raisonnable et un rapport fiscalité/prestations efficient, **une commune disponible, innovante et rayonnante** en sont les principaux points forts.

Pour accéder au site internet de la fusion: [www.fusion-baslac.ch](http://www.fusion-baslac.ch). S'y trouvent plusieurs informations du présent rapport et des actualités sur le processus de fusion, ainsi qu'une foire aux questions (FAQ), l'organisation du projet, le calendrier prévu, la boîte à idées, etc. Bienvenue sur ce site pour tout détail complémentaire.

Pour toutes les raisons évoquées dans le présent document, la fusion constitue immanquablement une opportunité de mettre en œuvre un projet rassembleur et gagner en efficience, au service de notre population.

## **Annexes**

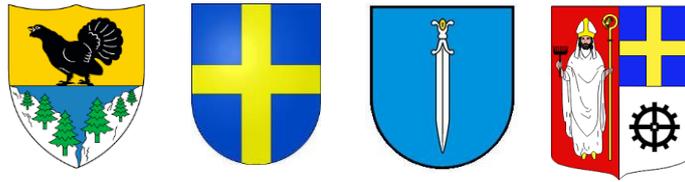
### **Annexe 1 Convention de fusion**

### **Annexe 2 Rapports des groupes de travail thématiques**

- 2.1 Groupe de travail Formation, jeunesse et liens intergénérationnels
- 2.2 Groupe de travail Economie et attractivité
- 2.3 Groupe de travail Territoire, mobilité et climat
- 2.4 Groupe de travail Loisirs, tourisme et santé

### **Annexe 3 Synthèse des propositions des groupes de travail thématiques**

### **Annexe 4 Arrêté du Conseil général concernant l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise**



**Annexe 1**  
**Convention de fusion et ses annexes**  
**(budget prévisionnel)**

**CONVENTION DE FUSION**  
**entre les communes d'Enges, Hauterive,**  
**La Tène et Saint-Blaise**

**Chapitre 1**

**GENERALITES**

Date de la fusion	<b>1.1</b> Les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise (ci-après: les anciennes communes) fusionnent en une seule commune (ci-après: la nouvelle commune) dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2025.
Nom	<b>1.2</b> <sup>1</sup> Le nom de la nouvelle commune est Laténa.  <sup>2</sup> Les noms d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise cessent d'être ceux d'une commune.  <sup>3</sup> Enges, Hauterive et Saint-Blaise deviennent les noms des localités sises sur le territoire de la nouvelle commune.  <sup>4</sup> Les localités de Marin, Epagnier, Thielle et Wavre gardent leur nom en tant que localités sises sur le territoire de la nouvelle commune.  <sup>5</sup> Les habitantes et habitants, les citoyennes et citoyens sont désigné-e-s sous le terme "Laténiennes et Laténiens".
Territoire	<b>1.3</b> Le territoire de la commune de Laténa est formé de la réunion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise.

## Armoiries

**1.4** Les armoiries de la nouvelle commune sont représentées et définies comme suit :  
Tiercé en barre flamboyante abaissé, d'or, de sinople et d'azur, cette dernière surmontée d'une cotice flamboyante d'argent.



## Siège de l'administration et organisation

**1.5** <sup>1</sup>Le siège de l'administration de la nouvelle commune est à Saint-Blaise.

<sup>2</sup>L'organisation des services de la nouvelle commune est multisite.

## Chapitre 2

### AUTORITES

Conseil général	<b>2.1</b> Le Conseil général de la nouvelle commune compte 41 membres, élu-e-s selon le système de la représentation proportionnelle.
Garantie d'un siège	<b>2.2</b> Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'à la fin de la législature 2029-2032, les anciennes communes bénéficient de la garantie d'un siège au Conseil général, au sens de l'article 95f LDP.
Conseil communal	<b>2.3</b> Le Conseil communal de la nouvelle commune est composé de 5 membres, élu-e-s par le Conseil général de la nouvelle commune au scrutin secret, à la majorité absolue ou tacitement.
Taux d'occupation du Conseil communal	<b>2.4</b> Le taux d'occupation des membres du Conseil communal est fixé à 80%.
Élections	<b>2.5</b> L'élection du Conseil général de la nouvelle commune par le peuple est convoquée par le Conseil d'Etat, sur demande des anciennes communes.
Transfert des pouvoirs	<b>2.6</b> <sup>1</sup> Les autorités des anciennes communes cessent leurs fonctions le 31 décembre 2024.  <sup>2</sup> Les autorités de la nouvelle commune entrent en fonction le 1 <sup>er</sup> janvier 2025.  <sup>3</sup> Après adoption de la convention de fusion par les populations concernées, les autorités de la nouvelle commune peuvent, une fois leur élection validée, se réunir, mais les actes qu'elles adoptent et les décisions qu'elles prennent ne sont applicables qu'à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2025. Elles peuvent être indemnisées pour le travail réalisé avant leur entrée en fonction.
Sociétés locales et réseaux citoyens	<b>2.7</b> <sup>1</sup> Les autorités de la nouvelle commune veillent à maintenir la vie associative et culturelle des localités et à assurer une animation sociale, culturelle, économique et sportive, sur l'ensemble du territoire communal.  <sup>2</sup> Le Conseil communal reçoit sur demande les représentant-e-s des associations et des sociétés locales afin de leur permettre de promouvoir les intérêts des différentes localités et de la population.

<sup>3</sup>Le Conseil communal met en place et soutient des réseaux intégrant les acteurs locaux et actrices locales ainsi que la population, couvrant différentes thématiques, sous forme de plateformes d'échange et de coordination entre les autorités communales et des représentant-e-s de la société civile (associations, entreprises, commerçant-e-s, écoles, acteur-trice-s touristiques et culturels, groupes d'intérêt).

Prestations administratives – phase transitoire

**2.8** Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour une durée de minimum une année, la nouvelle commune assure la présence d'antennes de proximité dans les anciennes communes proposant les prestations administratives de base.

Écoles et soutiens aux structures pré- et parascolaires

**2.9** Le Conseil communal encourage la création et le maintien d'entités en appui à l'organisation des activités en lien avec l'école (pedibus, transport scolaire, structures d'accueil parascolaire, camps de ski, etc), dans le but de renforcer la place des écoles dans les localités.

## Chapitre 3

### FINANCES ET FISCALITE

Comptes des anciennes communes 3.1 <sup>1</sup>Le bouclement des comptes 2024 des anciennes communes est effectué par la nouvelle commune.

<sup>2</sup>Il en va de même pour les comptes des entités intercommunales qui sont dissoutes de plein droit lors de l'entrée en vigueur de la fusion.

<sup>3</sup>Ces comptes sont adoptés par le Conseil général de la nouvelle commune.

Budget prévisionnel 3.2 <sup>1</sup>Le budget prévisionnel de la nouvelle commune figure en annexe à la présente convention, dont il fait partie intégrante.

<sup>2</sup>Il comprend:

a) le budget de fonctionnement qui se présente comme suit:

Charges	Fr. 59'124'000 CHF
Revenus	Fr. 59'373'000 CHF
Résultat: excédent de revenus	Fr. 249'000 CHF

b) le budget des investissements présente des investissements prévisionnels bruts pour l'exercice 2025 de Fr. 11'968'000 CHF.

Coefficient d'impôt et impôt foncier 3.1 <sup>1</sup>Dans la nouvelle commune, l'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 de la loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000 (LCdir) (RSN 631.0), multiplié par un coefficient de 68%, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

<sup>2</sup>Dans cette même commune et dès la même date, le taux de l'impôt foncier prévu à l'article 273 LCdir est de 1.5<sup>0</sup>/<sub>00</sub>.

Aide à la fusion 3.2 <sup>1</sup>L'aide de l'Etat à la fusion sera déterminée une fois la convention adoptée par tous les Conseils communaux.

<sup>2</sup>Elle sera versée dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la fusion.

<sup>3</sup>De l'aide de l'Etat à la fusion, le montant de 1 million de francs sera alloué à la mise en place d'un ou de projet-s fédérateur-s. Le projet de société inscrit dans le rapport de fusion sera la source privilégiée du choix de ces projet-s.

- Subventions et soutiens matériels** **3.3** Les subventions et soutiens matériels accordés aux associations et sociétés locales dans les anciennes communes sont maintenus au moins jusqu'au terme de la première législature.
- Mécanisme de maîtrise des finances** **3.4** Les nouvelles autorités communales sont chargées d'étudier la mise en place d'un mécanisme de maîtrise des finances et des limites de l'endettement permettant à la nouvelle commune d'atteindre durablement l'équilibre financier tout en offrant un coefficient fiscal attractif

## Chapitre 4

### TRANSFERT DES BIENS ET DES ENGAGEMENTS

- Transfert des biens des communes** **4.1** <sup>1</sup>Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, tous les actifs et passifs des anciennes communes sont repris par la nouvelle commune.
- <sup>2</sup>Cette dernière s'engage à ne pas se dessaisir de ses bâtiments inscrits au patrimoine administratif (maisons de commune, églises, chapelles, etc.) sans consultation préalable du législatif communal.
- Reprise des participations** **4.2** La nouvelle commune reprend intégralement les participations des anciennes communes aux entités extracomunales dont l'existence est maintenue lors de l'entrée en vigueur de la fusion.
- Transfert des droits et obligations** **4.3** <sup>1</sup>La nouvelle commune reprend toutes les conventions publiques et privées existant dans les anciennes communes, ainsi que tous les engagements écrits légalement consentis par l'une ou l'autre commune avant la fusion.
- <sup>2</sup>Il en va de même pour toutes les conventions publiques et privées existant dans les entités extracomunales dissoutes, ainsi que pour tous les engagements écrits qu'elles ont légalement consentis avant la fusion.
- Transfert du personnel** **4.4** <sup>1</sup>Le personnel en fonction au jour de la fusion dans chacune des communes signataires et dans chacune des entités extracomunales dissoutes par la présente convention, occupé à plein temps ou à temps partiel, est transféré à la nouvelle commune.
- <sup>2</sup>Les rapports de service sont garantis, mais les fonctions pourront être adaptées à la structure de la nouvelle commune.
- <sup>3</sup>Le pourcentage d'activité, la reconnaissance des années de service et la valeur nominale des salaires applicables au moment de l'entrée en force de la fusion sont garantis.

## Chapitre 5

### DROIT DE CITE

Droit de cité

**5.1** Les personnes au bénéfice du droit de cité de chacune des anciennes communes acquièrent le droit de cité de la nouvelle commune.

## Chapitre 6

### DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Validité temporelle et territoriale des actes législatifs existants

**6.1** <sup>1</sup>Les réglementations des anciennes communes restent en vigueur à l'intérieur des anciennes limites communales jusqu'à l'entrée en vigueur d'une réglementation unifiée dans la nouvelle commune.

<sup>2</sup>Les règlements des entités extracommunales dissoutes par la présente convention sont applicables à la nouvelle commune jusqu'à ce que cette dernière édicte une nouvelle réglementation pour les domaines concernés.

<sup>3</sup>Les nouvelles réglementations entrent en vigueur au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Mise en œuvre de la convention

**6.2** <sup>1</sup>En cas d'acceptation de la présente convention par la population de toutes les anciennes communes, les Conseils communaux de ces communes sont chargés de sa mise en œuvre jusqu'à l'élection des autorités de la nouvelle commune.

<sup>2</sup>Cette élection aura lieu dans les meilleurs délais après le vote du peuple.

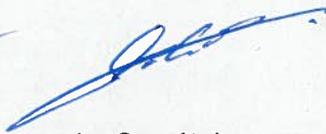
<sup>3</sup>Dès la validation de leur élection, les autorités de la nouvelle commune peuvent se réunir et adopter des actes relatifs à son organisation et à son fonctionnement, conformément à l'article 2.6 alinéa 3 de la présente convention.

Hauterive, le 8 mai 2023

Au nom du Conseil communal d'Enges



La Présidente  
Vanessa Renfer



Le Secrétaire  
Christophe Aubert

Au nom du Conseil communal d'Hauterive



La Présidente  
Martine Steiger Burgos



Le Secrétaire  
Patrice Zürcher

Au nom du Conseil communal de La Tène

La Vice-Présidente  
Valérie Dubosson



Le Secrétaire  
Yannick Butin



Au nom du Conseil communal de Saint-Blaise

Le Président  
Pierre Schmid



Le Secrétaire  
Marc Renaud



**Annexes :**

- **Budget prévisionnel**
- **Budget prévisionnel: commentaires**

**Annexe 1 à la convention de fusion**  
**Commune de Laténa : budget prévisionnel (avril 2023)**

COMMUNE DE LATÉNA - BUDGET PREVISIONNEL			Budget prévisionnel technique (expert externe) Base : période 2017-2021 et tendances (expert externe) Coefficient : 70		<i>Mise à jour du budget prévisionnel (Comité de pilotage)</i> Base : comptes communaux 2022 et projection		Budget prévisionnel, version avril 2023  Coefficient : 70		Budget prévisionnel, version avril 2023  Coefficient : 68		Budget prévisionnel de la Commune de Laténa, (arrondi) Coefficient : 68		
Fontions	Ecritures												
F	FF	FFF	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	
<b>0</b>			<b>Administration Générale</b>	<b>5'310'702</b>	<b>891'604</b>			<b>5'188'326</b>	<b>891'604</b>	<b>5'188'326</b>	<b>891'604</b>	<b>5'189'000</b>	<b>892'000</b>
		0110	Législatif	60'107	786			60'107	786	60'107	786	60'000	1'000
		0120	Exécutif	750'000	15'597			750'000	15'597	750'000	15'597	750'000	16'000
	02		Services généraux (sans le 0290)	3'864'946	734'073	-122'376		3'742'570	734'073	3'742'570	734'073	3'743'000	734'000
		0290	Immeubles administratifs	635'648	141'148			635'648	141'148	635'648	141'148	636'000	141'000
<b>1</b>			<b>Ordre et sécurité publics, défense</b>	<b>1'836'839</b>	<b>442'534</b>			<b>1'836'839</b>	<b>442'534</b>	<b>1'836'839</b>	<b>442'534</b>	<b>1'837'000</b>	<b>442'000</b>
	11	1110	Sécurité communale	701'611	217'269			701'611	217'269	701'611	217'269	702'000	217'000
	14		Questions juridiques	238'487	219'272			238'487	219'272	238'487	219'272	238'000	219'000
	15		Service du feu	728'839	5'904			728'839	5'904	728'839	5'904	729'000	6'000
	16		Défense	167'901	88			167'901	88	167'901	88	168'000	0
<b>2</b>			<b>Formation</b>	<b>18'751'893</b>	<b>4'440'839</b>			<b>18'751'893</b>	<b>4'440'839</b>	<b>18'751'893</b>	<b>4'440'839</b>	<b>18'751'000</b>	<b>4'441'000</b>
	21		Scolarité obligatoire (sans le 2170, ni le 2180)	13'258'252	36'749			13'258'252	36'749	13'258'252	36'749	13'258'000	37'000
		2170	Bâtiments scolaires	3'893'448	3'826'456			3'893'448	3'826'456	3'893'448	3'826'456	3'893'000	3'826'000
		2180	Structures d'accueil parascolaire	1'439'275	577'633			1'439'275	577'633	1'439'275	577'633	1'439'000	578'000
	22	2200	Ecoles spéciales	3'150	0			3'150	0	3'150	0	3'000	0
	23		Formation professionnelle initiale	157'768	0			157'768	0	157'768	0	158'000	0
<b>3</b>			<b>Culture, Sport et loisirs, Eglise</b>	<b>3'906'202</b>	<b>1'889'763</b>			<b>3'757'984</b>	<b>2'065'763</b>	<b>3'757'984</b>	<b>2'065'763</b>	<b>3'758'000</b>	<b>2'065'000</b>
	31		Héritage culturel	75'873	65			75'873	65	75'873	65	76'000	0
	32		Culture, autres	891'823	94'029			891'823	94'029	891'823	94'029	892'000	94'000
	33		Médias	3'000	0			3'000	0	3'000	0	3'000	0
	34	3410	Sports et loisirs ( sans 3411, 3421, 3422)	1'753'402	400'050			1'753'402	400'050	1'753'402	400'050	1'753'000	400'000
		3411	Port	854'046	865'170	-38'218		815'829	865'170	815'829	865'170	816'000	865'000
H17		3421	Camping de La Tène	30'000	270'000			30'000	270'000	30'000	270'000	30'000	270'000
H17		3422	Chalets de La Tène	0	0		176'000	0	176'000	0	176'000	0	176'000
	35		Eglises et affaires religieuses	298'057	260'448	-110'000		188'057	260'448	188'057	260'448	188'000	260'000
<b>4</b>			<b>Santé</b>	<b>461'824</b>	<b>0</b>			<b>461'824</b>	<b>0</b>	<b>461'824</b>	<b>0</b>	<b>462'000</b>	<b>0</b>
<b>5</b>			<b>Prévoyance sociale</b>	<b>10'189'350</b>	<b>2'597'786</b>			<b>10'189'350</b>	<b>2'597'786</b>	<b>10'189'350</b>	<b>2'597'786</b>	<b>10'189'000</b>	<b>2'597'000</b>
	51 à 59		Affaires sociales (sans 5444 ni 5451)	7'353'543	1'402'308			7'353'543	1'402'308	7'353'543	1'402'308	7'354'000	1'402'000
		5444	Espace Troglodyte	241'341	9'448			241'341	9'448	241'341	9'448	241'000	9'000
		5451	Crèche et garderie	2'594'466	1'186'029			2'594'466	1'186'029	2'594'466	1'186'029	2'594'000	1'186'000
<b>6</b>			<b>Trafic</b>	<b>5'913'854</b>	<b>703'531</b>			<b>5'863'854</b>	<b>703'531</b>	<b>5'863'854</b>	<b>703'531</b>	<b>5'864'000</b>	<b>703'000</b>
	61		Circulation routière	3'317'892	593'176	-50'000		3'267'892	593'176	3'267'892	593'176	3'268'000	593'000
	62		Transports publics	2'577'890	100'473			2'577'890	100'473	2'577'890	100'473	2'578'000	100'000
	63		Transports, autres	18'072	9'883			18'072	9'883	18'072	9'883	18'000	10'000

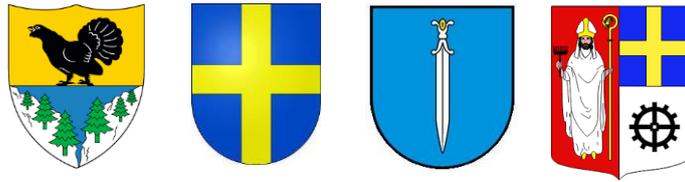
**Annexe 1 à la convention de fusion**  
**Commune de Laténa : budget prévisionnel (avril 2023)**

COMMUNE DE LATÉNA - BUDGET PREVISIONNEL			Budget prévisionnel technique (expert externe) Base : période 2017-2021 et tendances (expert externe) Coefficient : 70		<i>Mise à jour du budget prévisionnel (Comité de pilotage) Base : comptes communaux 2022 et projection</i>		Budget prévisionnel, version avril 2023  Coefficient : 70		Budget prévisionnel, version avril 2023  Coefficient : 68		Budget prévisionnel de la Commune de Laténa, (arrondi) Coefficient : 68	
Fontions		Ecritures										
<b>7</b>		<b>Protection environnement et aménagement</b>	<b>8'270'205</b>	<b>7'113'209</b>			<b>8'270'205</b>	<b>7'113'209</b>	<b>8'270'205</b>	<b>7'113'209</b>	<b>8'272'000</b>	<b>7'114'000</b>
71	7100	Approvisionnement en eau	2'669'516	2'669'516			2'669'516	2'669'516	2'669'516	2'669'516	2'670'000	2'670'000
72	7200	Traitement des eaux usées	3'002'564	3'002'989			3'002'564	3'002'989	3'002'564	3'002'989	3'003'000	3'003'000
73		Gestion des déchets	1'594'361	1'281'138			1'594'361	1'281'138	1'594'361	1'281'138	1'594'000	1'281'000
74		Aménagements	7'265	0			7'265	0	7'265	0	7'000	0
75	7500	Protection des espèces et du paysage	11'507	0			11'507	0	11'507	0	12'000	0
76		Lutte contre la pollution de l'environnement	40'554	0			40'554	0	40'554	0	41'000	0
77		Protection de l'environnement, autres	177'726	551			177'726	551	177'726	551	178'000	1'000
79		Aménagement du territoire	766'711	159'016			766'711	159'016	766'711	159'016	767'000	159'000
<b>8</b>		<b>Economie publique</b>	<b>595'721</b>	<b>1'563'573</b>			<b>595'721</b>	<b>1'563'573</b>	<b>595'721</b>	<b>1'563'573</b>	<b>596'000</b>	<b>1'564'000</b>
81		Agriculture	39'914	35'076			39'914	35'076	39'914	35'076	40'000	35'000
82		Sylviculture	163'298	109'608			163'298	109'608	163'298	109'608	163'000	110'000
84		Tourisme	52'876	14'255			52'876	14'255	52'876	14'255	53'000	14'000
85		Industrie, artisanat et commerce	50'772	0			50'772	0	50'772	0	51'000	0
87		Combustibles et énergie	288'861	1'404'634			288'861	1'404'634	288'861	1'404'634	289'000	1'405'000
<b>9</b>		<b>Finances et impôts</b>	<b>4'207'416</b>	<b>39'333'845</b>			<b>4'207'416</b>	<b>40'467'573</b>	<b>4'207'416</b>	<b>39'556'038</b>	<b>4'206'000</b>	<b>39'555'000</b>
91		Impôts										
		<i>impôt sur les personnes physiques</i>	8'884	30'681'715		1'222'000	8'884	31'903'715	8'884	30'992'180	9'000	30'992'000
	41020	<i>impôts à la source</i>	0	841'284			0	841'284	0	841'284	0	841'000
	41050	<i>impôts frontaliers</i>	0	893'604			0	893'604	0	893'604	0	894'000
		<i>impôt sur les personnes morales</i>	19'442	3'746'274			19'442	3'746'274	19'442	3'746'274	19'000	3'746'000
	9101	<i>Impôts spéciaux (sans 40210)</i>	20'463	73'082			20'463	73'082	20'463	73'082	20'000	73'000
	40210	<i>impôts fonciers</i>	0	1'412'355		-88'272	0	1'324'083	0	1'324'083	0	1'324'000
93		Péréquation financière	1'251'296	242'051			1'251'296	242'051	1'251'296	242'051	1'251'000	242'000
96		Administration de la fortune et de la dette	1'252'871	1'437'293			1'252'871	1'437'293	1'252'871	1'437'293	1'253'000	1'437'000
		Amortissement	960'248	0			960'248	0	960'248	0	960'000	0
		Intérêts	694'213	0			694'213	0	694'213	0	694'000	0
97		Redistributions	0	6'186			0	6'186	0	6'186	0	6'000
<b>TOTAUX</b>			<b>59'444'005</b>	<b>58'976'683</b>			<b>59'123'412</b>	<b>60'286'411</b>	<b>59'123'412</b>	<b>59'374'876</b>	<b>59'124'000</b>	<b>59'373'000</b>
<b>RÉSULTAT (négatif = déficit; positif = bénéfice)</b>				<b>-467'322</b>			<b>1'162'999</b>		<b>251'465</b>		<b>249'000</b>	

## Annexe 2 à la convention de fusion

### Commune de Laténa : budget prévisionnel (avril 2023) : commentaires

COMMUNE DE LATÉNA - BUDGET PREVISIONNEL			Mise à jour du budget prévisionnel (Comité de pilotage) Base : comptes communaux 2022 (recettes) et projections (charges)		Remarques
Fontions		Ecritures	dépenses	recettes	
F	FF	FFF			
0			<b>Administration Générale</b>		
	02		-122'376		La diminution des dépenses à hauteur de CHF 122'376.-- correspond au différentiel salarial lié au remplacement partiel de postes de travail dans l'administration suite à des départs à la retraite sur la période 2023-2024.
3			<b>Culture, Sport et loisirs, Eglise</b>		
		3411	-38'218		La diminution des dépenses à hauteur de CHF 38'218.-- correspond au différentiel salarial lié au remplacement partiel d'un poste de travail suite à un départ à la retraite planifié sur la période 2023-2024.
H17		3422		176'000	L'augmentation de recettes de CHF 176'000.-- est portée en correction de la rubrique suite à la suppression, par erreur, lors de l'analyse technique, des recettes issues de la location de 57 chalets dont les parcelles sont gérées par la Commune de La Tène.
	35		-110'000		La réduction de charges de CHF 110'000.-- correspond aux coûts actuels externes liés à l'entretien du cimetière de St-Blaise; en cas de fusion, les travaux d'entretien seront internalisés au sein de la nouvelle commune, sans coûts supplémentaires.
6			<b>Trafic</b>		
	61		-50'000		La réduction des charges découle de la baisse des coûts énergétiques suite à l'installation de nouveaux systèmes d'éclairage à Hauterive et, en cours de réalisation, à La Tène.
9			<b>Finances et impôts</b>		
				1'222'000	Les recettes de l'impôt sur les personnes physiques ont été augmentées de CHF 1'222'000.-- correspond à la hausse cumulée des recettes fiscales constatées en 2022 par les autorités exécutives communales des quatre communes, par rapport à l'exercice 2021.
		40210		-88'272	La diminution des recettes des impôts fonciers à hauteur de CHF 88'272.-- découle de la fixation du taux à 1,5 o/oo pour les personnes physiques et les personnes morales (entreprises), soit inférieur aux taux appliqués pour les personnes physiques et morales dans les communes d'Enges et d'Hauterive (actuellement 1.6 o/oo).



## **Annexe 2**

### **Rapports des groupes de travail thématiques**



objectif:ne



## Annexe 2.1

# Fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise

## Groupe de travail *Formation, jeunesse et liens intergénérationnels*

### 1. Préambule

#### Membres

Commune	Fonction politique / société locale	Nom	Prénom
Hauterive	Collaboratrice crèche La Souris Verte	BONARDO	Christelle
Enges	Conseiller communal	BOREL	Claude
St-Blaise	Cheffe du Guichet social régional	DI MUNNO	Graziella
La Tène	Conseillère communale, membre du copil fusion	DUBOSSON	Valérie
Hauterive		EGLI VON BUEREN	Dominique
Hauterive	Responsable du Centre de carrière UniNE	EVEN	Dunvel
St-Blaise	Resp. adjoint formation secondaire HEP-BEJUNE	GARESSUS	Paul-André
St-Blaise	PS Saint-Blaise	GIRON	Pascale
La Tène	La Ludotène	HIRSCHI	Sylvia
Hauterive		JACOT	Vincent
La Tène	Associations parents d'élèves St-Blaise et La Tène	KOHLER	Lori
La Tène	PLRT, donateur P'tit Four	KUMMER	Raphaël
St-Blaise		MC CLUSKEY	Huguette
La Tène		PENAZOLA	Claudio
La Tène	Cheffe du secteur RH	SCHEPIS	Nathalie
Enges	Membre de la société locale de Gym, président du CESC (comité d'établissement scolaire communal)	VESCO	Michel
La Tène	Structure d'accueil Les Moussaillons	WALTHER	Isabelle

Nombre de séances tenues : 6

## Personne(s) de contact

Mme Katia Chardon Badertscher [katia.chardon@objectif-ne.ch](mailto:katia.chardon@objectif-ne.ch) +41 79 292 68 16

M. Charles-Guillaume Held [charles-guillaume.held@objectif-ne.ch](mailto:charles-guillaume.held@objectif-ne.ch) +41 76 471 70 37

## Rappel de la mission du Groupe de travail

*Court descriptif de la thématique et de la mission assignée aux groupes de travail en général et à celui-ci en particulier*

**Objectif général:** co-construire un projet de société fédérateur englobant les quatre communes.

**Mission:** fournir des propositions concernant les 3 thèmes de la formation (offre, organisation, infrastructures, accueil pré et parascolaire, école obligatoire, formation professionnelle en lien avec les entreprises de la place, rôle formateur de la Commune, formation continue des personnels communaux, mobilité...), de la jeunesse (offre [répondre aux besoins / créer le lien entre les futurs habitants d'une même commune...], encadrement, infrastructures, mobilité, santé...) et des liens intergénérationnels (offre, besoins, stratégie, santé...), ceux-ci étant porteurs de qualité de vie pour les habitants de la future commune et d'attractivité.

**Notions-clés** issues des centres d'intérêts évoqués par chacun lors du tour de table de la première rencontre (en vrac, non exhaustif): éorén, ludothèque, association de parents, intergénérationnel, maintien des bonnes solutions après fusion, structures pré- et parascolaires, insertion professionnelle, possibilités offertes à la population, échos de ce qui se passe ailleurs que dans ma commune actuelle, filière sport-études, conciliation vie privée / vie professionnelle, intégration des enfants BEP, organisation de l'école en journée continue, comité d'établissement scolaire, création d'un parascolaire, aspects créatifs de la démarche, répondre aux besoins, participer plutôt que critiquer, offre en structures d'accueil = influence le choix de domiciliation des familles, lieux de scolarisation cycle 1, 2, 3 et lycée, attractivité d'un lieu où les habitants travaillent, accueil des migrants, formation post-obligatoire, cohérence entre ce qui existe et ce que l'on peut améliorer...

## 2. Recommandations au Comité de pilotage

Au fil des travaux, des réflexions et des échanges du Groupe de travail *Formation, jeunesse et liens intergénérationnels*, une vision de ce que la fusion apportera aux habitants des communes de St-Blaise, Hauterive, La Tène et Enges a vu le jour.

En effet, avec **la création et le maintien du lien** pour préoccupation transversale à toutes les propositions du Groupe, aussi bien entre les générations qu'entre les différents niveaux institutionnels, sur l'ensemble du nouveau territoire communal, il est apparu que l'idée générale de "**remettre l'École au milieu du village**" appuiera fortement la construction d'un projet fédérateur englobant les quatre communes, en apportant qualité de vie et attractivité.

Le Groupe de travail souhaite donc, pour la commune fusionnée de demain, **une École au centre de la vie communale**, tout en affirmant davantage sa présence dans l'organisation scolaire cantonale (Cercle scolaire de l'EORÉN, centres scolaires du Mail et du Bas-Lac).

L'École, en tant qu'institution, constitue en effet le **lieu de formation de notre société de demain**. De par sa mission, l'école contribue au bon développement des compétences des élèves, dans les registres disciplinaires, interdisciplinaires et dans la formation générale. Le Groupe de travail relève cependant que cette mission pourrait perdurer en dehors des horaires d'enseignement en amenant progressivement l'École à devenir le lieu central d'apprentissages variés (artisanat, échanges multiculturels, langues étrangères, ...) en continu et d'échanges entre différents publics, renforçant ainsi le lien social (par exemple lors de préparation de manifestations locales). **L'École façonne la personnalité, favorise le vivre ensemble et représente une opportunité de faciliter les liens intergénérationnels.**

Ainsi, l'école en tant qu'institution, mais aussi lieu physique implanté dans chaque localité de la nouvelle commune, devra être davantage considérée comme un **lieu de vie pour l'ensemble de la population**. L'atout de base de la nouvelle commune est là: le domicile de chaque élève des cycles HARMOS 1 et 2 se trouve à moins de 2 kilomètres de son école, permettant les déplacements à pied ou par une mobilité douce dont il s'agit de soutenir activement le développement (comme dans toute collectivité moderne pensée pour demain) et encourageant l'organisation d'accueils scolaires et parascolaires **de proximité**, non seulement pour les familles avec enfant d'âge scolaire, mais également pour les citoyens de toutes les générations.

Les propositions concrètes du Groupe de travail s'organisent ainsi autour de deux grands axes, avec pour recommandation essentielle que cette thématique doit être mise au cœur des préoccupations des nouvelles autorités communales.

Premièrement, pour rendre l'institution à tous ses habitants, il sera important de **renforcer l'École comme lieu d'échange et de vie** (*Mieux intégrer l'école à la société (et vice-versa), "Mettre l'école au milieu du village"*), tout en la faisant évoluer dans ses capacités de proposer des projets et une organisation modernes (voire visionnaires).

Il s'agit ainsi:

- d'y développer des projets innovants qui renforcent les liens (*De manière transversale, porter une attention constante à la création et au maintien du lien social* - ouverture des bibliothèques scolaires aux habitants, selon des horaires plus larges que ceux de l'école par exemple – en complément des offres de la bibliothèque publique de Marin et du Bibliobus) et les compétences (PRIMA);
- de renforcer les synergies entre le scolaire et le parascolaire (*Renforcer et développer l'accueil pré- et parascolaire dans des structures de proximité*);

- d'harmoniser les pratiques, notamment administratives (montants mis à disposition pour l'organisation de camps, par exemple) à l'échelon du territoire de la nouvelle commune pour renforcer la prestation de formation dédiée à l'élève;
- de proposer des modèles alternatifs d'École (*Explorer les possibilités de mettre en place une école organisée en continu*) qui correspondent aux besoins de la société d'aujourd'hui et s'inscrivent dans l'ambition de proposer aux habitants de la nouvelle commune des prestations attractives.

Ensuite, pour **ancrer l'École au cœur de l'organisation du territoire de la Commune**, il sera indispensable d'*Améliorer la représentativité de la commune fusionnée au sein des autorités scolaires* tout en veillant à ce que les futures constructions et rénovations de bâtiments et d'installations scolaires et parascolaires (yc. celles désormais ouvertes à la population comme les bibliothèques, les halles sportives et les différents lieux de loisirs) répondent aux besoins d'une École moderne: pour ce faire, **une vision stratégique doit être posée** (*Se doter d'un panorama des infrastructures scolaires et de loisirs existantes permettant l'évaluation de leur adéquation*).

### 3. SITUATION ACTUELLE – ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, DEFIS/MENACES

Lister de manière synthétique les éléments identifiés pour les quatre communes dans la thématique du GT. Analyse [SWOT](#).

Atouts	Faiblesses
<p><b>La "mentalité", l'état d'esprit, la proximité sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intergénérationnel qui commence à se développer</li> <li>• Solidarité, entraide   Entraide   Entraide entre sociétés</li> <li>• Hauterive: village actif, beaucoup d'activités</li> <li>• Mixité</li> <li>• Vie de village</li> <li>• Attractivité, dynamisme</li> <li>• Flexibilité</li> <li>• Parents engagés</li> <li>• Proximité</li> <li>• Confiance</li> <li>• Événements socio-culturels</li> <li>• Interactions</li> <li>• Transparence + communication</li> </ul> <p><b>L'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hauterive: un système qui fonctionne bien (crèche, parascolaire, 1H-2H)</li> <li>• Structures professionnelles</li> <li>• Bonne organisation scolaire et parascolaire</li> <li>• L'éorén – Bas-Lac regroupe déjà 3 des 4 communes (&gt; 1 direction, 1 groupe d'enseignants)</li> <li>• Proximité   Proximité des écoles primaires</li> <li>• Enges: dynamique des classes à plusieurs ordres</li> </ul> <p><b>La géographie du territoire</b></p>	<p><b>Les "dotations" (manques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de locaux permanents (ludothèque   centre rencontre-loisirs pour les ados   endroit pour les jeunes de 15-16 ans et +)</li> <li>• PRIMA</li> <li>• Équipements (jeux) insatisfaisants dans la cour d'école d'Enges</li> <li>• Pas de centre (rencontres – manifestations – commune – village)</li> <li>• Espaces à disposition des associations</li> <li>• Manque de places d'accueil, petites infrastructures &gt; pas de solution   pas suffisamment de places en crèche et au parascolaire 3x</li> <li>• Pas (encore) d'école à journée continue</li> <li>• Moyens financiers scolaires limités</li> <li>• Pas de possibilité pour les enfants de manger à l'école à midi</li> </ul> <p><b>La mobilité, les circulations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La géographie, les transports publics   Transports Wavre – Marin   Transports St-Blaise – Enges (horaires)</li> <li>• Accès direct haut-bas Hauterive (passerelle)</li> </ul> <p><b>La cohésion (gouvernance)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La communication</li> <li>• Hauterive: Haut vs Bas 2x</li> <li>• Hauterive non membre de l'éorén – Bas-Lac</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Local, "proximité" ; Hauterive: proximité (pedibus)</li> <li>• Plusieurs espaces extérieurs développés pour les jeunes</li> <li>• Lac et places de jeux</li> </ul> <p><b>L'offre et les infrastructures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments – crèches – écoles</li> <li>• Infrastructures (écoles, sport, ...) ; La Tène: infrastructures sportives ; Hauterive: centre sportif</li> <li>• Encadrement La Tène: parascolaire, local de jeunes, ludothèque</li> <li>• La Souris Verte</li> <li>• Offres activités jeunesse ; La Tène: le Troglo ; Offres à la jeunesse = le Troglo ; Offre diverse de services + divertissement pour les jeunes (Midnight, ludothèque, devoirs...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication sur le projet de fusion encore peu visible (enseignants)</li> <li>• Le développement en pleine expansion (difficile de suivre avec les infrastructures)</li> <li>• Doublement de plusieurs services</li> <li>• École centrée sur elle-même ; Non utilisation des structures scolaires hors école</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p>	<p><b>Menaces/risques/défis</b></p>
<p><b>Développer des synergies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un poste de facilitation (projets intergénérationnels, transitions apprentissage...)</li> <li>• Économies d'échelle &amp; optimisation (locaux, outils, pratiques)</li> <li>• Optimisation / solution pour répartition / concentration (locaux, outils...)</li> <li>• Faire l'inventaire des services existants, en retire le meilleur (bonnes pratiques) et laisser le reste</li> <li>• Faciliter le partage d'expériences</li> <li>• S'inspirer des pratiques des autres communes pour enrichir l'offre de services proposés</li> <li>• Unir les forces pour trouver des solutions à des problèmes communs</li> </ul> <p><b>Tisser les liens, unir (entre les générations, entre l'école et la société civile...)</b></p>	<p><b>Ce qui s'apparente à la peur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peur du changement (population) 2x</li> <li>• Peur de choquer la population avec des changements, même si souhaitables</li> <li>• Refus des évolutions de la société ("les parents doivent s'occuper des enfants")</li> <li>• Manque de compréhension du public de la valeur ajoutée à fusionner</li> <li>• Manque de changements même en cas de fusion (vieilles habitudes, doublons...)</li> <li>• Pratiques différentes (dans les communes / par ex. dans les crèches de la future commune fusionnée)</li> <li>• Concurrence entre entités similaires</li> <li>• Finances ; Impératifs financiers ; Manque de moyens, pas d'investissements</li> </ul>

- Déployer le programme PRIMA
- Unir les forces bénévoles
- Apporter de la diversité dans l'offre d'apprentissages
- Ludotène à associer à cette nouvelle commune
- Regroupement sociétés, associations locales
- Cohésion intergénérationnelle (par des activités)
- Complémentarité (piscine, bibliothèque...)
- Entraide
- Améliorer la communication à la population (école, commune, services)
- Plus de visibilité de ce qui existe dans chaque "région"
- Informations plus aisées à faire circuler
- Proximité avec la suisse allemande (Gals), permettant de faire des échanges d'étudiants / d'enseignants (!)

#### Repenser l'école et l'accueil

- Trouver des arrangements entre les "structures hôtel" (restos) pour pouvoir faire livrer des repas chauds à midi aux écoliers
- Ouverture des bibliothèques à midi = espaces de repos et de lecture
- Organiser les repas de midi dans les structures comme les EMS
- Jeunesse et école: repartir d'une page blanche
- Réaffecter des logements communaux pour l'accueil des ados à midi
- Doter les écoles de postes sympas pour assurer l'accueil dans les écoles à midi
- (Re-)penser les structures scolaires
- Offrir davantage de places en structure
- Innover dans les organisations scolaires
- Repenser les moyens de déplacement des écoliers

#### La perte de toute nuance

- Déshumanisation
- TROP de décentralisation
- Perte de l'identité locale et de proximité
- Gouvernance professionnelle (éloignée de la population)
- Trop grosses structures qui ne tiennent plus compte des particularités de chacun
- Standardisation
- Volonté de tout centraliser
- Identité / particularités
- Objectif = économies à tout prix!
- Réglementations trop rigides
- Comparaisons au niveau des pratiques > risque de "standards"
- Risque de perte de liens "politiques" avec l'école > maintenir des conseils de collège (parents, etc.)
- Nombrilisme, pas de vision globale
- École d'Hauterive > centre scolaire du Mail ou du Bas-Lac ?
- Impliquer, d'une manière ou d'une autre, les actrices et acteurs professionnel.le.s directement concerné.e.s par les questions de formation et d'éducation (yc. ceux qui ne seraient pas *domiciliés* dans la commune mais qui, de par leur fonction, contribuent à enrichir la réflexion sur ce thème)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration d'Hauterive dans le centre scolaire du Bas-Lac</li> <li>• Maintenir les collèges primaires décentralisés (Enges / Wavre)</li> <li>• Améliorer les structures d'accueil parascolaire</li> <li>• Créer un espace multi usages (activités, culture, repas...) dans l'école</li> <li>• Maintenir ou créer des comités d'établissements scolaires par collège &gt; représentation à l'éorén</li> <li>• Construction d'une nouvelle école à Hauterive</li> <li>• Développer les structures extra-familiales (pour offrir plus d'accueil, avec une palette de solutions)</li> <li>• PRIMA (2x)</li> </ul>	
---	--

*En rose, les éléments transmis par le GT Attractivité*

A l'issue des deux premières séances, plusieurs sujets de réflexion sont relevés et débattus:

- Attention à bien **informer les enseignants du processus de fusion** >> le site internet dédié au processus de fusion sera bientôt en ligne / le Bullcomm relaie les informations officielles (oui mais: bon nombre d'enseignants ne sont pas citoyens des communes concernées! >> il vaudrait la peine de leur faire parvenir quelques éléments de suivi.
- Suite à la fusion, la **représentation des 4 communes actuelles au sein du Cercle scolaire** diminuerait (à 1 délégué) >> peur de ne plus faire le poids >> nécessaire d'examiner les possibilités de réviser les statuts du Cercle, voire de l'organiser totalement différemment. Idée: s'approcher de Neuchâtel qui s'est posé les mêmes questions lors de sa fusion avec Valangin, Peseux et Corcelles-Cormondrèche.
- Faut-il **réviser la carte scolaire**? Permettre par exemple aux parents de scolariser leur enfant là où ils le souhaitent sur le territoire de la nouvelle commune (en fonction de leur lieu de travail ou de passage, par exemple) ? Le fait que la nouvelle commune soit coupée par deux Cercles scolaires va nécessiter de réexaminer la logique d'envoyer les enfants à l'école là où ils sont domiciliés.
- Constat après 2 séances de travail: **le GT a beaucoup parlé d'école et nettement moins de jeunesse et de liens intergénérationnels**. Les sujets liés à la jeunesse seront vraisemblablement traités par le GT Loisirs, tourisme et santé ?
- Le **thème de la mobilité, des circulations dans la nouvelle commune** est identifié comme important – très transversal.
- Le sujet des **dotations** (finances, équipements...) dépasse quelque peu le GT; il serait intéressant d'être mieux informés (situations actuelles / situation après fusion).

- Pour élaborer des perspectives réalistes et non des "plans sur la comète", souhait de disposer d'un inventaire des crèches et des parascolaires avec le nombre de places offertes/occupées, savoir si les exigences légales (taux de couverture) sont remplies, disposer des perspectives démographiques >> c'est une **recommandation** qui sera faite aux autorités: commencer par se doter d'une vision de la situation et d'une stratégie.
- Le GT se demande si son **analyse SWOT est exhaustive**: certainement pas, mais le but de ce GT citoyen est de donner des impulsions, de faire part de soucis et de recommandations (idées de pistes à suivre pour tenter de résoudre les problèmes), et non d'établir le premier Programme de législature de la commune fusionnée.

## 4. PROJETS

*Lister et décrire de manière synthétique les projets actuellement en cours ou planifiés en lien avec la thématique du GT. Si les membres du GT n'ont pas connaissance de projets particuliers, ils/elles peuvent formuler de nouvelles idées potentielles ou à explorer.*

Titre du projet en cours ou planifié	Description du projet en cours ou planifié: objectif, moyens, dimension intercommunale, ...
Etude de faisabilité pour la mise en place d'une école organisée en continu (MAE) à La Tène.	Un crédit de 130'000.- francs a été soumis au conseil général le 29 septembre 2022. Il s'agit de réaliser une étude de faisabilité sur différents emplacements retenus, pour en définir un cahier des charges d'avant-projet, de lancer un avant-projet auprès d'architectes et de réaliser le projet issu de l'avant-projet. La démarche comprend la création d'un poste de "responsable MAE". Le déroulement de ce projet en 3 phases court de 2022 à 2025.
Rénovation du bâtiment des Tertres à La Tène (cycles 1 et 2)	Le projet démarre cet été et durera jusqu'aux vacances d'automne. Un collège provisoire a été installé. 2 salles de classe et 1 salle de rythmique seront ajoutées.
Accueil de midi	L'association l'accueil de St-Blaise (assure la parascolaire, privée) s'est approchée de l'école car il n'y a plus assez de place à midi, en particulier pour les 8èmes. L'école est entrée en matière et des discussions ont lieu pour trouver des solutions. Cette surcharge pose des défis en termes de locaux adéquats et de ressources pour encadrer les enfants en particulier entre 13h et 13h45. Cette charge ne peut être confiée aux enseignant.e.s. Il y a actuellement un civiliste engagé au centre, mais ce n'est évidemment pas suffisant. Situation complexe entre locaux, type de repas (pic-nic ou cantine) et encadrement >> vise à trouver une solution pérenne et efficace.
Appartements dédiés aux bénéficiaires AVS et AI (avec possibilité d'encadrement) à Hauterive	Sur le parking en face de la Poste.
Nouveau centre médical à St-Blaise (locaux de l'ancienne école primaire)	Avec crèche potentielle, projet pluri-thématique. 1 projet communal et 1 contre-projet.
Nouveau collège à Hauterive	Le projet est de détruire le « vieux collège » d'Hauterive et de déplacer la structure d'accueil actuelle. Ce nouveau complexe regroupera sur un seul site au lieu de trois les activités scolaires, préscolaires et parascolaires. Deux bâtiments seront construits sur la parcelle, avec des espaces bien définis. Les travaux devraient débuter à l'été 2023 pour un budget de CHF 20 millions maximum. Quelques places supplémentaires seront disponibles pour le pré et parascolaire.

	Travaux sur 2 ans.
Anticipation d'une augmentation des besoins en places d'accueil à Enges, de 10 à 15 ou 20 places	En raison de l'existence d'un lotissement pour env. 40 logements + transformations de fermes envisagées. En cas de fusion, les locaux administratifs actuels de la commune pourraient être utilisés pour l'accueil, même si les solutions présentées aux deux lignes suivantes semblent préférables.
Enges: 7 appartements avec encadrement susceptibles d'être mixés avec l'éventuelle future structure d'accueil	Dans le lotissement
Travaux au Collège d'Enges	Planifiés, d'ici 2023. Notamment remplacement du système de chauffage par des pellets (CHF 50'000.-).
Ouverture d'une classe PRIMA à Wavre, en 1-2 H	
Réfection des terrains de beach-volley à Hauterive et création d'un club de beach-volley Hauterive-St-Blaise	Club créé début juin 2022 / terrains en phase de finalisation
Ligne de bus 107 Hauterive-Marin déplacée pour desservir les commerces Manor-Jumbo	
<b>Titre de l'idée de projet</b>	<b>Description de l'idée de projet: objectif, moyens, dimension intercommunale, ...</b>
Création d'un lieu de rencontre pour adolescents et intergénérationnel pour les communes fusionnées	
Création d'un skate-park (celui de Colombier co-financé entre autre par St-Blaise et Hauterive est éloigné)	
La nouvelle commune fusionnée pourrait offrir des places en structures pré- et parascolaire supplémentaires	Par ex à St.-Blaise où il n'existe pas, à l'heure actuelle, de crèche communale
La nouvelle commune pourrait également profiter de ce changement pour mettre en place une journée	(Pas de participation à MAE en phase pilote actuellement pour des raisons de ressources – à La Tène, motion >> délais trop courts et démarche trop complexe).

continue à l'école pour les élève des cycles primaires et secondaires	Voir l'exemple bernois peut-être.
Devoirs surveillés / accompagnés: développer un modèle commun	
Sortie du <i>Cercle</i> scolaire de l'EORÉN ? Intégrer Hauterive au Cercle scolaire EORÉN Bas-Lac ?	Ne serait pas tenable financièrement, ne serait-ce que du point de vue des infrastructures (dont les communes ne sont pas propriétaires). En termes de <i>Centres</i> scolaires, aujourd'hui il n'est pas non plus envisageable de déplacer les élèves d'Hauterive (Centre du Mail) sur le Centre du Bas-Lac.
Amélioration des places de jeu à Enges	De façon générale, en divers endroits, (école, pavillon, futur lotissement, voire Combe d'Enges)
Maintenir le lien entre les parents et chaque collègue	La forme, le "comment" sont à concevoir
Envie de proposer un projet faisant le lien entre les générations	S'inspirer de bonnes pratiques: le parascolaire de St-Blaise fait des visites au home / une classe de 11H entretient une correspondance avec les aînés / lien avec Le Troglo
Intégrer le Parc régional Chasseral (étendre le périmètre du Parc qui comprend Enges	Beaucoup d'activités dédiées aux jeunes / aux classes
Activités des Églises, animateur jeunesse pour la paroisse	Domaine à prendre en considération
Rencontrer les écoles voisines en Suisse allemande	Pour favoriser les échanges d'élèves et d'enseignants / pour répondre aux exigences de PRIMA Exemple Le Landeron / Erlach (pour les élèves qui partent un an de l'autre côté de la frontière linguistique) ou le Jura avec le Laufonais (élèves – enseignants)
Maintien d'une école à Enges (actuellement 25 à 30 élèves, 1-6 H)	
Maintien d'une structure d'accueil parascolaire à Enges	

En orange, les projets en cours remis aux GTs Territoire, mobilité, climat et Loisirs, tourisme et santé

**Pour mémoire, portrait de l'actuel système d'accueil parascolaire à Enges – par C. Borel:**

Pour éviter de devoir créer une administration compliquée et coûteuse (avec directrice, etc.), nous sommes rattachés à la structure de Cornaux pour l'ensemble de la gestion. Ce sont nos voisins qui nous délèguent le personnel nécessaire. Notre administration s'occupe toutefois des inscriptions. Nos heures d'ouverture fluctuent quelque peu en fonction des besoins. Par ex., nous n'ouvrons pas entre 7h et 8h., mais le pédibus part à 7h30 devant la structure ! En règle générale, celle-ci est fermée les matins et le mercredi après-midi. La plus forte affluence (limitée à 10 par l'Etat) est enregistrée pour les repas de midi. Le Restaurant du Chasseur nous fournit les repas. En cas de places libres, nous accueillons aussi des enfants de Pré-Girard (sur Neuchâtel, à 2 km du collège d'Enges), s'ils fréquentent l'école d'Enges. Notre système actuel nous permet de répondre à l'essentiel des besoins des parents, mais, pour quelques moments de surcharges aux repas, nous souhaiterions pouvoir compter sur l'un ou l'autre parent de jour.

## 5. REPONDRE AUX FAIBLESSES ET DEFIS/MENACES, VALORISER LES PROJETS, ATOUTS ET OPPORTUNITES

*Décrire les manières possibles de répondre aux éléments identifiés aux chapitres 2 et 3.*

Défi/menace/risque	Propositions y liées, commentaires et discussions
Modernisation des infrastructures scolaires (Hauterive, La Tène, St-Blaise)	<p>Constat: il y a de gros investissements, mais ces infrastructures sont sous-utilisées par la société civile. La proposition est donc une meilleure mise à disposition des infrastructures pour les jeunes lors de soirées, weekend, vacances, ...</p> <p>Il s'agit de sensibiliser les jeunes à prendre en main ces possibilités de loisirs actifs ainsi que leur gestion.</p> <p>Intercommunication de la structure existante à la Tène, à développer dans les autres communes.</p> <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition également faite par d'autres groupes. Il s'agit d'un élément transversal</li> <li>- Dans certains cas il faut moderniser les structures, dans d'autres en créer. Proposer des structures aux jeunes et les mobiliser quant à leur gestion ne va pas à l'encontre des autres idées.</li> <li>- Cependant, les projets actuels de construction et de rénovation des collèges vont dans le sens du paradigme scolaire actuel et pas forcément dans celui qui est développé à travers la fusion. Une nouvelle forme d'enseignement est en marche et ces projets n'y sont pas tout à fait adaptés (sauf peut-être à Hauterive).</li> </ul>
Volonté de tout centraliser / Standardisation / Perte de l'identité locale	<p>Maintien des écoles et structures d'accueil de proximité, notamment pour Enges et Wavre où cela est essentiel.</p> <p>Le but de l'école est d'être une école de proximité: l'école crée du lien social, indispensable à la vie d'une collectivité.</p> <p>Au-delà du maintien, il pourrait donc même s'agir de pérenniser et développer? N'y aurait-il alors pas un lien à faire avec l'attractivité?</p> <p>Cette question constitue un point critique pour le projet de fusion. Si ces centres semblent voués à disparaître, la fusion ne va pas passer.</p>
Perte de liens politiques avec l'école	<p>Maintenir ou créer des conseils de collège.</p> <p>Suite à une décision de l'éorén, il n'y a plus de commission scolaire intercommunale et c'est pourtant indispensable, c'est d'ailleurs inscrit dans la loi. Il est très important de garder une discussion entre les différents collèges des communes.</p>

	<p>Cela doit donc être une revendication: il faudrait au moins un représentant de chaque centre scolaire du Bas-Lac à l'éorén. Le problème tient au fait que la représentation actuelle passe par les conseillers communaux, il y a donc un risque avec la fusion que le Bas-Lac ne soit pas représenté à l'éorén.</p> <p>Autre problème: Hauterive est rattaché au Mail et est donc séparé de l'ensemble du Bas-Lac. Il faudra donc trouver comment renforcer les liens entre ces deux ensembles et inclure Hauterive dans le Bas-Lac afin de représenter la commune de façon exhaustive.</p>
<p>Manque de place d'accueil / Objectifs différents entre structures privées et communales / Impossibilité de prendre les repas sur place pour certaines catégories d'élèves.</p>	<p>Développement des structures d'accueil tout particulièrement au niveau des places disponibles dans les crèches et accueils parascolaire.</p> <p>Possibilité de centralisation pour les crèches en revanche nécessité de proximité pour les parascolaires.</p> <p>Responsabilité des autorités communales pour l'ensemble des structures d'accueil.</p> <p>Problème: les systèmes ne sont pas les mêmes suivant les endroits, certains étant privés et d'autres publics. La structure d'accueil étant fondamentale pour pouvoir garder les enfants dans les écoles des villages, il faudra donc apporter des réponses à ces questionnements.</p>
<p>Pas de centre → centre de loisirs pour ado et post-ados.</p>	<p>Création d'un centre dans un lieu (bord du lac, forêt) sous forme d'un pavillon, par exemple à St-Blaise, symbolisant la fusion.</p> <p>→ Création d'un centre, en profitant d'intégrer les jeunes altaripiens scolarisés au Mail dans la nouvelle commune.</p> <p>Constat d'une faiblesse: il n'y aura pas de centre physique de la nouvelle commune, l'idée est donc d'en créer un, sous la forme d'un pavillon qui accueillerait les jeunes, et d'ainsi créer par là même du lien entre les jeunes qui ne sont pas scolarisés au même endroit.</p> <p>À ce niveau-là, la future commune est chanceuse et dispose de place conséquente au bord du lac à St-Blaise et Hauterive, dont elle peut profiter... cette localisation n'est pas obligatoire, mais se situe néanmoins au centre.</p> <p>La nécessaire centralité de ce projet est évidente, mais cela peut potentiellement engendrer des problèmes d'utilisation pour les jeunes excentrés.</p> <p>L'objectif de ce centre, alors qu'il en existe déjà d'autres ailleurs (Troglo, Midnight, etc.), n'est pas de mettre en place une grosse infrastructure, mais un mobilier relativement simple. L'idée est de faire quelque chose de symbolique, de marquer le coup et se projeter dans la future nouvelle commune. Cela n'empêcherait d'ailleurs aucunement d'installer d'autres centres dans d'autres villages.</p>
<p>Standardisation / Réglementations trop rigides / Objectifs = économies à tout prix</p>	<p>Ne pas bouleverser les coutumes des fêtes et habitudes locales, en voulant uniformiser et rationaliser de manière trop brusque.</p> <p>Garder une proximité avec la population et chaque village de la nouvelle commune.</p>

	<p>L'exemple de la fusion de Neuchâtel montre que les villages alentours ont beaucoup perdu de leur simplicité de fonctionnement car tout est devenu très procédurier. L'idée serait de réussir à garder cette simplicité malgré la fusion.</p> <p>Remarques :</p> <p>Contrairement aux autres, qui sont plus physiques, cette proposition se situe plus dans le domaine de l'état d'esprit. En effet, comment la mettre en place concrètement ? N'est-ce pas utopique ?</p> <p>Réponse: cela dépendra des administrations</p> <p>L'exemple de Neuchâtel est très lié au contexte (grande ville = nécessité d'un système procédurier), mais la future commune sera tout de même très certainement confrontée à ce genre de problèmes. Ce sont des craintes que la population est en droit d'avoir et il n'existe pour l'instant aucun argument pour y répondre.</p>
Le développement en pleine expansion (→ difficulté de suivre avec les infrastructures).	<p>Anticiper / assumer l'augmentation de la population en veillant à développer assez tôt les infrastructures et les services à la population.</p> <p>Thème très transversal, en lien avec la première entrée de ce tableau, où il a déjà été traité.</p>
Pas de possibilité pour les enfants de manger à l'école + journée continue à l'école	<p>Mettre en place la journée continue avec locaux adaptés aux repas.</p> <p>→ <u>Impératif</u> nécessité d'adapter la vie scolaire à l'évolution de la société et aux besoins des parents, dont la demande est fortement en hausse pour cette prestation.</p>
<b>Atout/opportunité/projet</b>	<b>Propositions y liées, commentaires et discussions</b>
Repenser l'école et l'accueil. Pour permettre aux enfants de jouir d'un accueil varié et sécurisé du matin en fin d'après-midi.	<p>Par l'accueil parascolaire (matin, midi, fin d'après-midi), l'implication des sociétés sportives (gym, foot, breakdance, ...), l'implication des sociétés de loisirs (ludothèque, bibliothèque, troglo), l'implication des sociétés musicales (chorale, instruments, solfège, fanfare, ...)!</p> <p>Besoin de faire un état des lieux, des offres et des élargissements possibles.</p> <p>Développer des synergies et des collaborations entre les différents intervenants.</p> <p>Les autorités doivent être actives pour aider à trouver des espaces et des financements.</p> <p>Pour les activités ayant lieu en-dehors du périmètre de l'école, il serait utile de prévoir des accompagnants, bénévoles ou légèrement rémunérés. Il est question ici de réfléchir à de nouvelles formations pour les collaborateurs de ces structures, en imaginant quelque chose de moins académique pour faciliter le processus, même si dans ce domaine la compétence est cantonale.</p> <p>Trouver des solutions pour les véhiculer (par ex. de Hauterive à la ludo de la Tène, ou de St-Blaise au CIS de la Tène).</p>

	<p>La mise en place de grands centres de loisirs permettrait d'élargir les offres d'encadrement en-dehors des périodes scolaires.</p> <p>L'idée est d'une part d'enrichir le programme du parascolaire, pour qu'il ne s'agisse pas que de surveillance: sont concernés les cycles 1 et 2. D'autre part, la question des pré-adolescents (cycle 3) est également à traiter: comme il existe déjà dans les structures des villages des éducateurs prévus pour les accueillir les enfants, il s'agit de trouver des synergies, pour qu'un accueil de tous les enfants en âge de scolarité puisse être offert, de manière différenciée en fonction des âges.</p> <p>Une autre idée serait d'intégrer les parents à l'école. Certains ne travaillent pas et pourraient donc participer au fonctionnement de l'école. Par contre cela consisterait en un changement de paradigme scolaire</p> <p>Autre idée: avoir des collèges spécialisés en fonction du parascolaire qu'ils offrent. Ainsi, tel élève va dans tel collège en fonction de ses activités. Il s'agit aussi là d'un système complètement différent, mais intéressant.</p>
<p>Les autorités locales devraient soutenir financièrement le <u>parascolaire</u> et mettre à disposition les locaux ou lieux nécessaires. Un meilleur accueil des enfants encourage en effet les parents à s'installer dans nos villages.</p>	<p>Le parascolaire devrait être repensé comme un service pour <u>tous les enfants</u>, indépendamment de l'emploi de leurs parents (par exemple pour éviter que des parents en formation soient exclus de ce service d'encadrement).</p> <p>Les autorités locales devraient allouer plus de moyens financiers et d'aide administratives pour le parascolaire (exemple une secrétaire communale fait les inscriptions, la gestion financière etc.).</p> <p>Former le personnel de manière adéquate et pratique (par les cours destinés à des adultes en reconversion ou désirant travailler à temps partiel)</p> <p>Reconsidérer les exigences quant à la formation du personnel.</p> <p>→ Sujet traité avec le précédent</p>
<p>Création d'un lieu de rencontres pour adolescent-e-s et intergénérationnel pour les communes fusionnées</p>	<p>Développer et agrandir, voire dédoubler, sur l'une des communes fusionnées la structure actuelle du Troglo.</p> <p>Pour exemple: ouvrir un lieu sur St-Blaise ou Hauterive</p> <p>Développer l'offre des ateliers pour les jeunes et adaptés en fonction des âges, attirant plus les adolescent-e-s à se retrouver</p> <p>2 lieux distincts de rencontre permettraient plus de flexibilité</p> <p>→ En lien avec la proposition d'un centre pour jeune à St-Blaise.</p> <p>L'idée serait de créer des synergies entre les jeunes des différents villages dans la nouvelle grande commune, en tenant compte du cas d'Hauterive qui est à nouveau à part, plus tourné vers Neuchâtel.</p>
<p>Création d'un skate-park</p>	<p>Endroit idéal pour les 4 communes serait le bord du lac de St-Blaise = centré entre les 4.</p> <p>Possibilités d'aménagement en raison de l'espace disponible</p>

	<p>Non-proximité des habitations</p> <p>Partage des coûts entre les 4 communes des frais inhérents au développement d'un skate-park.</p> <p>Développer une petite buvette qui serait gérée et tenue par des jeunes.</p> <p>→ Cette proposition va dans le sens de celle de l'entrée précédente, dans l'idée de créer un lieu de rencontre et de rassemblement, au centre de la nouvelle commune. A noter qu'il y a déjà un projet dans ce sens en gestation à St-Blaise.</p>
<p>Cohérence de fonctionnement entre l'école du Bas-lac et Hauterive (enseignants pas du tout informés du projet de fusion).</p>	<p>Une philosophie partagée dans les différents collèges et une ligne de communication ouverte entre les enseignants et les directions.</p> <p>Dans le but d'avoir une communication (aux parents/population) commune avec des prestations similaires aux mêmes coûts.</p> <p>Nécessité d'unification dans le Bas-Lac. Des mêmes services sont proposés par les écoles, mais différent complètement d'une commune à l'autre (par exemple au niveau du prix).</p>
<p>Communiquer d'avantage au niveau scolaire, communautaire, politique... sur les projets en cours, le fonctionnement quotidien, enjeux, défis, etc.</p>	<p>Créer un petit groupe chargé de la communication (2 personnes) au niveau communal (école, commune, politique, communautaire). L'avantage de la taille, plusieurs communes = plusieurs occasions de communiquer.</p> <p>Aborder la question de la fusion avec les collèges, enseignants, directions concernés par la fusion, pour calmer les peurs, rassurer, proposer, informer.</p> <p>Il s'agit là d'un reproche fait à l'école: beaucoup de choses se passent en son sein sans que l'extérieur (parents, etc.) n'en soit informé. Il faudrait donc envisager un système de communication plus complet, qui donnerait également une vision globale aux villages.</p>
<p>Une seule commune avec plusieurs collèges permettrait un "enseignement spécialisé" à Enge, par exemple.</p>	<p>Intégrer les enfants avec des besoins d'apprentissages particuliers dans un même collège, pour profiter de classes à effectifs réduits, un enseignement individualisé.</p> <p>Avec enseignants spécialisés.</p> <p>Transport organisé dans les différentes communes → En lien avec la volonté de maintien des écoles d'Enge et Wavre.</p> <p>Plusieurs enseignants souffrent déjà de classes trop nombreuses. Y ajouter des enfants BEP est donc compliqué. Il est donc très important de garder des petits collèges pour pouvoir garder des petites classes</p> <p>Il y a une confusion quant à cette proposition autour de la table: s'agit-il de rassembler les enfants BEP dans une même classe? Dans ce cas, cette idée irait complètement à l'opposé de la politique cantonale qui vise l'école inclusive. Réponse : l'idée n'est pas de grouper les BEP mais de garder des petites classes pour pouvoir les y intégrer.</p>

## 6. PROPOSITIONS POUR LE PROJET DE SOCIETE

*Décliner les propositions pour le projet de société, sur base du contenu des 4 chapitres précédents, et/ou formuler de nouvelles propositions.*

**3 formulations de propositions ont été soumises au GT:**

- **Repenser l'école** serait la proposition regroupant les intentions de *Faire un diagnostic de la situation et des besoins / École organisée en continu / Repas de midi / Sauvegarde des petits collèges / Flux des élèves et mobilité / PRIMA / Échanges linguistiques (enfants / enseignants) à la faveur de la proximité géographiques / Maintenir ou créer un conseil de collègue / Dialoguer entre Cercles scolaires / Remettre l'école au milieu du village (l'école est accessible aux citoyens).*
- **Favoriser le lien** rassemblerait les idées de *Maison de la fusion / Skate Park / Maintien des fêtes et manifestations villageoises.*
- **Anticiper le développement communal** concernerait les questions d'*Investissements / Infrastructures à bien dimensionner / rénover assez tôt / RH (nouveaux postes: délégué à...).*

**Les commentaires du GT ont été les suivants:**

- les 3 propositions initiales apparaissent peu concrètes et quelque peu "vides" par rapport à tout ce qui a été développé dans le GT; elles sont jugées trop générales et ne reflètent pas assez les thèmes spécifiques du GT;
- le terme "repenser" (l'école) est un peu fort;
- le tableau devrait comprendre une colonne supplémentaire permettant de mentionner les propositions concrètes qui ont été discutées, le calendrier estimatif permettant ainsi de proposer une planification de la mise en œuvre de ces mesures;
- 4 propositions ont ensuite été formulées ci-dessous.

PROPOSITION	Enjeu(x)	MESURES CONCRETES	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
<b>1. Renforcer et développer l'accueil pré- et parascolaire dans des structures de proximité</b>	Coordination entre les structures pré-, para et scolaires, qu'elles soient publiques ou privées, dans les 4 communes actuelles	Réaliser une étude des besoins, des infrastructures à disposition, des pratiques actuelles publiques et privées, de la question des déplacements des enfants/élèves et des perspectives démographiques: faisabilité	Dès la fusion et durant la 1 <sup>ère</sup> législature	

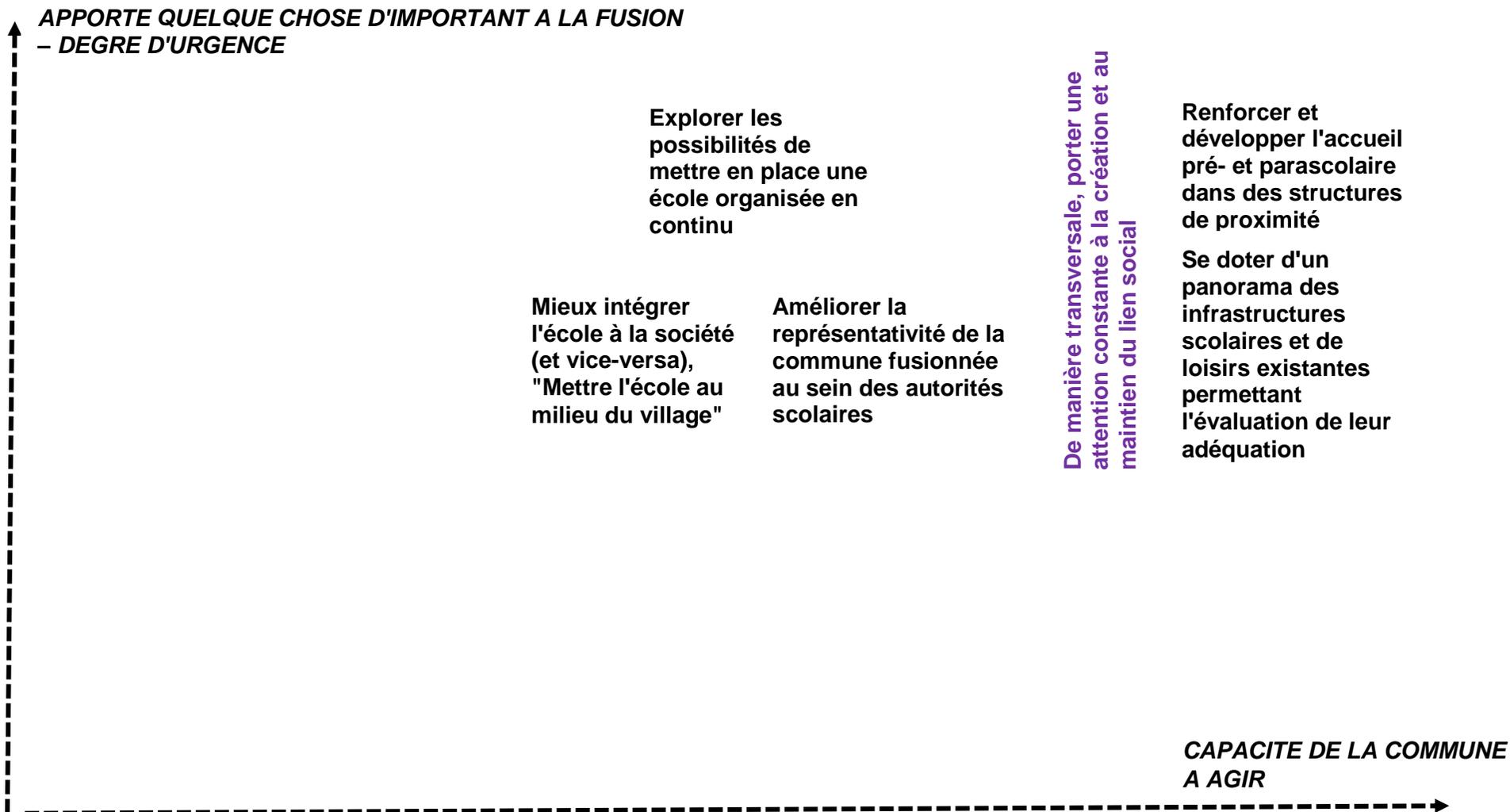
PROPOSITION	Enjeu(x)	MESURES CONCRETES	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
	Maintien des écoles de Village (Enge, Wavre, ...) (nécessaire à la fusion)	Recommander dans le Rapport de fusion le maintien, voire le développement, des écoles de Wavre et Enges	Lors de la rédaction du Rapport	
<b>2. Explorer les possibilités de mettre en place une école organisée en continu</b>	Accompagnement et encadrement de la jeunesse (dès la 8H) avant, pendant et après le temps scolaire	Mettre à disposition des locaux permettant l'accueil des jeunes pour leurs repas, temps d'étude, mentorat, heures blanches...	Dès que possible durant la première législature	
	Soutien à la vie familiale	Prévoir des ressources financières et humaines pour l'encadrement		
<b>3. Mieux intégrer l'école à la société (et vice-versa), "Mettre l'école au milieu du village"</b>	Renforcement de la coordination et de l'accessibilité aux ressources	Charger une ou deux personnes de la communication, à l'interface entre l'école et le public	1 <sup>ère</sup> législature	
	Cohérence et compréhension du fonctionnement de l'Ecole dans la nouvelle commune			
	Décloisonnement des usages des infrastructures, notamment par l'implication de la société civile (jeunesse) dans l'utilisation et la gestion des infrastructures publiques (idée de "remettre l'école au milieu du village")			
	Liens intergénérationnels favorisés par des	Agrandir la ludothèque pour y organiser des animations pour ados et adultes		

PROPOSITION	Enjeu(x)	MESURES CONCRETES	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
	infrastructures pensées pour tous			
<b>4. Améliorer la représentativité de la commune fusionnée au sein des autorités scolaires</b>	Représentation de la société civile du Bas-Lac dans les autorités des Centres scolaires	Composer un comité d'appui (composé de représentants de chaque collège, dont des parents) au conseiller communal en charge de l'instruction publique afin d'assurer une bonne représentation de la commune dans les 2 Centres scolaires (Bas-Lac et Mail) et proposer de remanier l'organigramme des Centres en y intégrant ce comité	1 <sup>ère</sup> législature	
	Harmonisation des pratiques au sein des établissements de la future commune fusionnée			
<b>5. Se doter d'un panorama des infrastructures scolaires et de loisirs existantes permettant l'évaluation de leur adéquation avec:</b> - la taille de la nouvelle commune - les besoins spécifiques des adolescents - la volonté de maintenir et	Pour les infrastructures scolaires et de loisirs, anticipation, préparation, planification  - des rénovations nécessaires - des éventuels besoins en nouvelles infrastructures	Cf. 1 <sup>ère</sup> partie de la 1 <sup>ère</sup> mesure concrète, sous proposition n°1: <i>Réaliser une étude des besoins, des infrastructures à disposition</i>	Dès la fusion et durant la 1 <sup>ère</sup> législature	
		Pour porter un aspect symbolique de la fusion, développer, agrandir, voir dédoubler (avec un lieu sur Hauterive – St-Blaise) la structure actuelle du Troglo.		
		Créer un Skate Park dont la gestion serait confiée aux jeunes.		
	Mettre des bancs partout!			
Adéquation avec le nouveau projet de société de la commune fusionnée: si besoin, rectification /	Étendre la mesure des places de jeux sans fumée de La Tène aux 3 autres communes	Possible de le faire avant la fusion!		

PROPOSITION	Enjeu(x)	MESURES CONCRETES	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
<p><i>créer le lien (proposition n°4)</i></p> <p>- <i>la volonté de créer un "centre de village" d'une autre façon, pour pallier à l'absence de centre physique dans la nouvelle commune</i></p> <p>- ...</p>	élargissement des actuels projets de travaux			
	Prise en compte des besoins des enseignants et des enfants nécessitant un enseignement spécialisé	Impliquer les enseignants lors de la conception des projets		Les enseignants, spécialisés ou non
<p><i>6. De manière transversale, porter une attention constante à la création et au maintien du lien social</i></p>	Liens entre les élèves et les enseignants de la commune d'Hauterive (→ Mail/Neuchâtel) et ceux de Bas-Lac à créer	Cf. mesure liée à la proposition n°3 (1-2 personnes chargées de la communication)	Dès la fusion et durant la 1 <sup>ère</sup> législature	Associations, sociétés locales quelles qu'elles soient
	Création et maintien de liens sociaux par une bonne interconnexion entre l'École, la population et les autorités politiques			
	Réponse à l'absence de lieu central (place de village) à l'échelon de la nouvelle commune	Cf. mesure liée à la proposition n°5 (extension du Troglo)		
	Balance/équilibre à trouver dans le fonctionnement (central vs éclaté)			
	Développement des liens intergénérationnels			

## PRIORISATION DES PROPOSITIONS

Prioriser les propositions du chapitre 5, en fonction de leur importance / urgence et de la capacité de la commune à agir. Le cas échéant, réévaluer au chapitre 5 le calendrier défini. Reprendre cette priorisation



**Importance / urgence: pondération de 1 à 5:**  
**1 = peu important et peu urgent**  
**5 = très important et très urgent**

**Évaluation de la capacité de la commune à agir:**  
**1 = maîtrise faible**  
**2 = maîtrise partielle**  
**3 = maîtrise totale**

<b>PROPOSITIONS PAR ORDRE DE PRIORITE</b>	<b>Importance / urgence</b>	<b>Capacité à agir</b>	<b>Total</b>
1. <b>De manière transversale, porter une attention constante à la création et au maintien du lien social</b>	4.5	2.5	7
2. <b>Se doter d'un panorama des infrastructures scolaires et de loisirs existantes permettant l'évaluation de leur adéquation</b>	4.5	2.5	7
3. <b>Renforcer et développer l'accueil pré- et parascolaire dans des structures de proximité</b>	4.5	2.5	7
4. <b>Explorer les possibilités de mettre en place une école organisée en continu</b>	4.5	1.5	6
5. <b>Améliorer la représentativité de la commune fusionnée au sein des autorités scolaires</b>	3.5	1.75	5.25
6. <b>Mieux intégrer l'école à la société (et vice-versa), "Mettre l'école au milieu du village"</b>	3.5	1.25	4.75



objectif:ne



## Annexe 2.2

# Fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise

## Groupe de travail Économie et attractivité

### 1. Préambule

#### Membres

Commune	Fonction politique/société locale	Nom	Prénom
Enges	Conseiller général, Anim'enges, Troupe théâtrale Enges, Gymhommes Hauterive	Riba	Michel
Enges	Conseiller communal	Imbaud	Christophe
Enges	Conseiller communal	Borel	Claude <sup>1</sup>
Hauterive	Conseiller général	Britz	Andreas
Hauterive	Conseiller général	Ouerhani	Nabil
Hauterive		Bettens	Gilles
Hauterive	Centre Ecologique Albert Schweitzer	Senn	David
Hauterive	Collaboratrice de l'administration	Donzé	Célia
La Tène	Conseiller général, Marin Basket, PLR	Amez-Droz	Jérôme
La Tène		Montandon	Jean-Blaise
La Tène	Collaboratrice de l'administration	Marques	Dora
		Lopes	
Saint-Blaise		Sandoz	Patrick
Saint-Blaise	ComFus Saint-Blaise	Doblado	Abraham
Saint-Blaise	Collaboratrice de l'administration	Cutro	Nadia
Saint-Blaise	Collaborateur de l'administration	Ehret	Yves <sup>2</sup>
COFIL	Membre	Ambigapathy	Rajesh
objectif:ne	Animatrice	Terrier	Aline

#### Nombre de séances tenues : 6

#### Personne(s) de contact

Mme Aline Terrier [aline.terrier@objectif-ne.ch](mailto:aline.terrier@objectif-ne.ch) +41 78 691 86 55

M. Charles-Guillaume Held [charles-guillaume.held@objectif-ne.ch](mailto:charles-guillaume.held@objectif-ne.ch) +41 76 471 70 37

#### Rappel de la mission du groupe de travail

**Objectif général:** Co-construire un projet de société fédérateur englobant les quatre communes.

<sup>1</sup> En remplacement pour la Commune d'Enges lors de la séance du 1<sup>er</sup> septembre.

<sup>2</sup> En remplacement de Mme Cutro dès le 1<sup>er</sup> septembre.

**Mission:** Fournir des propositions en matière d'économie locale, enjeux des entreprises ou des prestataires, services de proximité à la population de la future commune ainsi qu'en matière d'attractivité future du territoire fusionné pour les entreprises et pour les habitant-e-s.

## **2. RECOMMANDATIONS AU COMITE DE PILOTAGE**

Suite aux rencontres et au regard de l'analyse et des réflexions menées par le groupe de travail économie et attractivité, ce dernier fait 4 recommandations aux autorités: développer une communication transparente, participative et interactive; favoriser la vie associative et la cohésion sociale; améliorer les services à la population, notamment en matière de santé et de salubrité et favoriser le commerce de proximité et les circuits courts. Ces recommandations s'accompagnent de propositions de mesures, détaillées en annexe du présent canevas.

### **Développer une communication transparente, participative et interactive**

De par leur taille, les communes d'Enges, Hauterive, Saint-Blaise et la Tène bénéficient d'une proximité importante entre la population et le politique. Le groupe de travail craint que la fusion mène à la perte de cette proximité et souligne l'importance d'adapter le fonctionnement de la future commune à sa nouvelle taille. Pour ce faire, il propose tout d'abord de **mettre en place une structure permettant à la population de participer à la vie et aux décisions politiques**. Sur la base des exemples de Neuchâtel ou du Val-de-Ruz, des rencontres entre le politique et la population pour échanger et prendre des décisions sur des projets à venir ou en cours peuvent être organisées. Cette structure répond également à la diminution des possibilités d'engagement politique de la population et permet d'entretenir le sentiment d'appartenance à la commune en impliquant les citoyen-ne-s.

Toujours dans un esprit de proximité et de communication transparente, le groupe de travail propose **d'instaurer des rencontres entre le Conseil Communal et les entreprises, ainsi qu'entre les entreprises, chapeauté par le Conseil Communal** afin d'entretenir le lien avec et entre ces dernières. La future commune bénéficie d'un tissu économique dense et varié, et se situe dans un écosystème attractif pour les entreprises. Dès lors, il semble primordial de faire vivre et d'entretenir cet écosystème.

Le groupe de travail a également relevé les nombreuses ressources naturelles, culturelles et infrastructurelles qui contribuent à l'attractivité résidentielle et touristiques du territoire et dont il faut tirer parti. Grâce aux nouvelles forces et à la réorganisation de la future commune fusionnée, il sera possible de réallouer des ressources pour **créer un poste de délégué-e à la promotion économique et touristique, à la domiciliation et à la durabilité**. Dans la perspective d'une commune résiliente, le groupe de travail considère primordial d'associer la durabilité à ces questions.

Toujours dans une perspective de promotion du territoire, les atouts de la future commune ont été identifiés comme propices à la construction d'une identité alignée avec les nouvelles préoccupations telles que l'écologie, la proximité et la santé. Dès lors, le groupe de travail suggère de **créer une marque de la commune fusionnée** basée sur ces éléments. Cette dernière pourra être utilisée pour la promotion vers l'extérieur, mais sera également utile à l'interne pour favoriser la création d'une nouvelle cohésion sociale.

### **Favoriser la vie associative et la cohésion sociale**

Les habitant-e-s d'Enges, Hauterive, Saint-Blaise et la Tène reste attaché-e-s à leurs communes respectives. Il existe une cohésion sociale au sein de chaque commune qu'il s'agira de préserver, tout en favorisant la création d'une nouvelle cohésion sociale à l'échelle de la future commune.

Le groupe de travail relève une vie associative bien présente sur le territoire mais qui gagnerait à être dynamisée. Dans cette perspective, il propose de **soutenir les associations locales en matière de logistique, de sécurité, de technique, d'administratif et de matériel en**

**créant un pôle événement-support.** Cette proposition vise donc à réunir les forces des quatre communes pour maintenir les dynamiques locales.

De plus, pour favoriser les relations de proximité, une agriculture, une consommation et des loisirs responsables, le groupe de travail propose de **développer et mettre à disposition des habitant-e-s des jardins potagers sur les espaces disponibles.** Par cette proposition, il souhaite également suggérer des mesures allant dans le sens d'une identité communal valorisant les atouts territoriaux existant.

Finalement, pour réunir et fédérer les habitant-e-s et pallier le manque de centre commun de la future commune, le groupe de travail suggère de **créer une place commune pour accueillir les grands événements (fêtes, marché).** Cette proposition, bien que moins prioritaire que les autres, revêt également d'un aspect symbolique pour la fusion.

### **Améliorer les services à la population, notamment en matière de santé et de salubrité**

Dans une optique d'attractivité territoriale, la fusion est une opportunité pour repenser et améliorer les services à la population. Pour pallier le manque de certaines infrastructures, le groupe de travail propose de prendre des mesures pour **faciliter l'installation de cabinets de groupes pour la médecine de premier recours sur la commune (groupes de médecins généralistes et pédiatres).** Cet élément est considéré comme primordial si la future commune veut attirer de nouveaux-elles habitant-e-s.

Le groupe de travail relève également une gestion des déchets qui gagnerait à être améliorée et ce notamment pour les personnes ne pouvant se déplacer jusqu'aux points de collecte. Il suggère de profiter de la mise en commun des services communaux pour mener une **réflexion et optimisation du service des déchets au sein de la future commune.**

### **Favoriser le commerce de proximité et les circuits courts**

Finalement, parmi les nombreux atouts territoriaux relevés, le groupe de travail a souhaité mettre en avant le commerce de proximité et la vente directe en proposant **d'identifier les producteur-trice-s locaux-ales faisant de la vente directe, de leur donner de la visibilité et d'encourager ceux qui n'en font pas.** Cette mesure participerait également à la création d'une identité communale forte et répondrait au défi d'une offre commerciale existante mais peu visible qui a été relevé par le groupe de travail.

La priorisation finale envisagée par le groupe de travail est la suivante:

Développer une communication transparente, participative et interactive

1. Mettre en place une structure permettant à la population de participer à la vie et aux décisions politiques
2. Instaurer des rencontres entre le Conseil Communal et les entreprises, ainsi qu'entre les entreprises, chapeauté par le Conseil Communal
3. Créer un poste de délégué-e à la promotion économique et touristique, à la domiciliation et à la durabilité
4. Créer une marque de la commune fusionnée

Favoriser la vie associative et la cohésion sociale

1. Soutenir les associations locales en matière de logistique, de sécurité, de technique, d'administratif et de matériel en créant un pôle événement-support
2. Développer et mettre à disposition des habitant-e-s des jardins potagers sur les espaces disponibles
3. Créer une place commune aux 4 communes pour accueillir les grands événements (fêtes, marché)

Améliorer les services à la population, notamment en matière de santé et de salubrité

1. Faciliter l'installation de cabinets de groupes pour la médecine de premier recours sur la commune (groupes de médecins généralistes et pédiatres)
2. Réflexion et optimisation du service des déchets au sein de la commune

Favoriser le commerce de proximité et les circuits courts

1. Identifier les producteur-trice-s locaux-ales faisant de la vente directe, leur donner de la visibilité et encourager ceux qui n'en font pas.

### 3. SITUATION ACTUELLE – ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, DEFIS/MENACES

Lister de manière synthétique les éléments identifiés pour les quatre communes dans la thématique du GT. Analyse [SWOT](#).

Atouts	Faiblesses
<p><b>Le tissu économique dense et varié</b>            Diversité et densité élevées du tissu économique secondaire et tertiaire            Présence de plusieurs entreprises dans le domaine de la microtechnique (Swatch group/Medtech)            Importance des secteurs primaires (agriculture et viticulture)            Offre de médecine alternative importante            Développement de la vente directe par les agriculteurs/poissonniers</p> <p><b>Les ressources naturelles, culturelles et infrastructures contribuant à l'attractivité résidentielle et touristique</b>            Attractivité résidentielle et touristique importante grâce aux atouts:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- naturels : forêt, lac, campagne, Parc Chasseral</li> <li>- culturels : aspect et ambiance des villages, nombreux événements (ex. Wat'air Jump Festival, Foire de St-Blaise, fête automnale Hauterive, trempeur du lac d'Hauterive) et activités culturelles (ex. Anim'enges, théâtres), Laténium et histoire de La Tène / grills, torrée</li> <li>- sportifs: diversité et multiplicité des infrastructures (centre sportif de La Tène, courts de tennis, camping La Tène, piscine, ports, terrains de foot, beach volley, golf, pistes cyclables, vélo de descente, refuges), des clubs et cours de sports (club nautique ichtus, offre pour les jeunes), compétitions au rayonnement important (rockVTT, classiques du littoral) et possibilité offertes par le lac.</li> </ul> <p>Qualités environnementales existantes (nature, forêt, lac, campagne, etc.) comme atout pour l'attractivité touristique et</p>	<p><b>Le manque de certaines infrastructures, services et espaces disponibles</b>            Peu d'entreprises à Hauterive            Manque de terrains constructibles pour les industries et commerces à Hauterive            Manque d'hébergements touristiques (ex. pour les entreprises) et d'un centre de conférence            Problème de captage d'eau à Enges            Peu d'infrastructures pour les personnes âgées            Structures bénévoles inexistantes ou peu connues pour aider les personnes en difficulté à Hauterive (aide à la personne)            Manque de visibilité de l'offre commerciale, notamment le commerce de proximité et des associations de commerçants (ex. Saint-Blaise)            Manque d'informations sur les projets en cours sur les sites internet</p> <p><b>La nécessité d'harmoniser et d'améliorer certaines prestations communales</b>            Mauvaise gestion des déchets: incivilités, problème d'image pour les communes, il n'y a pas partout un ramassage des déchets (politique différente dans les 4 communes), ce qui pose problème pour les personnes à mobilité réduite, parfois compliqué et long d'aller à la déchetterie de Cornaux.            Fiscalité variable entre les communes actuelles et élevée à Enges</p> <p><b>La tension entre différents intérêts</b>            Vulnérabilité actuelle de l'attractivité résidentielle face au développement économique (cohabitation, nuisances), notamment à La Tène            Tension entre la croissance économique et la finitude du territoire</p>

résidentielle, la préservation de la nature et l'adaptation au changement climatique

Surfaces agricoles, viticoles et forestières importantes, qui constituent un lieu de ressource et de loisirs important pour la population (attractivité) ainsi qu'une source de produits locaux (ex. vin) et un vecteur de rayonnement (l'ambassadeur du vin neuchâtelois cette année est un encaveur d'Hauterive).

### **La proximité sociale, l'état d'esprit**

Organisation de rencontres destinées à favoriser le contact entre les autorités locales et les habitant-e-s (à Saint-Blaise) et entre les autorités locales et les acteurs économiques (Forum des entrepreneurs, AR E2L)

Associations qui animent les communes (Anim'enges, Anim'LaTène, 3 février)

Relations de proximité entre les habitant-e-s (esprit de village)

Coopérations entre les quatre communes et leurs habitant-e-s existantes, notamment pour les clubs de football

Proximité des administrations / politiques appréciée par la population et facilement mise en place au vu de la taille des structures actuelles

### **Les complémentarités entre les 4 communes**

Infrastructures existantes dans les quatre communes complémentaires

Biens immobiliers communaux existants

Surfaces constructibles libres importantes à Marin

---

*Point transmis au GT Loisirs, tourisme et santé:*

- Large gamme de prix dans les hébergements touristiques

*Points transmis au GT Territoire, mobilité, climat:*

- Bonnes liaisons en transports publics depuis les gares, notamment vers Neuchâtel
- Grandes subventions transports publics (La Tène)

Peu de poids politique face aux décisions du canton (ex. PDE)

### **Un potentiel d'amélioration en terme de vie associative, culturelle et de cohésion sociale**

Activités culturelles peu développées par rapport au potentiel existant, notamment en terme de localisation

Manque d'implication de la société, notamment des jeunes, dans les associations locales

Manque de cohésion sociale entre le haut et le bas d'Hauterive

### **La mobilité douce trop peu développée**

Difficulté d'accès aux commerces/entreprises pour les client-e-s et employé-e-s, notamment pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, dans certaines zones des villages actuels (ex. personnes âgées).

---

*Point transmis au GT Loisirs, tourisme et santé:*

- Manque d'hébergements touristiques

*Points transmis au GT Territoire, mobilité, climat:*

- Manque de liaisons de mobilité entre le haut et le bas des communes de Saint-Blaise et Hauterive et vers certains villages (Thielle, Wavre), due à une mauvaise desserte en transports publics et en mobilité douce et, pour les hauts d'Hauterive et de St-Blaise, en transports publics et en voiture
- Pas de liaisons en transports publics (bus) le dimanche
- Manque de subvention mobilité douce et transports publics pour la population (Hauterive)
- Manque de logements à loyers modérés
- Nombreuses maisons individuelles avec une population vieillissante et manque de solutions alternatives pour ces personnes
- Manque de commerces à Enges

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Développement d'appartements avec encadrements sur tout le territoire (projets en cours et quotas)</i></li> </ul>	
<p><b>Opportunités</b></p>	<p><b>Menaces/risques/défis</b></p>
<p><b>Rassembler les nouvelles forces</b>  Mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières de chaque commune permettant d'avoir plus de moyens pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire de la promotion économique de manière professionnelle (ex. création d'un poste de délégué-e).</li> <li>• Rendre plus attractif le développement et l'installation de nouvelles entreprises.</li> <li>• Encourager la création de réseaux d'entreprises, d'associations, de groupes de bénévoles, etc.</li> <li>• Avoir des services administratifs itinérants (quatre bâtiments administratifs à disposition).</li> <li>• Améliorer les services administratifs (ex. ouverture des services plus tôt/tard).</li> <li>• Améliorer/harmoniser les services d'aide à la personne.</li> <li>• Apporter un support organisationnel, matériel et financier aux associations existantes, notamment de quartier.</li> <li>• Gérer le ramassage des déchets en commun.</li> </ul> <p>Taille de la future commune permettant d'avoir plus de poids pour maintenir certains services (ex. offices de poste).  Nouveau poids dans la révision de la loi sur la péréquation financière intercommunale dû à la taille de la commune fusionnée.  Nouvelle fiscalité à définir, ce qui permettrait de créer une attractivité fiscale pour les grandes fortunes.</p> <p><b>Profiter des tendances d'échelle macro</b>  Associer l'économie à la durabilité.</p>	<p><b>Des enjeux d'attractivité liés à la fiscalité</b>  Santé financière du canton (inflation).  Fiscalité des personnes physiques trop haute par rapport aux cantons voisins et le risque de perdre des habitants.  Concurrence fiscale entre communes neuchâteloises ou voisines (Berne).  Coefficient fiscal et son évolution (risque d'un taux incitatif).  Départ de bons contribuables et de grandes entreprises induisant un impact fiscal et sur l'emploi.</p> <p><b>Une mauvaise rationalisation des dépenses</b>  Augmentation de la taxe sur les déchets en raison de coûts plus élevés (incivilités, ramassage porte-à-porte).  Répartition inégale des ressources et des charges.  Projets déjà validés par les communes qui induiront des coûts pour la future commune fusionnée (ex. centre médical à Saint-Blaise).  Dette des communes qui impliquera une hausse des taux d'imposition.  "Cadavres" qui pourraient sortir après la fusion.  Alourdissement des charges suite à la fusion, mauvaise rationalisation des coûts.</p> <p><b>Un fonctionnement à adapter à la nouvelle taille de la commune</b>  Qualification du personnel dans l'administration (nouvelles compétences à internaliser? Mandats?).  Personnel de l'administration en surnombre.  Augmentation ou diminution des salaires des employé-e-s et conseiller-ère-s communaux-ales.</p>

Besoin de développer de nouvelles manières de faire de l'agriculture (ex. micro-fermes).

Nouvelle sensibilité par rapport à la biodiversité, le climat et la consommation locale (ex. agriculture bio).

Un environnement, y compris infrastructures et territoire, propice à la construction d'une identité qui soit alignée avec les "nouveaux courants de pensées" tels que l'écologie, le sport, la proximité, la biodiversité, et qui se différencie de Neuchâtel.

Diversification des offres hôtelières (ex. tourisme d'entreprise).

**Tirer parti de la localisation et des infrastructures à proximité**

Positionnement de la région dans la microtechnique.

Volonté du canton de se positionner comme pays d'innovation et infrastructures en lien (ex. Innoparc, Microcity, développement de start-ups).

Manque d'offres d'activités à la ferme du côté de Neuchâtel.

Complémentarité entre le manque de terrains libres à Hauterive et les surfaces disponibles à La Tène (Z.I.).

Proximité avec la partie germanophone, dernière/première commune de Suisse romande.

Proximité avec le canton de Berne, offrant des possibilités de collaboration intercantionales.

Le territoire des 4 communes est le meilleur emplacement géographique du canton pour la localisation d'entreprises (proximité des autoroutes, des cantons de Berne et de Fribourg, de Neuchâtel-ville, possibilité d'habiter proche du lieu de travail, écoles, transports publics, etc.).

Profiter de l'attractivité économique pour encourager le personnel et les dirigeant-e-s des entreprises à s'établir également sur la future commune.

-----  
*Points transmis au GT Territoire, mobilité, climat:*

Augmentation du risque d'incivilité et du sentiment d'insécurité en raison de la nouvelle taille de la commune.

Diminution des services à la population en raison de la centralisation.

Tentation de centralisation accrue des infrastructures et institutions.

Perte de qualité de vie en raison d'un développement surdimensionné et non durable.

**Une nouvelle cohésion sociale à créer**

Peu de lien entre Enges et le littoral, sentiment d'isolement.

Peu de centres d'intérêts et d'activités communes dans les 4 communes actuelles.

Future commune fusionnée qui n'a de centre de ville mais organisée autour de 4 pôles.

Rivalité et manque de cohésion entre les différents villages de la future commune.

Esprit de clocher avec des anciennes familles très attachées à leur village.

Risque de développement déséquilibré des 4 communes.

Projets qui ne concernent pas le/la citoyen.ne lambda.

**Des menaces à la fusion elle-même**

Volonté de fusionner avec Neuchâtel.

Fiscalité/coefficient fiscal trop élevé mettant en danger la fusion.

Fusion vue uniquement sous l'aspect fiscal.

Projets de lois dans les communes pouvant mettre en danger la fusion (ex. interdiction des bateaux à moteurs à La Tène).

Désaccords sur certains projets locaux.

Désaccords autour du PDE pouvant mettre en danger la fusion, nécessité de faire comprendre que le projet de PDE est avant tout porté par le canton, avec peu ou pas d'impact de la fusion sur le devenir du projet.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune en pleine révision de leurs PALs, il y a une opportunité de se coordonner.</li> <li>• Développement d'un réseau de mobilités douce à l'échelle de la commune fusionnée (ex. vélos en libre-service, sentiers, pistes cyclables, trottinettes électriques).</li> <li>• Récent développement de transports publics autonomes, électriques et de petite taille qui pourrait résoudre des problèmes de desserte en TP.</li> <li>• Installer un système de transports publics autonomes et de petite taille sur appel dans les hauts des villages d'Hauterive et St-Blaise et les zones moins desservies.</li> </ul> <p>Points transmis au GT Formation, jeunesse:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de classe PRIMA dans la future commune.</li> <li>• Proximité avec la suisse allemande (Gals), permettant de faire des échanges d'étudiants.</li> </ul> <p>Points transmis au GT Loisirs, tourisme et santé:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplicité des itinéraires et infrastructures aux alentours et traversant la future commune (ex. places de pique-niques avec grills, Chaumont).</li> <li>• Développement des compétitions sportives.</li> <li>• Commune fusionnée qui disposera d'une plus grande offre touristique et de plus de moyens pour la développer et en faire la promotion.</li> </ul>	
---	--

#### 4. PROJETS

Lister et décrire de manière synthétique les projets actuellement en cours ou planifiés en lien avec la thématique du GT. Si les membres du GT n'ont pas connaissance de projets particuliers, ils/elles peuvent formuler de nouvelles idées potentielles ou à explorer.

Titre du projet	Description du projet: objectif, moyens, dimension intercommunale, ...
<b>En cours ou planifiés</b>	
Réaménagement route cantonale Rouges-Terres	Réaménagement de la route cantonale reliant Neuchâtel à Saint-Blaise – (projet intercommunal)
Nouveau complexe scolaire - Hauterive	Création d'un nouveau complexe scolaire permettant de regrouper toutes les activités scolaires et d'accueil écoliers sur un seul site – Le bâtiment Jardillets 18

	sera ainsi libéré et pourrait offrir de nouvelles opportunités d'aménagement (projet communal)
Nouvelles constructions et projets de logements	Les Chauderons (150 habitants) Les Clos (25-35 appartements) Tournesols dont avec encadrement (88 appartements dont 32 avec encadrement) Paul Vouga (62 appartements) Essertons (80 appartements) Thielle (22 appartements) Résidences Sous-de-Château (PPE), Hauterive (7-12 appartements) Carrière Péters, Hauterive (logements avec encadrement) Bâtiment sur le STPA, Hauterive
Innoparc – terrain industriel	Le terrain privé boisé à côté d'Innoparc se trouve en zone industrielle et pourrait offrir des opportunités de création d'entreprises
Réfection place de jeux – piste vitae – terrain de beach-volley	Des réfections pour les places de jeux, piste vitae, terrains de beach-volley sont prévues, y compris la création d'un club privé de beach-volley (projets communal et intercommunal)
Lieu d'accueil pour les jeunes à Hauterive	Il a été rapporté, lors de la soirée des majorants, un manque de lieu d'accueil (bar) pour les jeunes qui rentrent de la Ville par le dernier bus et qui souhaiteraient prolonger un peu la soirée dans le village.
Pôle de développement économique de La Tène	Le pôle de La Tène vise l'horizon 2040, la création de 3'000 emplois et de l'habitat pour 500 personnes.
Reprise du camping de la Tène par le TCS	Rénovation des infrastructures et priorité donnée au camping de passage (réduction de moitié des places pour résidents à l'année).
Interdiction des moteurs thermiques pour les bateaux dans les ports de la Tène	Interdiction pour tous les bateaux d'ici 15 ans.
Demande de créer un jardin communautaire près du site de la Tène	Motion du CG de la Tène demandant la création d'un jardin communautaire près du site de la Tène (Brévarderie - route des Marais). D'après le CC, ce projet sera difficile à réaliser du fait que deux parcelles sur trois appartiennent à des hoiries.

Réseau de chauffage à distance sur la raffinerie de Cressier	Projet de chauffage à distance qui alimentera jusqu'à 5300 ménages (d'ici à 2023).
Centre de loisirs à Thielle	Création d'un centre de loisirs de 2'500 mètres carrés à côté de l'hôtel Ibis. Ouverture prévue en 2023.
Réfection et agrandissement du collège des Tertres (Marin)	Amélioration de l'isolation, agrandissement et installation de panneaux solaires. La réalisation des travaux est prévue pour cet été et durera jusqu'à cet automne.
Piste cyclable entre La Tène et St-Blaise	Développement de deux pistes cyclables intercommunales : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entre La Tène et St-Blaise</li> <li>- Entre St-Blaise et Cornaux</li> </ul>
Centre médical de Saint-Blaise	Projet de centre médical dans le vieux collège de Saint-Blaise.
Rénovation de la route du centre du village	Rénovation jusqu'aux premières fermes Lordel.
Amélioration de la desserte en transports postaux	-
Adduction en eau Frochaux, Enges, Chaumont	Amener de l'eau du lac à Enges (réservoir à Enges). Cet objet sera voté en séance de Conseil général cet automne. La Ville de Neuchâtel votera également sur ce sujet dans la mesure où Chaumont est concerné.
Rénovation du four à pain d'Enges	Cet ancien four à pain sera rénové pour valoriser les produits du terroir avec un espace de vente et un carnotzet.
<b>Inspiration d'autres communes</b>	
Proposition d'étude pour du chauffage-refroidissement de bâtiments, à partir de l'eau du lac de Neuchâtel	Sur la base du projet GENILAC à Genève, les communes d'Hauterive, Saint-Blaise et Marin pourraient développer ensemble un réseau de chauffage/refroidissement à partir de l'eau du Lac de Neuchâtel.
Assemblées citoyennes (Neuchâtel)	Assemblées locales permettant aux citoyen-ene-s de participer à la vie locale, d'échanger avec les autres citoyen-ene-s et avec les autorités.

Délégué à l'économie (ex. ville d'Yverdon, Neuchâtel)	Poste pour renforcer les actions de la Ville en matière de promotion économique, offrir un support solide à l'ensemble du tissu économique local, coordonner les demandes des entreprises et simplifier les contacts de celles-ci avec les services de l'administration.
<b>Propositions</b>	
Travailler de manière professionnelle pour attirer sur nos communes les meilleures entreprises possibles afin de créer des emplois et des contributeurs fiscaux.	<p>Engager un-e responsable de la promotion économique des 4 communes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'implantation d'entreprises : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aider à trouver les terrains (lister les terrains existants, etc). Offres immobilières – point de contact pour les entreprises qui veulent acheter un terrain (lien sur un site)</li> <li>○ Aider à établir les démarches avec les autorités</li> <li>○ Single point of contact pour l'implémentation de nouvelles sociétés sur la future commune</li> </ul> </li> <li>• Prospector auprès d'entreprises d'autres régions (pays ou cantons) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Stands lors de salons professionnels</li> <li>○ Visites de sociétés</li> <li>○ Organisation de conférences</li> </ul> </li> </ul> <p>Positionner nos 4 communes comme région spécialisée dans la microtechnique et le med-tech (2x)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les capacités du futur pôle de développement économique cantonal</li> <li>• Participer à la sélection des entreprises qui pourront s'y installer (choisir des entreprises avec forte valeur ajoutée, spécialement du secteur secondaire, interdire des entreprises seulement commerciales)</li> <li>• Élaborer des campagnes marketing qui mettent en avant nos avantages (du style « La Tène : centre de hautes performances en Microtechnique et Med-tech » ou « Sur l'arc lémanique ça bouchonne, à La Tène ça fonctionne, installez-vous à La Tène », ou « Aller au travail en moins de 5 minutes, à La Tène c'est possible »)</li> <li>• Étendre le réseau Innoparc, Microcity.</li> </ul> <p>Pouvoir aider les dirigeant-e-s de ces entreprises à s'installer aussi sur notre future commune</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en relation avec agences immobilières locales pour trouver des logements sur nos communes (les impôts des personnes physiques rapportent plus que ceux des personnes morales !) (ex. Diatimis)</li> </ul>
Délégué-e à la durabilité et promotion économique	Associer la question de la durabilité à la promotion économique.
Développer un marketing territorial de la commune (La Tène/Laténium)	Pour le tourisme et l'économie, avoir un logo porteur.
Petit-déjeuner/rencontres dans les entreprises	Pour découvrir les entreprises et créer des réseaux (networking).
Fixer un coefficient fiscal de maximum 66	Point transmis et traité dans le GT technique finances.
Profiter des parcelles d'intérêt en main de privés	Répertorier ces endroits d'intérêt vides que la commune pourrait acheter pour un accueil hôtelier ou d'industrie.
Faciliter les nouvelles implémentations de cabinets médicaux via une subvention du loyer sur 6 à 12 mois	Une aide cantonale existe pour les communes qui soutiennent des projets de création de cabinets collectifs.
Aider les familles à l'intégration quand elles arrivent dans la commune	Guide des écoles, médecins, associations (tout ce qui facilite l'intégration).
Service de ramassage de déchets ponctuel (ex. déchetterie mobile).	Également apparu dans le GT Territoire, Mobilité et Climat
Création d'un service ou association pour l'entraide	Par exemple aide aux personnes ne pouvant pas se déplacer, ramassage des déchets, Sens'Egax.
Créer une place commune aux 4 communes pour des grands événements, fêtes, marchés locaux, etc.	-
Création d'un groupe de travail pour coordonner les événements et ressources dans les associations existantes	Mise en commun des ressources.
Assemblées citoyennes	Par exemple les assemblées citoyennes par quartier à Neuchâtel, ou les réseaux thématiques du Val-de-Ruz.

Développer l'offre touristique (hébergement, promotion)	<p>Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de congrès sur Enges (funiculaire Saint-Blaise/Enges)</li> <li>• Installer des maisonnettes fixes dans le camping de La Tène à louer à la semaine dans les périodes creuses (ex. séminaires des PME).</li> </ul> <p>Mais attention à avoir des projets qui sont du ressort de la commune.</p>
Valoriser les événements, festivals, manifestations	Devenir une référence pour une manifestation (style Paléo)
Valoriser la vente directe du producteur-trice au consommateur-trice	-
Manifestation de type First Friday/Jeudi-Oui pour donner de la visibilité au commerce local.	Mise à disposition de parcelles de manière ponctuelle pour les commerçant-e-s de proximité
Développer des micro-fermes sur les surfaces disponibles, pôle de développement et de recherche pour une agriculture durable avec vente directe	Permettrait d'améliorer le commerce de l'agriculture locale et les méthodes de culture (développement de nouvelles technologies, notamment en lien avec la microtechnique).
Améliorer les TP pour les périphéries	Navettes publiques de dimension adaptée sur appel pour les hauts de St-Blaise
Subventions abonnements TP pour les habitant-e-s fraîchement arrivé-e-s	Également apparu dans le GT Territoire, Mobilité et Climat
Park and ride	-
Écoles/Classes bilingues	Également apparu dans le GT Formation et jeunesse

## 5. REPONDRE AUX FAIBLESSES ET DEFIS/MENACES, VALORISER LES PROJETS, ATOUTS ET OPPORTUNITES

Décrire les manières possibles de répondre aux éléments identifiés aux chapitres 2 et 3.

Défi/menace/risque	Propositions y liées
Atout/opportunité/projet	Propositions y liées

**Cf. Annexes**

## 6. PROPOSITIONS POUR LE PROJET DE SOCIETE

Décliner les propositions pour le projet de société, sur base du contenu des 4 chapitres précédents, et/ou formuler de nouvelles propositions.

Ambition/Objectif	Proposition	Enjeu(x)	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
<b>A. Développer une communication transparente, participative et interactive</b>				
A1. Mettre en place une structure permettant à la population de participer à la vie et aux décisions politiques	Encourager et favoriser l'engagement politique de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des contacts réguliers entre le Conseil Communal et la population</li> <li>- Travailler sur la transparence et la communication de la commune</li> <li>- Permettre à la population de participer à la vie politique</li> <li>- Répondre à l'enjeu de la diminution des possibilités d'engagement politique de la population suite à la fusion (passage de 4 à 1 Conseil Communal)</li> </ul>	Tout de suite, le plus vite possible	Conseil Communal, Conseil Général, population
A2. Instaurer des rencontres entre le Conseil Communal et les entreprises, ainsi qu'entre les entreprises, chapeauté par le Conseil Communal	Encourager les échanges entre les autorités et les entreprises et entre entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des contacts réguliers entre le Conseil Communal et les acteurs économiques</li> <li>- Travailler sur la transparence et la communication de la commune</li> </ul>	Tout de suite et à prolonger dans le temps	Conseil Communal, entreprises
A3. Créer un poste de délégué-e à la promotion économique et touristique, à la domiciliation et à la durabilité	Attirer et faciliter l'implantation de sociétés intéressantes et durables et de contribuables pour la région	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un pool économique fort</li> <li>- Avoir des emplois régionaux</li> <li>- Attirer de nouveaux-elles habitant-e-s</li> <li>- Faire progresser l'impôt</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> législature	En priorité le futur Conseil Général et Communal, Canton, collaborer avec le délégué à la promotion

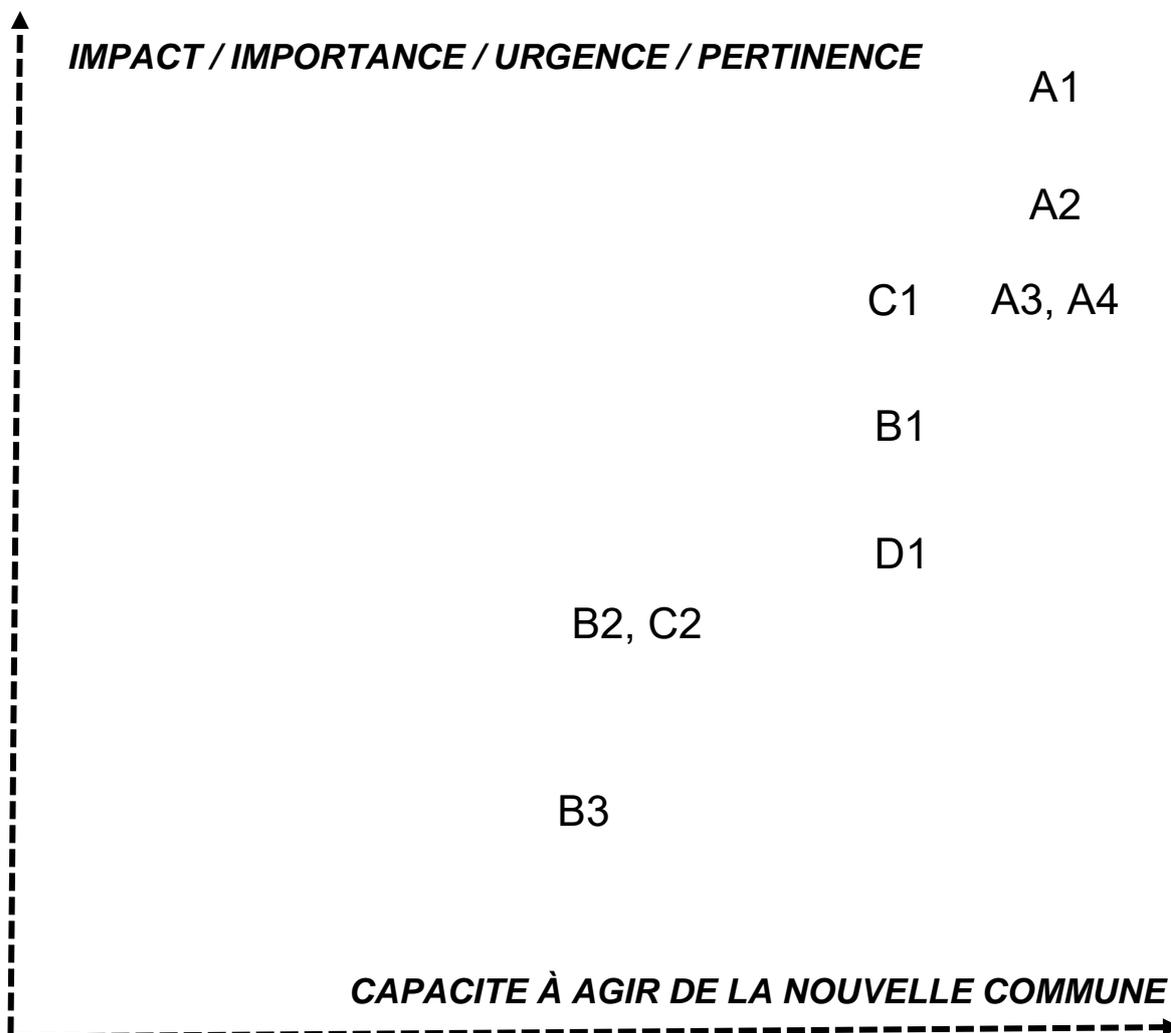
Ambition/Objectif	Proposition	Enjeu(x)	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
		- Soutien à la mise en place d'un plan énergétique et à la prise en compte des enjeux de durabilité		économique de Neuchâtel
A4. Créer une marque de la commune fusionnée	Développer un marketing territorial de la commune	- Valorisation des atouts - Se mettre d'accord sur le message	1 <sup>ère</sup> législature	Future commune, futur-e délégué-e à la promotion économique
<b>B. Favoriser la vie associative et la cohésion sociale</b>				
B1. Soutenir les associations locales en matière de logistique, de sécurité, de technique, d'administratif et de matériel en créant un pôle événement-support	Maintenir la vitalité des villages et des associations locales existantes. Rassembler les habitant-e-s et soutenir la vie de village existante.	Garder les associations locales actives	De suite	Administration, service technique, sécurité
B2. Développer et mettre à disposition des habitant-e-s des jardins potagers sur les espaces disponibles	Développer l'agriculture urbaine et de proximité pour la population	- Favoriser la vie communautaire - Sensibiliser la population à l'agriculture biologique	1 <sup>ère</sup> législature	Future commune, associations (dans d'autres communes ou cantons) qui agissent dans le domaine, population

Ambition/Objectif	Proposition	Enjeu(x)	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
B3. Créer une place commune aux 4 communes pour accueillir les grands événements (fêtes, marché)	Créer un endroit fédérateur, centralisé et aménagé permettant un mélange des populations des 4 communes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Localisation: trouver un endroit où ça ne dérange pas la population locale mais qui reste accessible à pied à vélo et en voiture</li> <li>- Ne pas fixer de lieu avant la fusion</li> </ul>	2 <sup>e</sup> législature	Clubs, association locales, entreprises locales (par exemple Fête du vin)
<b>C. Améliorer les services à la population, notamment en matière de santé et de salubrité</b>				
C1. Faciliter l'installation de cabinets de groupes pour la médecine de premier recours sur la commune (groupes de médecins généralistes et pédiatres )	Garantir une accessibilité aux services de premiers recours à proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecins vieillissants, manque de généralistes dans les 4 communes.</li> <li>- L'attractivité résidentielle de la nouvelle commune dépend aussi de la possibilité de se faire soigner à proximité.</li> <li>- Une commune fusionnée est plus attractive pour l'installation de cabinets médicaux.</li> <li>- Des cabinets de groupes permettent une émulation des compétences, un remplacement des médecins plus aisés quand ils sont absents et de mutualiser les infrastructures et le secrétariat.</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> législature	Entreprise expérimentée dans l'installation de cabinets médicaux, Commune (partenariat public/privé) et Canton, médecins généralistes en place, éventuellement soins à domicile
C2. Réflexion et optimisation du service des déchets au sein de la commune	Offrir des prestations de qualité pour toutes et tous, notamment en matière de gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider les particuliers qui ne peuvent pas s'occuper de leurs déchets.</li> <li>- Améliorer le recyclage et diminuer la dispersion des déchets aux environs des points de collecte.</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> législature	Commune, déchetterie intercommunale ou société qui gère les déchets actuellement

Ambition/Objectif	Proposition	Enjeu(x)	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
<b>D. Favoriser le commerce de proximité et les circuits courts</b>				
D1. Identifier les producteur-trice-s locaux-ales faisant de la vente directe, leur donner de la visibilité et encourager ceux qui n'en font pas.	Valoriser la vente directe du producteur-trice au consommateur-trice	Adhésion au Parc Chasseral pour la commune fusionnée?	Plusieurs législatures	Producteur-trice-s locaux-ales, autorités, collaboration avec le Parc Chasseral? (ex. fromagerie)

## 7. PRIORISATION DES PROPOSITIONS

Prioriser les propositions du chapitre 5, en fonction de leur importance/urgence et de la capacité de la commune à agir. Le cas échéant, réévaluer au chapitre 5 le calendrier défini. Reprendre cette priorisation



**Importance/urgence: pondération de 1 à 5:**  
**1 = peu important et peu urgent**  
**5 = très important et très urgent**

**Évaluation de la capacité d'influence de la commune**  
**1 = maîtrise faible**  
**2 = maîtrise partielle**  
**3 = maîtrise totale**

PROPOSITION	Importance / urgence	Capacité d'influence	Total
<b>A. Développer une communication transparente, participative et interactive</b>			
A1. Mettre en place une structure permettant à la population de participer à la vie et aux décisions politiques	5	3	8
A2. Instaurer des rencontres entre le Conseil Communal et les entreprises, ainsi qu'entre les entreprises, chapeauté par le Conseil Communal	4.5	3	7.5
A3. Créer un poste de délégué-e à la promotion économique et touristique, à la domiciliation et à la durabilité	4	3	7
A4. Créer une marque de la commune fusionnée	4	3	7
<b>B. Favoriser la vie associative et la cohésion sociale</b>			
B1. Soutenir les associations locales en matière de logistique, de sécurité, de technique, d'administratif et de matériel en créant un pôle événement-support	3	2.5	5.5
B2. Développer et mettre à disposition des habitant-e-s des jardins potagers sur les espaces disponibles	2	2	4
B3. Créer une place commune aux 4 communes pour accueillir les grands événements (fêtes, marché)	1	2	3
<b>C. Améliorer les services à la population, notamment en matière de santé et de salubrité</b>			
C1. Faciliter l'installation de cabinets de groupes pour la médecine de premier recours sur la commune (groupes de médecins généralistes et pédiatres)	4	2.5	6.5
C2. Réflexion et optimisation du service des déchets au sein de la commune	2	2	4
<b>D. Favoriser le commerce de proximité et les circuits courts</b>			
D1. Identifier les producteur-trice-s locaux-ales faisant de la vente directe, leur donner de la visibilité et encourager ceux qui n'en font pas	2.5	2.5	5

## ANNEXES – PROPOSITIONS

<b>AMBITION/OBJECTIF</b>	Encourager et favoriser l'engagement politique de proximité
<b>PROPOSITION</b>	<b>A1. Mettre en place une structure permettant à la population de participer à la vie et aux décisions politiques</b>
<b>DESCRIPTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se baser sur les exemples des réseaux thématiques du Val-de-Ruz ou des assemblées citoyennes de Neuchâtel et organiser des rencontres entre le politique et la population pour discuter et prendre ensemble des décisions sur des projets à venir, en cours ou pour proposer des projets (au-delà de l'information).</li> <li>- Accompagner ces rencontres et éventuellement organiser une introduction à la politique en amont pour attirer la population et permettre à toutes et tous d'avoir les connaissances nécessaires pour se sentir libre de s'exprimer.</li> </ul>
<b>ENJEU(X)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des contacts réguliers entre le Conseil Communal et la population</li> <li>- Travailler sur la transparence et la communication de la commune</li> <li>- Permettre à la population de participer à la vie politique</li> <li>- Répondre à l'enjeu de la diminution des possibilités d'engagement politique de la population suite à la fusion (passage de 4 à 1 Conseil communal)</li> </ul>
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Tout de suite, le plus vite possible
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Conseil Communal, Conseil Général</li> <li>- La population</li> </ul>

<b>AMBITION/OBJECTIF</b>	Encourager les échanges entre les autorités et les entreprises et entre entreprises
<b>PROPOSITION</b>	<b>A2. Instaurer des rencontres entre le Conseil Communal et les entreprises, ainsi qu'entre les entreprises, chapeauté par le Conseil Communal</b>
<b>DESCRIPTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre trimestriel entre le Conseil Communal et les entreprises de la commune sur des thématiques qui les concernent (ex. état des projets en cours).</li> <li>- Organiser des rencontres annuelles entre les entreprises de la commune (ex. une entreprise invite les autres entreprises, petit déjeuner contact)</li> </ul>
<b>ENJEU(X)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des contacts réguliers entre le Conseil Communal et les acteurs économiques</li> <li>- Travailler sur la transparence et la communication de la commune</li> </ul>
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Tout de suite et à prolonger dans le temps
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Conseil Communal</li> <li>- Les entreprises</li> </ul>

<b>AMBITION/OBJECTIF</b>	Attirer et faciliter l'implantation de sociétés intéressantes et durables et de contribuables pour la région
<b>PROPOSITION</b>	<b>A3. Créer un poste de délégué-e à la promotion économique et touristique, à la domiciliation et à la durabilité</b>
<b>DESCRIPTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire progresser l'attractivité des lieux pour l'implantation d'entreprises et de contribuables.</li> <li>- Prospector à l'extérieur du canton.</li> <li>- Viser des entreprises durables et qui créent de la valeur ajoutée.</li> <li>- Avoir un point de contact pour répondre aux questions des entreprises et les accompagner dans le processus d'implantation (ex. trouver un terrain, soutien pour les questions de durabilité comme les plans de mobilité ou les normes à respecter).</li> <li>- Faciliter l'intégration des nouveaux contribuables quand ils arrivent dans la commune (ex. kit d'accueil, guide des médecins, écoles, associations).</li> <li>- Avoir une personne qui se charge de rappeler les intérêts environnementaux dans les projets.</li> </ul>
<b>ENJEU(X)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un pool économique fort</li> <li>- Avoir des emplois régionaux</li> <li>- Attirer de nouveaux-elles habitant-e-s</li> <li>- Faire progresser l'impôt</li> <li>- Soutien à la mise en place d'un plan énergétique et à la prise en compte des enjeux de durabilité</li> </ul>
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	1 <sup>ère</sup> législature
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En priorité le futur Conseil Général et Communal</li> <li>- Le Canton</li> <li>- Collaborer avec le délégué à la promotion économique de Neuchâtel</li> </ul>

<b>AMBITION/OBJECTIF</b>	Développer un marketing territorial de la commune
<b>PROPOSITION</b>	<b>A4. Créer une marque de la commune fusionnée</b>
<b>DESCRIPTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur des atouts de la commune: nature, paysage, terroir (produits), histoire, industrie, offre touristique, culturelle et sportive entre lac et montagne, sa proximité avec la ville de Neuchâtel et le canton de Berne</li> <li>- Utiliser le soucis de la durabilité pour se démarquer</li> </ul>
<b>ENJEU(X)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des atouts</li> <li>- Se mettre d'accord sur le message</li> </ul>
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	1 <sup>ère</sup> législature
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La future commune</li> <li>- Le/la futur-e délégué-e à la promotion économique</li> </ul>
<b>REPONSE SWOT ET PROJET</b>	<p><b>Valorisation des atouts, opportunité, projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ressources naturelles, culturelles et infrastructures contribuant à l'attractivité résidentielle et touristique <ul style="list-style-type: none"> <li>o Qualités environnementales existantes (nature, forêt, lac, campagne, etc.) comme atout pour l'attractivité touristique et résidentielle, la préservation de la nature et l'adaptation au changement climatique</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Réponse aux défis, menaces, risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de certaines infrastructures, services et espaces disponibles <ul style="list-style-type: none"> <li>o Peu d'entreprises à Hauterive</li> </ul> </li> </ul>

<b>AMBITION/OBJECTIF</b>	Maintenir la vitalité des villages et des associations locales existantes. Rassembler les habitant-e-s et soutenir la vie de village existante.
<b>PROPOSITION</b>	<b>B1. Soutenir les associations locales en matière de logistique, de sécurité, de technique, d'administratif et de matériel en créant un pôle événement-support</b>
<b>DESCRIPTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un économat du matériel pour les fêtes, à disposition des sociétés. <ul style="list-style-type: none"> <li>o Achat de matériel pour toutes les communes</li> <li>o Par exemple utiliser un local communal pour stocker le matériel</li> <li>o Location gratuite de matériel</li> </ul> </li> <li>- Avoir un point de contact à la commune en soutien aux associations locales pour toutes les questions techniques, de sécurité, de logistique, etc. <ul style="list-style-type: none"> <li>o Par exemple une check-list pour savoir exactement ce qu'il faut respecter lors de l'organisation d'une manifestation ou encore mettre à disposition les cantonnier-ère-s pour un support technique.</li> </ul> </li> <li>- Créer une association en soutien aux associations existantes (ex. retraités)</li> </ul>
<b>ENJEU(X)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garder les associations locales actives</li> </ul>
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	De suite
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration</li> <li>- Service technique</li> <li>- Sécurité</li> </ul>
<b>REPONSE SWOT ET PROJET</b>	<p><b>Valorisation des atouts, opportunité, projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ressources naturelles, culturelles et infrastructures contribuant à l'attractivité résidentielle et touristique. Attractivité résidentielle et touristique importante grâce aux atouts: <ul style="list-style-type: none"> <li>o culturels : aspect et ambiance des villages, nombreux événements (ex. Wat'air Jump Festival, Foire de St-Blaise, fête automnale Hauterive, trempeur du lac d'Hauterive) et activités culturelles (ex. Anim'enges, théâtres), Laténium et histoire de La Tène / grills, torrée</li> <li>o sportifs: diversité et multiplicité des infrastructures (centre sportif de La Tène, courts de tennis, camping La Tène, piscine, ports, terrains de foot, beach volley, golf, pistes cyclables, vélo de descente, refuges), des clubs et cours de sports (club nautique ichtus, offre pour les jeunes),</li> </ul> </li> </ul>

compétitions au rayonnement important (rockVTT, classiques du littoral) et possibilité offertes par le lac.

- Rassembler les nouvelles forces
  - o Mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières de chaque commune permettant d'avoir plus de moyens pour encourager la création de réseaux d'entreprises, d'associations, de groupes de bénévoles, etc.

#### **Réponse aux défis, menaces, risques**

- Le manque de certaines infrastructures, services et espaces disponibles
  - o Manque de visibilité de l'offre commerciale, notamment le commerce de proximité et des associations de commerçants (ex. Saint-Blaise)
- Un potentiel d'amélioration en terme de vie associative, culturelle et de cohésion sociale
  - o Manque d'implication de la société, notamment des jeunes, dans les associations locales
  - o Manque de cohésion sociale entre le haut et le bas d'Hauterive
- Un fonctionnement à adapter à la nouvelle taille de la commune
  - o Qualification du personnel dans l'administration (nouvelles compétences à internaliser? Mandats?).
  - o Personnel de l'administration en surnombre.
- Une nouvelle cohésion sociale à créer
  - o Peu de lien entre Enges et le littoral, sentiment d'isolement.
  - o Rivalité et manque de cohésion entre les différents villages de la future commune.
  - o Esprit de clocher avec des anciennes familles très attachées à leur village.

<b>AMBITION/OBJECTIF</b>	Développer l'agriculture urbaine et de proximité pour la population
<b>PROPOSITION</b>	<b>B2. Développer et mettre à disposition des habitant-e-s des jardins potagers sur les espaces disponibles</b>
<b>DESCRIPTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Location de parcelles à court terme pour les habitant-e-s de la commune</li> <li>- Apporter un soutien et des conseils de la part de professionnel-e-s pour favoriser une culture durable et sans pesticides (ex. plantages lausannois)</li> <li>- Instaurer des règles pour une culture durable (ex. uniquement des plantes indigènes, interdiction d'utiliser des pesticides)</li> <li>- Mettre des locaux et outillages communs à disposition.</li> <li>- Organiser régulièrement un marché avec une partie de la production pour financer les frais (outillages, soutien professionnel).</li> <li>- Prévoir un système de récolte d'eau de pluie et de compostage, par exemple.</li> </ul>
<b>ENJEU(X)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la vie communautaire</li> <li>- Sensibiliser la population à l'agriculture biologique</li> </ul>
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	1 <sup>ère</sup> législature
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les communes</li> <li>- Des associations (dans d'autres communes ou cantons) qui agissent dans le domaine.</li> <li>- La population</li> </ul>
<b>REPONSE SWOT ET PROJET</b>	<p><b>Valorisation des atouts, opportunité, projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Profiter des tendances d'échelle macro <ul style="list-style-type: none"> <li>o Besoin de développer de nouvelles manières de faire de l'agriculture (ex. micro-fermes).</li> <li>o Nouvelle sensibilité par rapport à la biodiversité, le climat et la consommation locale (ex. agriculture bio).</li> <li>o Un environnement, y compris infrastructures et territoire, propice à la construction d'une identité qui soit alignée avec les "nouveaux courants de pensées" tels que l'écologie, le sport, la proximité, la biodiversité, et qui se différencie de Neuchâtel.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Réponse aux défis, menaces, risques</b></p>

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Un fonctionnement à adapter à la nouvelle taille de la commune<ul style="list-style-type: none"><li>○ Perte de qualité de vie en raison d'un développement surdimensionné et non durable.</li></ul></li><li>- Une nouvelle cohésion sociale à créer<ul style="list-style-type: none"><li>○ Peu de centres d'intérêts et d'activités communes dans les 4 communes actuelles.</li></ul></li></ul> |
|--|---|

<b>AMBITION/OBJECTIF</b>	Créer un endroit fédérateur, centralisé et aménagé permettant un mélange des populations des 4 communes.
<b>PROPOSITION</b>	<b>B3. Créer une place commune aux 4 communes pour accueillir les grands événements (fêtes, marché)</b>
<b>DESCRIPTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Endroit centralisé, facile d'accès à pied, en TP et en voiture (parking)</li> <li>- Petite place accueillante, abritée, propre, goudronnée, lieu où tout le monde peut organiser des événements (ex. marchés, manifestations, foodtruck, cirque, brocante, open air, cinéma)</li> <li>- Location possible et pas chère</li> <li>- Organiser des événements sympas communs aux 4 communes</li> <li>- Avoir une image de synthèse faite par un architecte pour fédérer et communiquer</li> <li>- Avoir un minimum d'infrastructures, électricité, eau</li> </ul>
<b>ENJEU(X)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Localisation: trouver un endroit où ça ne dérange pas la population locale mais qui reste accessible à pied à vélo et en voiture</li> <li>- Ne pas fixer de lieu avant la fusion</li> </ul>
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	2 <sup>e</sup> législature
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clubs, association locales, entreprises locales (par exemple Fête du vin)</li> </ul>
<b>REPONSE SWOT ET PROJET</b>	<p><b>Valorisation des atouts, opportunité, projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La proximité sociale, l'état d'esprit</li> </ul> <p><b>Réponse aux défis, menaces, risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un potentiel d'amélioration en terme de vie associative, culturelle et de cohésion sociale <ul style="list-style-type: none"> <li>o Activités culturelles peu développées par rapport au potentiel existant, notamment en terme de localisation</li> </ul> </li> <li>- Une nouvelle cohésion sociale à créer <ul style="list-style-type: none"> <li>o Esprit de clocher avec des anciennes familles très attachées à leur village.</li> </ul> </li> </ul>

- Projets qui ne concernent pas le/la citoyen-ne lambda.

<b>AMBITION/OBJECTIF</b>	Garantir une accessibilité aux services de premiers recours à proximité
<b>PROPOSITION</b>	<b>C1. Faciliter l'installation de cabinets de groupes pour la médecine de premier recours sur la commune (groupes de médecins généralistes et pédiatres)</b>
<b>DESCRIPTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Profiter de locaux vides existants adaptés ou construire un nouveau bâtiment fonctionnel (infrastructures modernes avec secrétariat et équipements en commun de type radiographie).</li> <li>- Trouver des entreprises spécialisées dans l'installation de cabinets de groupes comme maître d'ouvrage, pilotage assuré par la commune.</li> <li>- Éventuellement avoir un laboratoire d'analyse médicale, une antenne de soins à domicile et/ou une pharmacie dans le même bâtiment.</li> <li>- Faciliter l'installation de la famille dans la commune.</li> </ul>
<b>ENJEU(X)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecins vieillissants, manque de généralistes dans les 4 communes.</li> <li>- L'attractivité résidentielle de la nouvelle commune dépend aussi de la possibilité de se faire soigner à proximité.</li> <li>- Une commune fusionnée est plus attractive pour l'installation de cabinets médicaux.</li> <li>- Des cabinets de groupes permettent une émulation des compétences, un remplacement des médecins plus aisés quand ils sont absents et de mutualiser les infrastructures et le secrétariat.</li> </ul>
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	1 <sup>ère</sup> législature
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprise expérimentée dans l'installation de cabinets médicaux</li> <li>- Commune (partenariat public/privé) et canton</li> <li>- Médecins généralistes en place, éventuellement soins à domicile</li> </ul>
<b>REPONSE SWOT ET PROJET</b>	<p><b>Valorisation des atouts, opportunité, projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le tissu économique dense et varié <ul style="list-style-type: none"> <li>o Diversité et densité élevées du tissu économique secondaire et tertiaire</li> </ul> </li> <li>- Les complémentarités entre les 4 communes <ul style="list-style-type: none"> <li>o Biens immobiliers communaux existants</li> <li>o Surfaces constructibles libres importantes à Marin</li> </ul> </li> </ul>

**Réponse aux défis, menaces, risques**

- Une mauvaise rationalisation des dépenses

<b>AMBITION/OBJECTIF</b>	Offrir des prestations de qualité pour toutes et tous, notamment en matière de gestion des déchets
<b>PROPOSITION</b>	<b>C2. Réflexion et optimisation du service des déchets au sein de la commune</b>
<b>DESCRIPTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une solution alternative pour les personnes ne pouvant/voulant pas se rendre à la déchetterie de Cornaux (ex. service de ramassage ponctuel/sur appel, déchetterie mobile, local de dépôt)</li> <li>- Diminuer les incivilités dans les points de collecte (ex. caméras)</li> </ul>
<b>ENJEU(X)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider les particuliers qui ne peuvent pas s'occuper de leurs déchets.</li> <li>- Améliorer le recyclage et diminuer la dispersion des déchets aux environs des points de collecte.</li> </ul>
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	1 <sup>ère</sup> législature
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune</li> <li>- Déchetterie intercommunale ou société qui gère les déchets actuellement</li> </ul>
<b>REPONSE SWOT ET PROJET</b>	<p><b>Valorisation des atouts, opportunité, projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rassembler les nouvelles forces <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières de chaque commune permettant d'avoir plus de moyens pour gérer le ramassage des déchets en commun.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Réponse aux défis, menaces, risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nécessité d'harmoniser et d'améliorer certaines prestations communales <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mauvaise gestion des déchets: incivilités, problème d'image pour les communes, il n'y a pas partout un ramassage des déchets (politique différente dans les 4 communes), ce qui pose problème pour les personnes à mobilité réduite, parfois compliqué et long d'aller à la déchetterie de Cornaux.</li> </ul> </li> <li>- Une mauvaise rationalisation des dépenses <ul style="list-style-type: none"> <li>o Augmentation de la taxe sur les déchets en raison de coûts plus élevés (incivilités, ramassage porte-à-porte).</li> </ul> </li> </ul>

<b>AMBITION/OBJECTIF</b>	Valoriser la vente directe du producteur-trice au consommateur-trice
<b>PROPOSITION</b>	<b>D1. Identifier les producteur-trice-s locaux-ales faisant de la vente directe, leur donner de la visibilité et encourager ceux qui n'en font pas.</b>
<b>DESCRIPTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'information sur l'offre existante (internet, etc.)</li> <li>- Offrir des espaces pour la vente directe (ex. marché itinérant, profiter de la construction d'appartements protégés pour installer des magasins à proximité)</li> <li>- Valoriser les fours à pain existants (ex. Enges)</li> <li>- Valoriser les agriculteur-trice-s et la vie agricole (ex. visites de la ferme pour les écoles)</li> <li>- Avoir des produits du terroir estampillés aux armoiries de la future commune fusionnée</li> </ul>
<b>ENJEU(X)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésion au Parc Chasseral pour la commune fusionnée?</li> </ul>
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Plusieurs législatures
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Producteur-trice-s locaux-ales</li> <li>- Autorités</li> <li>- Collaboration avec le Parc Chasseral? (ex. fromagerie)</li> </ul>
<b>REPONSE SWOT ET PROJET</b>	<p><b>Valorisation des atouts, opportunité, projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le tissu économique dense et varié <ul style="list-style-type: none"> <li>o Développement de la vente directe par les agriculteurs/poissonniers</li> </ul> </li> <li>- Les ressources naturelles, culturelles et infrastructures contribuant à l'attractivité résidentielle et touristique <ul style="list-style-type: none"> <li>o Attractivité résidentielle et touristique importante grâce aux atouts naturels : forêt, lac, campagne, Parc Chasseral</li> </ul> </li> <li>- Rassembler les nouvelles forces <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières de chaque commune permettant d'avoir plus de moyens pour améliorer/harmoniser les services d'aide à la personne.</li> </ul> </li> <li>- Tirer parti de la localisation et des infrastructures à proximité</li> </ul>

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>○ Manque d'offres d'activités à la ferme du côté de Neuchâtel.</li><li>- Rénovation du four à pain d'Enges</li></ul> <p><b>Réponse aux défis, menaces, risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le manque de certaines infrastructures, services et espaces disponibles<ul style="list-style-type: none"><li>○ Manque de visibilité de l'offre commerciale, notamment le commerce de proximité et des associations de commerçants (ex. Saint-Blaise)</li><li>○ Manque d'informations sur les projets en cours sur les sites internet</li></ul></li><li>- Une nouvelle cohésion sociale à créer</li></ul> |
|--|---|



objectif:ne



## Annexe 2.3

# Fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise

## Groupe de travail Territoire, Mobilité et Climat

### 1. Préambule

#### Membres

Commune	Fonction politique/société locale	Nom	Prénom
Hauterive	PS Hauterive, conseiller général	Wintgens	David
Hauterive	Tennis, PS Hauterive	Wehri	Serge
La Tène	Groupe Nature Marin	Karlen	Stéphane
La Tène	-	Wäfler	Jean-Claude
La Tène	Epicerie participative "chez Emmy" à St-Blaise/ Groupe nature de la Tène/ Association la Tène en Transition	Perrin Amstutz	Sylvie
Saint-Blaise	Groupe Nature	Cosandey	Laurent
Saint-Blaise	ACISB	Coulet	Luc
Saint-Blaise	Ichtus et Groupe Nature	Croonenberghs	Frédéric
Saint-Blaise	Coopérative Chez Emmy	Schwab	Andreas
Saint-Blaise	Judo Club Hauterive	Orhant	Philippe
Saint-Blaise	-	Robert-Tissot	Guillaume
Enges	Conseiller communal	Hirt	Laurent
Hauterive	Employé communal	Comel	David
La Tène	Administrateur adjoint	Tomic	Malissa
Saint-Blaise	Responsable de l'urbanisme	Flückiger	Véronique
Enges	Membre copil	Adatte	Thierry
objectif:ne	Animateur	Jobin	Marc

**Nombre de séances tenues : 6**

#### Personne(s) de contact

M. Marc Jobin [marc.jobin@objectif-ne.ch](mailto:marc.jobin@objectif-ne.ch) +41 79 442 22 92

M. Charles-Guillaume Held [charles-guillaume.held@objectif-ne.ch](mailto:charles-guillaume.held@objectif-ne.ch) +41 76 471 70 37

#### Rappel de la mission du groupe de travail

Objectif général : Co-construire un projet de société fédérateur englobant les quatre communes. Ce document présente les propositions, ainsi qu'une priorisation envisagée par le GT. Ce rapport sera repris par la suite par le comité de pilotage dans le but d'alimenter le rapport de fusion à l'appui de la votation de novembre 2023.

Mission : Fournir des propositions en matière de territoire, de mobilité et de climat.

## 2. ETAT D'ESPRIT ET RECOMMANDATIONS

Au cours des six rencontres du groupe de travail (GT) chargé de réfléchir au territoire, à la mobilité et au climat à l'échelle des quatre communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise, une large palette de sujets a été traitée. En effet, l'intitulé du groupe est relativement large et impliquent un jeu d'échelle important pour prendre en compte tous les enjeux d'une fusion de communes. De plus, il a été constaté que les quatre communes ont des caractéristiques propres avec une grande diversité. La présence du lac, mais aussi des crêtes, du Parc Chasseral, des forêts, de la plaine, etc. sont autant de qualités pour le futur territoire communal.

Le GT Territoire, Mobilité et Climat a mené ses travaux en ayant un état d'esprit général qu'il a souhaité décrire en préambule afin de mettre en avant les trois principes fondamentaux desquels découlent notamment les propositions.

- **Résilience** : la résilience qui représente la capacité à s'adapter au dérèglement climatique a été un concept central dans les débats du groupe de travail. Les propositions réalisées dans ce document doivent permettre d'accentuer cette capacité d'adaptation dans les différents domaines que l'on retrouve ci-après.
- **Transition vers une société post-carbone** : dans le contexte actuel, il a semblé essentiel au GT de mettre en avant cette notion de transition vers une société post-carbone. La fusion est une opportunité de mettre en place de nouveaux réflexes et mesures dans cette optique.
- **Importance de travailler ensemble** : ce point est également essentiel pour que la fusion soit réellement effective et que la future commune fonctionne de manière efficace. Les propositions faites par le GT permettent justement d'aller dans ce sens. Certaines sont à mettre en place avant la fusion, tandis que d'autres le sont durant les premiers mois / années de la nouvelle commune.

Les recommandations suivantes sont de diverses natures mais deux catégories de propositions se dégagent. En effet, les premières sont en lien direct avec les enjeux liés à l'administration. En effet, le passage de quatre à une commune permettra de donner du poids aux thématiques chères au groupe de travail et qui sont d'ailleurs d'actualité. La future commune sera plus à même de répondre aux enjeux et défis qui se présenteront. Ceci est d'autant plus le cas dans les domaines traités par le groupe de travail dans la mesure où il est question de mettre en place de mesures d'envergure pour avoir une chance d'atteindre les objectifs fixés.

De plus, la nouvelle commune aura un poids plus conséquent dans les discussions qui lui permettra de défendre ses intérêts. La professionnalisation et la spécialisation des employé-e-s aura l'avantage de développer de nouvelles compétences au sein de l'administration.

### Propositions

Une fusion est également un moment propice aux réflexions de fond. C'est l'opportunité d'oser revoir et repenser le fonctionnement de la commune. C'est pourquoi une des principales propositions du GT est de **créer une structure politique responsable d'assurer la résilience**, alors que ce domaine n'est actuellement pas directement repris dans un dicastère d'une des quatre communes. Cette proposition permet de

pérenniser ces réflexions en matière d'environnement, d'énergie, de mobilité, d'aménagement du territoire, etc. Néanmoins, les nouveaux réflexes doivent dès à présent être introduits, notamment en **coordonnant les révisions des PAL et les travaux des urbanistes communaux de manière plus générale**. C'est pourquoi, le GT avait à cœur de relayer des propositions, mais surtout un état d'esprit à appliquer dans toutes les situations pour répondre aux défis actuels. La transversalité est au centre des réflexions à mener que ce soit entre territoires, services, domaines, etc.

Ainsi, d'autres propositions viennent directement renforcer cette idée, notamment l'introduction de **la résilience territoriale dans un dicastère**, tout comme **l'attribution d'un rôle de délégué-e au climat dans la nouvelle administration**. Afin de donner également les outils nécessaires à la future commune, le GT propose qu'un **plan climat** soit établi afin de se doter d'une stratégie claire pour les années à venir et qui viendrait compléter le plan intercommunal/communal des énergies en cours de réalisation.

Dans le domaine du climat, beaucoup de propositions concrètes sont ressorties durant les discussions. Néanmoins, une sélection a été réalisée en fonction des urgences, de l'impact réel des mesures et du pouvoir d'action de la commune. Ainsi, la **réduction de la consommation d'énergies** est essentielle, renforcée également par la situation globale actuelle en matière d'énergie. Au niveau de la fusion, il est proposé de mettre l'accent sur la **réduction de l'éclairage public et privé extérieur**, ainsi que sur **l'assainissement de l'isolation des bâtiments et l'optimisation énergétique des installations et des bâtiments**. **L'optimisation et la valorisation de la question des déchets** est également un point qui permet d'agir durablement dans ce domaine. De plus, la **production locale et durable d'énergies** fait également partie des recommandations avec **l'incitation au photovoltaïque**.

D'autres aspects en lien avec le climat sont à prendre en considération comme la **lutte contre les îlots de chaleur** permettant d'agir pour le bien-être de la population. Ceci favorise également la présence d'espaces plus naturels **en y introduisant par exemple des arbres fruitiers**. De plus, il s'agit de **tendre vers la perméabilisation des sols** afin d'éviter des problématiques de ruissellement notamment.

La dimension de la mobilité a aussi été centrale dans les réflexions au vu de ses imbrications autant avec le territoire qu'avec le climat. De manière générale, la **mobilité douce doit être favorisée sur l'ensemble du réseau** et que **l'accessibilité des arrêts de transports publics est à améliorer** notamment pour les personnes à mobilité réduite. Afin de contribuer à une utilisation plus importante des transports publics, le GT recommande vivement de **généraliser les subventions pour les abonnements**. Enfin, la fusion permettra également de réfléchir différemment à la desserte des localités en **optimisant/mutualisant les liaisons en transports publics entre localité de la future commune**.

Enfin, la dernière proposition du GT Territoire, Mobilité et Climat concerne une dimension transversale, puisqu'il est question de **favoriser l'économie circulaire**. Cet élément reprend l'état d'esprit du GT décrit ci-dessus. Cette proposition vise également à **dynamiser les cœurs de village en augmentant la clientèle des commerces de proximité**.

### 3. SITUATION ACTUELLE – ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, DEFIS/MENACES

Liste des éléments identifiés pour les quatre communes dans la thématique du GT. Analyse [SWOT](#).

Atouts	Faiblesses
<p><b><u>Mobilité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand potentiel de mobilité</li> <li>- Présence d'une colonne vertébrale structurante de TP et de 2 lignes de bus d'est en ouest</li> <li>- Zones cyclables de qualité</li> <li>- Autoroute absorbe beaucoup de trafic</li> <li>- Pédibus nombreux</li> </ul> <p><b><u>Accessibilité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité (tout à portée de main)</li> <li>- Beaucoup d'infrastructures pas loin en Ville</li> <li>- Excellente accessibilité à la ville et à la nature</li> </ul> <p><b><u>Environnement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces verts très présents (notamment à Enges)</li> <li>- Complémentarité entre la forêt et le lac/les rives</li> <li>- Nature autour des espaces bâtis</li> </ul> <p><b><u>Agriculture</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité agricole des 4 territoires</li> <li>- Présence de beaucoup d'exploitations agricoles "nourricières"</li> </ul> <p><b><u>Logement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appartements avec encadrement sur tout le territoire (les 4 communes sont concernées avec des projets en cours ou prévus)</li> </ul>	<p><b><u>Mobilité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadence TP trop faible</li> <li>- Faible attractivité de la ligne TP entre St-Blaise et Enges</li> <li>- Manque de cheminements de mobilité douce pour les écoliers entre La Tène et St-Blaise</li> <li>- Pas suffisamment d'équipements/infrastructures en matière de mobilité pour les personnes à mobilité réduite (notamment sur les hauts de St-Blaise et Hauterive)</li> <li>- Pistes cyclables pas suffisamment sécurisées entre Enges et les trois autres communes</li> <li>- RC5 trop large (gabarit) et pas suffisamment de qualité pour les piétons et les cyclistes</li> <li>- Trop de recours à la voiture</li> <li>- Nécessité des voitures à Enges</li> <li>- Topographie décourageante pour l'utilisation du vélo</li> <li>- Manque de stationnement vélo sur le territoire</li> <li>- Faible amplitude des TP</li> <li>- Pas suffisamment de trottoirs</li> <li>- <i>Manque de subvention à la population (hors enfants scolarisés) pour la mobilité douce et les TP à Hauterive et St-Blaise</i></li> </ul> <p><b><u>Environnement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'eau à Enges (plus d'actualité dans 2 ans)</li> <li>- Prise en compte trop importante des intérêts économiques en comparaison des intérêts écologiques dans les prises de décision</li> <li>- Climat doit être traité en le prenant en compte comme élément principal -&gt; impact le tout</li> </ul>

<p><b><u>Institutions</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres citoyennes 1 fois par mois (contact régulier entre le Conseil communal et la population à St-Blaise)</li> </ul> <p><b><u>Énergies</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreuses surfaces à disposition pour du photovoltaïque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression sur les surfaces d'assolement</li> <li>- Pas de stratégie pour le climat</li> <li>- Pas de stratégie pour la biodiversité</li> <li>- Pollution lumineuse</li> <li>- Présence de piscines privés (fort impact écologique)</li> <li>- Bétonisation lors de nouveaux projets notamment</li> </ul> <p><b><u>Institutions</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de communication sur les projets de la part des communes envers la population</li> </ul> <p><b><u>Infrastructures</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Église moins utilisée à Enges</li> <li>- RC5 surchargée en cas de fermeture de l'autoroute</li> </ul> <p><b><u>Commerces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de commerces à Enges</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p>	<p><b>Menaces/risques/défis</b></p>
<p><b><u>Viser la résilience des territoires</u></b></p> <p><b><u>Mobilité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Report du trafic sur l'autoroute encore plus élevé</li> <li>- Augmentation de l'utilisation de la mobilité douce et des TP pour les trajets courtes distances</li> <li>- Augmentation de la cadence TP</li> <li>- Connexion d'Enges au reste du territoire</li> <li>- RC5 plus verte</li> <li>- Développer le réseau routier à Enges</li> <li>- Diminuer la vitesse sur certains axes (même cantonaux)</li> </ul>	<p><b><u>Mobilité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la mobilité en lien avec la perte de proximité</li> <li>- Plus de trajets induits par une autre répartition spatiale des équipements</li> </ul> <p><b><u>Climat</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des températures et pas de stratégie ou mesures</li> </ul> <p><b><u>Institutions</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de proximité des autorités</li> <li>- Crainte d'être moins bien représenté par des conseillers communaux provenant d'autres localités, moins de connaissance des endroits</li> </ul>

<p><b><u>Logement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des appartements avec encadrement pour dynamiser les localités</li> </ul> <p><b><u>Urbanisation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les friches urbaines</li> </ul> <p><b><u>Énergies</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion commune sur les chauffages à distance (CAD)</li> <li>- Diminution de la température dans les bâtiments</li> </ul> <p><b><u>Climat</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan climat intercommunal</li> <li>- Organisation d'actions participatives dans le domaine du climat</li> <li>- Réflexion globale sur le CAD + Énergie électrique + Photovoltaïque + pompes à chaleur</li> </ul> <p><b><u>Environnement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arborisation et végétalisation sur domaine public et privé, ainsi que le long des voies de circulation</li> <li>- Favorisation de l'implantation d'arbres et de vergers</li> <li>- Valoriser la nature</li> </ul> <p><b><u>Institutions</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de séances d'information thématiques et visites de sites</li> <li>- Engagement d'un-e délégué-e au climat</li> <li>- Professionnaliser l'administration communale</li> <li>- Professionnaliser les conseillers communaux</li> <li>- Limitation de l'étalement urbain et des zones villas</li> <li>- Développement d'un marché commun</li> <li>- Réflexion sur les TP à l'échelle du nouveau territoire</li> </ul>	<p><b><u>Identités</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte d'identités locales</li> <li>- Perte d'identité patrimoniale (réglementation)</li> </ul> <p><b><u>Équipements / Infrastructures</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte d'école et d'autres équipements publics</li> </ul> <p><b><u>Eaux</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approvisionnement en eau après l'introduction du pôle de développement économique de La Tène</li> </ul> <p><b><u>Terrains agricoles</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression de terres agricoles avec l'introduction du pôle de développement</li> </ul>
--	---

- Préservation et Valorisation (notamment en termes d'urbanisation) -> Mutualisation
- Coordination des révisions des plans d'aménagement locaux (PAL)

#### **Identités**

- Respecter l'identité patrimoniale, etc. de chaque village
- Utiliser les églises pour manifestations ou autres emplois

#### **Agriculture**

- Relocaliser la consommation d'aliments
- Valoriser les fermes

#### **Équipements / Infrastructures**

- Extension de structures parascolaires
- Harmonisation de la gestion des déchets

#### **Bruit**

- Lutter contre les nuisances sonores

## 4. PROJETS

Liste et description des projets actuellement en cours ou planifiés en lien avec la thématique du GT.

Titre du projet	Description du projet: objectif, moyens, dimension intercommunale, ...
<b>Chauffage à distance (CAD)</b>	<p>Un projet de CAD en utilisant les rejets de chaleur de l'entreprise Varo à Cornaux notamment pour les communes de La Tène, St-Blaise et Hauterive.</p> <p>Les conduites doivent pouvoir s'adapter pour ensuite donner la possibilité de changer la source de chaleur, par exemple avec une centrale à bois. Aujourd'hui, c'est de la chaleur déjà produite qu'il s'agit de valoriser.</p> <p>En cas d'arrêt de la raffinerie, les exploitants devront maintenir la part d'énergies renouvelables à 90%.</p>
<b>Piste cyclable entre La Tène et St-Blaise</b>	<p>Développement de deux pistes cyclables intercommunales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entre La Tène et St-Blaise</li> <li>- Entre St-Blaise et Cornaux</li> </ul>
<b>Réaménagement de la RC5</b>	<p>Le réaménagement de la route cantonale 5 entre Neuchâtel et Saint-Blaise est en cours de réflexion. Il est remarqué que le réaménagement ne comprendra pas suffisamment d'arborisation par rapport aux enjeux actuels.</p>
<b>Pôle de développement économique La Tène</b>	<p>Le projet de pôle de développement économique de La Tène est inscrit dans le plan directeur cantonal. Le traitement du dossier est en cours. De nombreuses oppositions ont été déposées. Le dossier est repris par le Grand Conseil.</p>
<b>Réaménagement urbain de Thielle</b>	<p>Ce réaménagement vise à modérer le trafic à l'entrée nord de Thielle. La problématique du trafic et de la vitesse dans la localité est ainsi traitée.</p>
<b>Connexion de mobilité douce entre Thielle, Wavre et Marin</b>	<p>Un projet de piste de mobilité douce entre les localités de Thielle, Wavre et Marin est prévu. Ceci permettra de développer la mobilité douce sur toute la commune de La Tène.</p>
<b>Plans d'aménagement locaux</b>	<p>Les PAL des 4 communes sont en cours de révision.</p> <p>Une coordination entre les communes est essentielle (MD, nature, etc.). Les communes se coordonnent déjà à l'échelle régionale vu qu'elles font partie d'une même plateforme d'échange, à savoir le groupe technique en aménagement du territoire.</p>

<b>Mise en conformité des arrêts de transport public selon la LHand</b>	Pour 2023, les arrêts TP devront être adaptés selon la nouvelle LHand. Un retard est attendu sur une bonne partie du réseau. En effet, les délais sont relativement courts.
<b>Projets de logements</b>	<p>Sur l'ensemble du territoire des quatre communes, les projets de logements suivant sont prévus pour les prochaines années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Chauderons (150 habitants)</li> <li>- Les Clos (25-35 appartements)</li> <li>- Tournesols dont avec encadrement (88 appartements dont 32 avec encadrement)</li> <li>- Paul Vouga (62 appartements)</li> <li>- Essertons (80 appartements)</li> <li>- Thielle (22 appartements)</li> </ul>
<b>Liaison Frochaux, Enges, Chaumont</b>	<p>Amener de l'eau du lac à Enges (réservoir à Enges).</p> <p>Cet objet sera voté en séance de Conseil général cet automne. La Ville de Neuchâtel votera également sur ce sujet dans la mesure où Chaumont est concerné.</p>
<b>Réfection et agrandissement du collège des Tertres</b>	<p>Ces travaux permettront d'installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment.</p> <p>La réalisation des travaux est prévue pour cet été et durera jusqu'à cet automne</p>
<b>Collège d'Hauterive</b>	Les travaux au collège d'Hauterive auront lieu entre 2023 et 2025.
<b>Rénovation du four à pain d'Enges</b>	Cet ancien four à pain sera rénové pour valoriser les produits du terroir avec un espace de vente et un carnotzet.
<b>Extinction nocturne à La Tène</b>	La Commune de La Tène prévoit une extinction nocturne de l'éclairage public sur son territoire. Cela s'inscrit également dans une démarche plus générale d'économie d'énergies.

## 5. PROPOSITIONS POUR LE PROJET DE SOCIETE

Ce chapitre comprend l'ensemble des propositions du GT pour le projet de société, sur base du contenu des chapitres précédents ou de nouvelles idées. Les propositions brutes ayant été développées par le GT durant les ateliers sont placés en annexe.

PROPOSITION	Descriptif	Enjeu(x)	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
<b>1. <u>Créer une structure politique responsable d'assurer la résilience</u></b>				
1.1 <i>Attribuer la résilience territoriale à un dicastère</i>	La fusion est une opportunité pour développer un territoire résilient. Il s'agit de mettre en place les structures (groupes de travail, task force, employé communal, bénévoles, assemblées citoyennes) pour viser la résilience des territoires à court, moyen et long terme (blackout, changement climatique). Il est question de former un dicastère avec le personnel nécessaire pour gérer le territoire afin de le préserver et de le valoriser dans une optique climatique et écologique.	Préserver et valoriser harmonieusement le territoire Diminuer notre dépendance (alimentation, eau potable, etc.). Augmenter notre souveraineté Stimuler l'économie local qui répond aux besoins de la population Recréer une biodiversité résiliente/ adaptée au changement climatique	Mettre en avant dès 2023 au niveau intercommunal (4 communes) dans la perspective de la fusion.	Autorités communales
1.2 <i>Attribuer un rôle de délégué-e au climat au sein de la nouvelle administration</i>	Avoir un garant du respect des objectifs du plan climat	Attribuer le pouvoir décisionnel nécessaire à cette personne pour éviter un "poste alibi" Se doter des ressources nécessaires/estimées	Dès les réflexions sur le remaniement des postes dans la commune fusionnée	Administration et autorités politiques investies dans la fusion
1.3 <i>Travailler en accord entre les 4 urbanistes communaux notamment en lien avec les révisions de PAL</i>	<i>D'ici la fusion, il est nécessaire que les 4 urbanistes communaux travaillent ensemble pour se coordonner sur les révisions de PAL afin de les harmoniser. Dans ce cadre, il s'agit aussi de se coordonner pour introduire des règles favorisant la transition écologique et énergétique et la résilience des territoires. Les thématiques transversales de la mobilité, des énergies et du paysage doivent également être centrales.</i>	Harmonisation de la réglementation des PAL en vue de la fusion	<i>De 2022 à 2024 pour la coordination des PAL et ensuite la mise en œuvre en 2025 avec la fusion</i>	Autorités communales Techniciens communaux Mandataires urbanistes

PROPOSITION	Descriptif	Enjeu(x)	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
1.4 <i>Élaborer un plan climat intercommunal/communal, incluant notamment les stratégies pour promouvoir une sobriété énergétique globale (ménages, mobilité, chauffage, alimentation, entreprises), protection des terres agricoles, etc.</i>	Définir les mesures à prendre pour réduire au plus tôt (immédiatement) les émissions perturbatrices du climat au niveau collectif et individuel (dans le but de décarboner la société),	Créer une entité intercommunale de résilience du climat Faire face aux problèmes climatiques actuels et futurs	Dès 2023, soit en lien direct avec les PAL, soit dans un plan climat commun	Autorités politiques (législatifs et exécutifs)
1.5 <i>Organiser des séances d'information thématiques, notamment sur la question climatique, des visites de sites et des actions participatives</i>	<i>Associer la population aux démarches d'économie d'énergies, de lutte contre le réchauffement climatique, etc. Promouvoir la consommation locale/ la mobilité douce. Ceci s'adresse à la population, mais aussi aux autorités et aux employé-e-s communaux-ales. Il s'agit aussi d'organiser des visites des nouveaux projets urbains.</i>	<i>Partager largement sur les bons réflexes, mais aussi communiquer les actions et soutiens (panneaux photovoltaïques, etc.) mis en place par la Commune. Permettre à la population de s'appropriier la nouvelle commune (patrimoine, etc.)</i>	<i>Tout de suite</i>	<i>Commissions de fusion Autorités communales Population Futur-e délégué-e communal-e (climat, énergies, etc.) l'Energie Acteurs locaux</i>
<b>2. Réduire la consommation d'énergies et encourager la production d'énergies locales et durables</b>				
2.1 <i>Réduire l'éclairage public et privé</i>	<i>Il s'agit de réduire l'éclairage public durant la nuit afin de faire des économies d'énergies. La Commune peut aussi encourager les privés à éteindre les lumières extérieures, notamment par le biais du PAL ou des plans de quartiers, etc.</i>	Diminuer la consommation d'énergies en procédant à l'extinction nocturne. <i>Réduire la pollution lumineuse.</i>	<i>Immédiatement dans les communes et harmoniser une fois la fusion effective</i>	<i>Commune Population S'appuyer également sur une agence de communication afin de faire passer les bons messages</i>

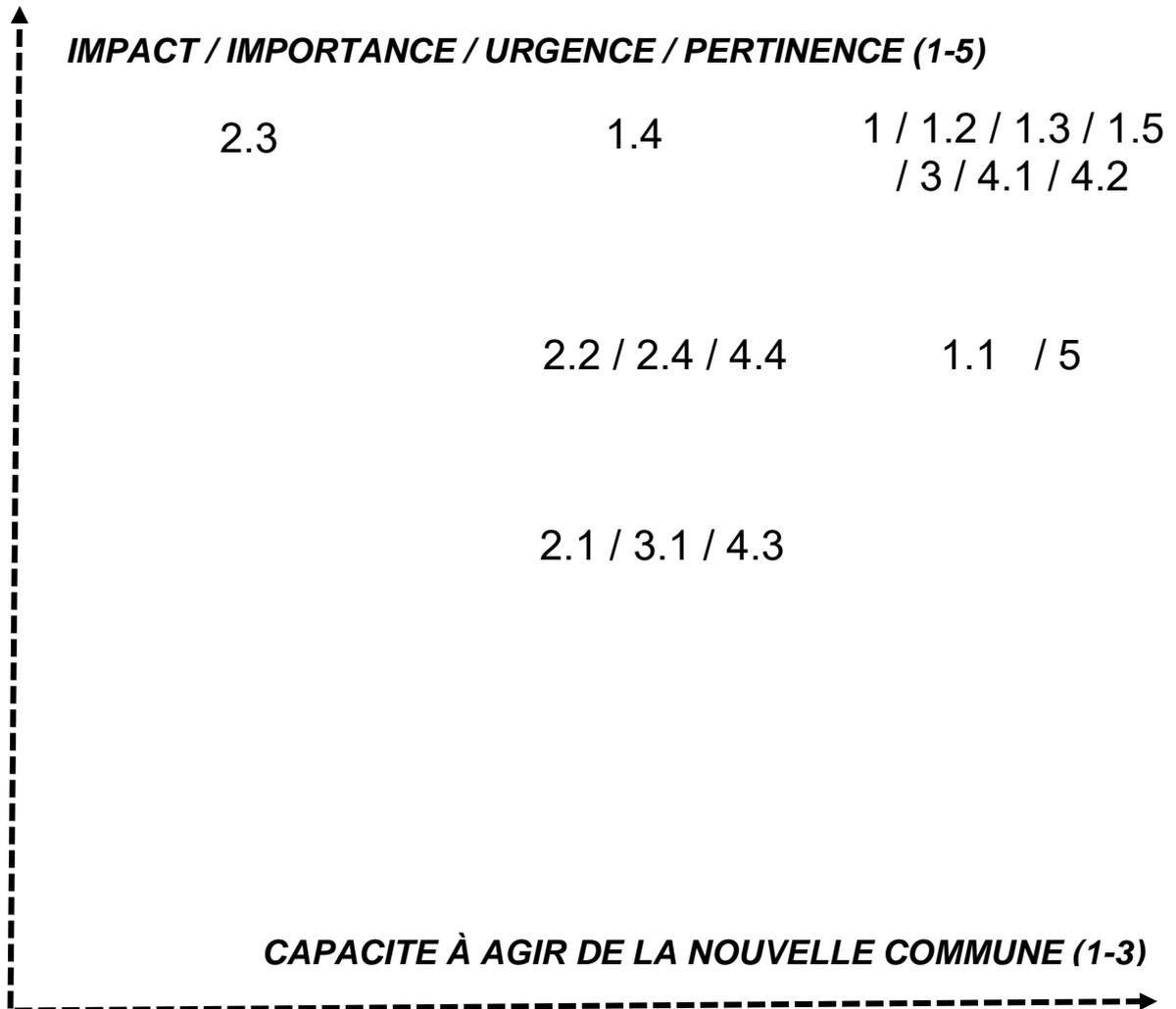
PROPOSITION	Descriptif	Enjeu(x)	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
2.2 Assainir l'isolation des bâtiments et optimisation énergétique des installations et des bâtiments	<i>Réduire la consommation d'énergies en isolant mieux les bâtiments. La Commune peut agir directement sur ses documents ou alors inciter la population à le faire en mettant en place des subventions ou du conseil.</i>	<i>Diminuer la production de CO2. Mettre à disposition des conseils à la population afin d'accompagner les démarches privées. Tendre vers la société à 2'000W.</i>	<i>Tout de suite</i>	<i>Autorités communales Propriétaires fonciers Architectes</i>
2.3 Inciter au photovoltaïque	<i>Augmenter drastiquement le nombre de panneaux solaire sur tous les toits libres en utilisant par exemple la tranchée de l'autoroute. Tous les potentiels doivent être mobilisés et ceci implique une diversification des mesures. Pour cela, il est nécessaire de faire connaître la base de données (SITN) qui inventorie les potentiels de chaque bâtiment et mettre en place davantage de subventionnements. Ensuite, il faut simplifier les démarches (les rendre gratuites) et adapter le règlement communal pour inciter notamment lors de nouveaux projets. Des séances d'information doivent être organisées pour partager et inciter la population.</i>	<i>Viser l'autonomie en matière d'électricité. Augmenter le nombre de panneaux photovoltaïques.</i>	<i>Tout de suite</i>	<i>Autorités communales Techniciens communaux Entreprise de conseil "neutre"</i>
2.4 Améliorer / Optimiser la question des déchets	<i>Organiser la récolte de déchets au sein des communes (en parallèle de la déchetterie de Cornaux) et favoriser création d'un lieu de valorisation des déchets. Faire un compost communal pour valoriser les déchets verts. Ramasser les encombrants par un service organisé par la commune, sur appel ou à une cadence à déterminer</i>	<i>Un des enjeux est l'acceptabilité des mesures par la population notamment le fait d'avoir un compost ou une déchetterie proche des habitations. Gestion optimale et écologique du ramassage et du transport des déchets à la déchèterie centralisée (comme service à valeur ajoutée à la population)</i>	<i>Dès 2023 au plus tard</i>	<i>Autorités communales</i>

PROPOSITION	Descriptif	Enjeu(x)	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
<b>3 Lutter contre les îlots de chaleur en arborisant (aussi avec des arbres fruitiers) et favoriser la perméabilisation des sols</b>	Augmenter la qualité de vie. Passer des îlots de chaleur aux îlots de fraîcheur. Végétaliser les toitures/ façades Protéger et développer la plantation d'arbres, notamment des vergers en mettant en place des règles telles que "tout arbre abattu doit être remplacé ou compensé". Arboriser les espaces publics et les voies de circulation. Rendre obligatoire (PAL) des mesures de création d'espaces verts arborisés.	Contenir le réchauffement en milieu urbain.  De manière générale, cette mesure permet d'augmenter la qualité / confort de vie de la population, tout comme l'attractivité de la commune.  La biodiversité est également impactée positivement.	Tout de suite	Population Autorités Promoteurs Professionnels de l'aménagement (paysagistes Architectes, etc.)
<b>4 Améliorer la mobilité douce et les transports publics sur l'ensemble du territoire</b>				
<i>4.1 Favoriser la mobilité douce sur tout le réseau</i>	<i>Donner la priorité aux vélos sur tout le réseau et prévoir des stations (fermées et avec recharges possibles pour les ebikes). Implanter ces stations dans des endroits stratégiques (gare, école, centre commerciaux, quartiers à forte densité). Aménager systématique des voies de circulation sans discontinuité entre les stations et à l'intérieur de la future commune fusionnée</i>	<i>Il s'agit de favoriser / encourager / susciter la mobilité douce en accord avec les enjeux environnementaux, mais aussi d'assurer la sécurité des usagers.</i>	<i>Deux premières législatures</i>	<i>Autorités politiques Population Riverains impactés Bureaux de mobilité</i>
<i>4.2 Généraliser les subventions pour les abonnements de transports publics</i>	<i>Il s'agit de maintenir le soutien aux TP afin d'encourager leur usage. Le subventionnement de la commune la plus généreuse doit être le standard minimal à reprendre pour la nouvelle commune.</i>	<i>La population doit être rassurée sur les conséquences de la fusion. Anticiper cette question le plus tôt possible.</i>	<i>Accord avant la fusion et application en 2025</i>	<i>Autorités communales Canton TransN / CarPostal</i>
<i>4.3 Améliorer l'accessibilité des arrêts de transports publics aux personnes à mobilité réduite</i>	<i>Rendre les transports publics accessibles à l'ensemble de la population, notamment la gare de Marin afin de permettre un report modal vers les TP.</i>	<i>Rendre les TP accessibles à tous. Respecter la loi le plus rapidement possible.</i>	<i>Dès aujourd'hui</i>	<i>BLS / CFF / TransN Autorités communales</i>

PROPOSITION	Descriptif	Enjeu(x)	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
	<i>Mettre en conformité les gares et les arrêts TP en fonction de la LHand</i>			<i>(exécutifs et législatifs) Canton</i>
<i>4.4 Optimiser/mutualiser les liaisons en TP entre les localités de la future commune</i>	<i>Il est important d'assurer une qualité de desserte suffisante à l'intérieur de la future commune. Les trajets doivent pouvoir se faire en transports publics. Il s'agit de viser la desserte de toutes les localités.</i>	<i>Créer une cohésion au sein de la population à l'échelle de la nouvelle commune. Repartir de l'existant en s'appuyant sur les potentiels. Négocier avec le Canton.</i>	<i>Dès la 1<sup>ère</sup> année de la fusion pour planifier les TP</i>	<i>Canton (SCTR) Transporteurs Autorités communales Techniciens communaux Population</i>
<b>5 Favoriser l'économie circulaire et dynamisant les cœurs villageois en augmentant la clientèle</b>	Développer l'économie circulaire sur le territoire de la future commune pour mettre en œuvre les principes de développement durable. Il s'agit également de mettre en place des synergies au sein de la Commune. Enfin, cette économie circulaire doit s'implanter dans les localités pour dynamiser les cœurs de village. Cette mesure permet de développer les liens sociaux, tout en impliquant les commerces de proximité.	Repenser l'économie locale avec les acteurs présents sur le territoire. Donner une place prépondérante aux cœurs de village pour redynamiser la vie locale et les commerces.	1 <sup>ère</sup> législature	Commune Population Commerçants

## 6. PRIORISATION DES PROPOSITIONS

Prioriser les propositions du chapitre 5, en fonction de leur importance/urgence et de la capacité de la commune à agir. Le cas échéant, réévaluer au chapitre 5 le calendrier défini. Reprendre cette priorisation



**Importance/urgence: pondération de 1 à 5:**

**1 = peu important et peu urgent**

**5 = très important et très urgent**

**Évaluation de la capacité à agir de la nouvelle commune**

**1 = maîtrise faible**

**2 = maîtrise partielle**

**3 = maîtrise totale**

PROPOSITION	Importance / urgence	Capacité d'influence	Total
<b>1. Créer une structure politique responsable d'assurer la résilience</b>	5	3	8
1.1 Attribuer la résilience territoriale à un dicastère	4	3	7
1.2 Attribuer un rôle de délégué-e au climat au sein de la nouvelle administration	5	3	8
1.3 Travailler en accord entre les 4 urbanistes communaux notamment en lien avec les révisions de PAL	5	3	8
1.4 Élaborer un plan climat intercommunal incluant notamment les stratégies pour promouvoir une sobriété énergétique globale (ménage, mobilité, chauffage, alimentation, entreprises), protection des terres agricoles, etc.	5	2	7
1.5 Organiser des séances d'information thématiques, notamment sur la question climatique, des visites de sites et des actions participatives (à l'attention de la population, mais aussi des autorités et des employé-e-s communaux-ales)	5	3	8
<b>2. Réduire la consommation d'énergies et encourager la production d'énergies locales et durables</b>			
2.1 Réduire l'éclairage public et l'éclairage privé extérieur sur les parcelles privées	3	2	5
2.2 Inciter au photovoltaïque	4	2	6
2.3 Assainir l'isolation des bâtiments et optimiser énergétiquement les installations et les bâtiments	5	1	6
2.4 Améliorer / Optimiser de la question des déchets	4	2	6
<b>3. Lutter contre les îlots de chaleur en arborisant (aussi avec des arbres fruitiers) et favoriser la perméabilisation des sols</b>	5	3	8
<b>4. Améliorer la mobilité douce et les transports publics sur l'ensemble du territoire</b>			
4.1 Favoriser la mobilité douce sur tout le réseau	5	3	8
4.2 Généraliser les subventions pour les abonnements de transports publics	5	3	8
4.3 Améliorer l'accessibilité des arrêts de transports publics aux personnes à mobilité réduite	3	2	5
4.4 Optimiser/mutualiser les liaisons en transports publics entre les localités de la future commune	4	2	6
<b>5. Favoriser l'économie circulaire et dynamiser les cœurs villageois en augmentant la clientèle</b>	4	3	7

## Les propositions sont ensuite classées par note

PROPOSITION	Importance / urgence	Capacité d'influence	Total
Créer une structure politique responsable d'assurer la résilience	5	3	8
Attribuer un rôle de délégué-e au climat au sein de la nouvelle administration	5	3	8
Travailler en accord entre les 4 urbanistes communaux notamment en lien avec les révisions de PAL	5	3	8
Organiser des séances d'information thématiques, notamment sur la question climatique, des visites de sites et des actions participatives (à l'attention de la population, mais aussi des autorités et des employé-e-s communaux-ales)	5	3	8
Lutter contre les îlots de chaleur en arborisant (aussi avec des arbres fruitiers) et favoriser la perméabilisation des sols	5	3	8
Favoriser la mobilité douce sur tout le réseau	5	3	8
Généraliser les subventions pour les abonnements de transports publics	5	3	8
Attribuer la résilience territoriale à un dicastère	4	3	7
Élaborer un plan climat intercommunal incluant notamment les stratégies pour promouvoir une sobriété énergétique globale (ménage, mobilité, chauffage, alimentation, entreprises), protection des terres agricoles, etc.	5	2	7
Favoriser l'économie circulaire et dynamiser les cœurs villageois en augmentant la clientèle	4	3	7
Inciter au photovoltaïque	4	2	6
Assainir l'isolation des bâtiments et optimiser énergétiquement les installations et les bâtiments	5	1	6
Améliorer / Optimiser de la question des déchets	4	2	6
Optimiser/mutualiser les liaisons en transports publics entre les localités de la future commune	4	2	6
Réduire l'éclairage public et l'éclairage privé extérieur sur les parcelles privées	3	2	5
Améliorer l'accessibilité des arrêts de transports publics aux personnes à mobilité réduite	3	2	5

## ANNEXE - PROPOSITIONS

<b>THEMATIQUE</b>	GENERAL
<b>OBJECTIF</b>	Anticiper les problèmes pouvant survenir à court, moyen et long terme (sociales, politiques et climatiques) et trouver des solutions locales pour y remédier
<b>PROPOSITION</b>	Mettre en place les structures (groupes de travail, task force, employé communal, bénévoles, assemblées citoyennes) pour viser la résilience des territoires à court, moyen et long terme (blackout, changement climatique). Créer une structure politique responsable d'assurer la résilience
<b>DESCRIPTIF</b>	La fusion est une opportunité pour développer un territoire résilient.
<b>ENJEUX</b>	Diminuer notre dépendance : alimentation, eau potable Augmenter notre souveraineté, stimuler l'économie local qui répond aux besoins de la population Recréer une biodiversité résiliente/ adaptée au changement climatique
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Processus sur plusieurs années : 1 <sup>ère</sup> année : Intégrer la structure dans les dicastères 2 <sup>ème</sup> : remplir l'organigramme de la structure 3 <sup>ème</sup> : établir un plan résilience avec mesures 4 <sup>ème</sup> : assurer la mise en œuvre du plan résilience 5 <sup>ème</sup> : mettre à jour le plan résilience
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Acteurs du processus de fusion Aspect transversal dans les processus existants (PAL) Population locale Acteurs économiques

<b>THEMATIQUE</b>	INSTITUTION / ADMINISTRATION
<b>OBJECTIF</b>	Mise en œuvre d'une organisation communale qui s'occupe de gérer le territoire pour le préserver et le valoriser dans une optique climatique et écologique
<b>PROPOSITION</b>	Dicastère prenant en compte la résilience territoriale
<b>DESCRIPTIF</b>	Former un dicastère pour atteindre l'objectif fixé, soit avec le personnel déjà présent, soit à engager
<b>ENJEUX</b>	Optimiser harmonieusement la territorialité pour la préserver et la valoriser
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Mise en avant dès 2023 au niveau intercommunal (4 communes) dans la perspective de la fusion
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Autorités communales

<b>THEMATIQUE</b>	INSTITUTION / ADMINISTRATION
<b>OBJECTIF</b>	Harmonisation des plans d'aménagement
<b>PROPOSITION</b>	Travail en accord entre les 4 urbanistes communaux notamment en lien avec la révision des PAL
<b>DESCRIPTIF</b>	Échanges et communication entre mandataires et techniciens des 4 communes Traiter des thématiques transversales (mobilité/énergies/paysage)
<b>ENJEUX</b>	Harmonisation de la réglementation des PAL
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	2022-2024/2025
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Autorités communales / techniciens communaux + mandataires urbanistes

<b>THEMATIQUE</b>	INSTITUTION / ADMINISTRATION
<b>OBJECTIF</b>	Personne de contact pour la population Veille au respect des objectifs climatiques (décrets du plan climat) dans les projets
<b>PROPOSITION</b>	Attribuer un rôle de délégué-e au climat au sein de la nouvelle administration et définir son cahier des charges
<b>DESCRIPTIF</b>	Avoir un garant du respect des objectifs du plan climat
<b>ENJEUX</b>	Attribuer le pouvoir décisionnel nécessaire à cette personne pour éviter un "poste alibi" Se doter des ressources nécessaires/estimées
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Dès les réflexions sur le remaniement des postes dans la commune fusionnée
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Administration et politiques investis dans la fusion

<b>THEMATIQUE</b>	INSTITUTION / ADMINISTRATION
<b>OBJECTIF</b>	Sensibiliser et donner les compétences nécessaires aux acteurs de la nouvelle commune pour la mise en œuvre du plan climat
<b>PROPOSITION</b>	Former les conseillers communaux, conseillers généraux et les technicien-ne-s sur la question climatique
<b>DESCRIPTIF</b>	Définir un programme de formation/formation continue, visites des sites emblématique, etc. Donner une base commune à tous les acteurs
<b>ENJEUX</b>	Motivation des participants Synergie possible avec la population intéressée
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Dès la fusion, de manière (?)
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Conseillers communaux et généraux, population, association locales, régionales ou nationales (groupe nature, WWF, ...)

<b>THEMATIQUE</b>	INSTITUTION / ADMINISTRATION
<b>OBJECTIF</b>	
<b>PROPOSITION</b>	Créer des postes spécifiques / Maintenir des employé-e-s qui se professionnalisent ou se spécifient (?) Savoir-faire/ expérience
<b>DESCRIPTIF</b>	Maintenir le volume global, mais spécialiser / professionnaliser le personnel (délégué-e)
<b>ENJEUX</b>	Opportunités pour la population, la commune et aussi pour le personnel (spécialisation, etc.) Faire sortir du bois la spécialiste en développement /énergies
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	12 mois nécessaires pour transmettre ce savoir 3 ou 5 (?) ans pour "dégraisser"/"optimiser" les effectifs en douceur/ (?)/ formations
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Service RH externes pour accompagner et (?)

<b>THEMATIQUE</b>	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>OBJECTIF</b>	Coordination des PAL sur la mobilité douce, sur la biodiversité
<b>PROPOSITION</b>	Introduire des règles dans le PAL qui favorisent la transition / résilience des territoires
<b>DESCRIPTIF</b>	Réaliser un plan directeur exécutable sur l'ensemble du territoire fusionné Réaliser des fiches de mesure "nature" concertées et communes sur le territoire fusionné Végétalisation des voies de circulation/ des espaces publics
<b>ENJEUX</b>	Favoriser la communication entre les localités et diminuer le trafic individuel motorisé (TIM) Mettre sous protection les objets "nature" d'importance. Préserver le paysage.
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	2025-2026
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Les autorités législatives et exécutives La population Spécialistes dans les matières respectives (urbanistes/ ingénieurs mobilité/ spécialistes nature)

<b>THEMATIQUE</b>	CLIMAT
<b>OBJECTIF</b>	Définir les mesures à prendre pour réduire au plus tôt (immédiatement) les émissions perturbatrices du climat au niveau collectif et individuel (dans le but de décarboner la société)
<b>PROPOSITION</b>	Plan climat intercommunal
<b>DESCRIPTIF</b>	Création d'une entité intercommunal de résilience du climat
<b>ENJEUX</b>	Mise en œuvre immédiate de la création d'une entité intercommunal de résilience du climat Faire extrêmement rapidement face aux problèmes climatiques actuels et futurs Doit pouvoir être mis en œuvre quel que soit la proposition de fusion
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Dès 2023, soit dans le PAL de la nouvelles commune soit dans un plan climat commun à chaque commune
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Acteurs politiques (conseils généraux et exécutifs)

<b>THEMATIQUE</b>	CLIMAT
<b>OBJECTIF</b>	Réduire les émissions de CO2. Diminuer l'empreinte carbone. Diminuer, freiner les températures. Lutter contre le réchauffement climatique
<b>PROPOSITION</b>	Organisation d'actions participatives dans le domaine du climat
<b>DESCRIPTIF</b>	Associer la population aux démarches d'économie d'énergie. Promouvoir la consommation locale/ la mobilité douce
<b>ENJEUX</b>	Société à 2000 Watts
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Tout de suite
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Autorités, population, délégué(e) à l'Energie

<b>THEMATIQUE</b>	CLIMAT
<b>OBJECTIF</b>	<p>Informer et inspirer la population</p> <p>Mettre en relation les acteurs et leurs produits avec la population (ex: toilettes sèches, panneaux photovoltaïques, vélo, toitures végétalisées)</p> <p>Que la population s'approprie le patrimoine naturel, architectural, des sites et leur biodiversité</p>
<b>PROPOSITION</b>	Organisation de séances d'information thématiques et visites de sites
<b>DESCRIPTIF</b>	<p>Projets urbains</p> <p>Nature, biodiversité</p> <p>Photovoltaïque</p>
<b>ENJEUX</b>	<p>Faire connaître des solutions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- innovantes qui permettent de protéger la nature, le climat et la biodiversité (photovoltaïque, jardin)</li> <li>- permettant l'amélioration de la sobriété énergétique (pompe à chaleur éco, chauffage, alimentation)</li> <li>- l'importance de la consommation d'aliments locaux</li> </ul> <p>améliorer les chances de fusion</p>
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	<p>Tout de suite, promouvoir "la force" de la fusion</p> <p>De manière périodique, ex: une fois par mois</p>
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	<p>Commission de fusion</p> <p>Acteurs locaux</p>

<b>THEMATIQUE</b>	CLIMAT
<b>OBJECTIF</b>	Contenir le réchauffement en milieu urbain
<b>PROPOSITION</b>	Lutter contre les îlots de chaleur en arborisant (aussi avec des arbres fruitiers) et favoriser la perméabilisation des sols
<b>DESCRIPTIF</b>	Maintenir et favoriser les vergers. Végétalisation des toitures/des façades Protéger et développer la plantation d'arbres. Tout arbre abattu doit être remplacé ou compensé Rendre obligatoire (PAL) des mesures de création d'espaces verts arborisés (indices d'espaces verts et arbres à planter) Arboriser les espaces publics et les voies de circulation
<b>ENJEUX</b>	Confort de vie, santé, biodiversité
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Avant-hier ou après-demain
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Population, autorités, promoteurs, paysagistes, architectes

<b>THEMATIQUE</b>	ENERGIES
<b>OBJECTIF</b>	Augmenter drastiquement le nombre de panneaux solaire sur tous les toits libres Viser une diversification
<b>PROPOSITION</b>	Inventorier (les toitures et murs disponibles) et inciter au photovoltaïque – Stratégie
<b>DESCRIPTIF</b>	Utiliser par exemple la tranchée de l'autoroute Subventionner davantage (se porter garant) Simplifier les démarches (les rendre gratuites) Règlement communal: toute nouvelle construction doit avoir des panneaux solaires
<b>ENJEUX</b>	Viser l'autonomie en matière d'électricité
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Aucune raison d'attendre. Il est question d'agir tout de suite
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Autorités communales Techniciens communaux Entreprise de conseil "neutre"

<b>THEMATIQUE</b>	ENERGIE
<b>OBJECTIF</b>	Économie d'énergie et abaissement de la production de CO2
<b>PROPOSITION</b>	Assainir l'isolation des bâtiments Optimisation énergétique des installations et des bâtiments (pompes/ lampes/ appareils électroniques) baisser le chauffage
<b>DESCRIPTIF</b>	Encouragement Mettre à disposition des conseils à la population/ accompagner Proposer des subventions communales pour inciter les particuliers à agir Informé (séances d'information)
<b>ENJEUX</b>	Diminution de la consommation énergétique Tendre vers la société à 2000 watts Diminution de la pollution
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Immédiatement (hier !!!)
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Les politiques Les propriétaires fonciers Les architectes

<b>THEMATIQUE</b>	ENERGIE/ SOBRIETE ENERGETIQUE/DIMINUER LA CONSOMMATION KW/H
<b>OBJECTIF</b>	Établir une "feuille de route climatique" pour chaque commune, quelles pistes ? quelles actions ? Expliquer aux habitants en tant qu'individu, comment modifier son comportement
<b>PROPOSITION</b>	Réduire l'éclairage privé extérieur sur les parcelles privées Définir la notion de "zone de confort" individuelle Réduction énergie
<b>DESCRIPTIF</b>	Pour les nouveaux projets Réviser le règlement du PAL Fixer des qualités minimums d'ampoules, lampadaires, etc.
<b>ENJEUX</b>	Diminuer la pollution lumineuse. Diminuer la consommation de kw/h Admettre que certaines questions n'ont pas de réponse (passages piétons éclairés, etc.)
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Comme individu : immédiatement Comme commune : 3 mois Comme fusion : 1 année
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Agence de communication

<b>THEMATIQUE</b>	MOBILITE
<b>OBJECTIF</b>	Prioriser la mobilité douce
<b>PROPOSITION</b>	Donner la priorité aux vélos sur tout le réseau et prévoir des stations (fermées et avec recharges possibles pour les ebikes).
<b>DESCRIPTIF</b>	Implanter ces stations dans des endroits stratégiques (gare, école, centre commerciaux, quartiers à forte densité). Aménager systématique des voies de circulation sans discontinuité entre les stations et à l'intérieur de la future commune fusionnée
<b>ENJEUX</b>	Sécurité des usagers de la mobilité douce Favoriser/encourager/susciter la mobilité douce en accord avec les enjeux environnementaux
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	5-8 ans (2 <sup>ème</sup> législatures)
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Autorités politiques, population, riverains impactés, bureaux de mobilité

<b>THEMATIQUE</b>	MOBILITE
<b>OBJECTIF</b>	Favoriser l'usage des TP
<b>PROPOSITION</b>	Généraliser les subventions pour les abonnements de transports publics
<b>DESCRIPTIF</b>	Le subventionnement de la commune la plus généreuse doit être le standard minimal: aucune baisse des prestations, il n'y aura que des améliorations
<b>ENJEUX</b>	La population doit être rassurée sur les conséquences de la fusion
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Anticiper cette question, pour "couper" ce problème avant la votation; engagement que dès la fusion, cela soit appliqué
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Département des transport, TN, et car postal

<b>THEMATIQUE</b>	DECHETS
<b>OBJECTIF</b>	Ramassage des déchets encombrants par un service organisé par la commune, sur appel ou à cadence à déterminer
<b>PROPOSITION</b>	Amélioration / Optimisation de la question des déchets
<b>DESCRIPTIF</b>	<p>Organisation de récolte de déchets au sein des communes (en parallèle de la déchetterie de Cornaux)</p> <p>Récupération de déchets (lieu d'échange à la déchetterie par exemple)</p> <p>Organisation d'un ramassage des déchets au sein des communes</p> <p>Faire un compost communal pour valoriser les déchets verts</p>
<b>ENJEUX</b>	<p>Un des enjeux est l'acceptabilité des mesures par la population notamment le fait d'avoir un compost ou une déchetterie proche des habitations</p> <p>Gestion optimale et écologique du ramassage et du transport des déchets à la déchèterie centralisée (comme service à valeur ajoutée à la population)</p>
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	Dès 2023 au plus tard
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Autorités communales

<b>THEMATIQUE</b>	MOBILITE
<b>OBJECTIF</b>	Accessibilité aux quais de la Gare de Marin-Epagnier pour les personnes à mobilité réduite (personnes en chaises roulantes, mères avec poussettes, transport avec valises)
<b>PROPOSITION</b>	Améliorer l'accessibilité des arrêts de transports publics aux personnes à mobilité réduite
<b>DESCRIPTIF</b>	Mise en conformité de la gare de Marin-Epagnier pour le transport des passagers en ayant une rampe d'accès aux quais
<b>ENJEUX</b>	Facilité l'accès pour tous les voyageurs potentiels Favoriser le transport pour la mobilité douce
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	2023: selon l'obligation faite aux entreprises de transports ferroviaires
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	BLS, autorités communales(exécutif et législatif)

<b>THEMATIQUE</b>	ENERGIE
<b>OBJECTIF</b>	Réduire la consommation énergétique de la commune fusionnée (électricité, combustibles, énergies grises) des ménages et des entreprises
<b>PROPOSITION</b>	Stratégies pour promouvoir une sobriété énergétique globale (ménage, mobilité, chauffage, alimentation, entreprises). En relation avec la proposition du plan climat
<b>DESCRIPTIF</b>	Promouvoir l'économie d'énergie des ménages et des entreprises notamment dans les domaines suivants : Électricité ménagère (quotas), chauffage, mobilité, énergies grises (constructions, alimentation, consommation de biens), entreprises, eau. (ex: Subventionnement des compteurs de consommation)
<b>ENJEUX</b>	Ne pas tendre vers des mesures liberticides (taxes), favoriser la sensibilisation et les actions ponctuelles (dimanche sans voitures)
<b>CALENDRIER ESTIMATIF</b>	À inclure dans le plan climat
<b>ACTEURS A INTEGRER</b>	Administration, fournisseurs d'énergie, population



objectif:ne



## Annexe 2.4

# Fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise

## Groupe de travail *Loisirs, tourisme, santé*

### 1. Préambule

#### Membres

Commune	Fonction politique / société locale	Nom	Prénom
Hauterive	Société d'émulation d'Hauterive, Les Trempeurs d'Hauterive	ALIFONSO	Sébastien
Hauterive	Conseil général (PLR), ComFus, ComNature et ComSportCulture	BECKER VERMEULEN	Corinne
St-Blaise	Conseil général (PS) / EREN	BLANCHOU	Olivier
St-Blaise	PS Saint-Blaise	BOUREAU	Julien
Hauterive	FC Hauterive	EYMANN	Martial
Hauterive	Services techniques Hauterive	FERRARA	Archedio
St-Blaise	Administration communale	GUINAND	Maxence
La Tène	Conseil général (PLRT), ComFin / Tennis-club, pétanque, Animatène	JOLIDON	Daniel
La Tène	Ludotène	LENWEITER	Isabelle
La Tène	Association du P'tit Four de Thielle-Wavre	MASSON WALMSLEY	J.-Jacques Célia
La Tène	Conseil général (PSLT)	MATTMANN	Philippe
Enges	Trésorière Anim'Enges	PAUCHARD	Laurence
Hauterive		RAMSBACHER- MANTLE	Sonya
St-Blaise La Tène	Conseil communal	RENAUD DUBOSSON	Marc Valérie
Enges	Conseil communal	RENFER	Vanessa
Hauterive	Conseil général, Vice-présidente des Amis de la peinture et sculpture	VILLENA	Iorena
La Tène	Ichtus	VONLANTHEN	Bastien

Étaient présents pour l'accueil lors de la première séance, les conseillers communaux suivants: Martine Steiger Burgos (Hauterive), Valérie Dubosson (La Tène) et Pierre Schmid (St-Blaise).

**Nombre de séances tenues : 6**

**Personne(s) de contact**

Mme Katia Chardon Badertscher [katia.chardon@objectif-ne.ch](mailto:katia.chardon@objectif-ne.ch) +41 79 292 68 16

M. Charles-Guillaume Held [charles-guillaume.held@objectif-ne.ch](mailto:charles-guillaume.held@objectif-ne.ch) +41 76 471 70 37

**Rappel de la mission du groupe de travail**

*Court descriptif de la thématique et de la mission assignée aux groupes de travail en général et à celui-ci en particulier*

**Objectif général:** co-construire un projet de société fédérateur englobant les quatre communes.

**Mission:** fournir des propositions concernant les 3 thèmes des loisirs (offre, organisation, infrastructures, mobilité...), du tourisme (offre, visibilité, infrastructures...) et de la santé (prévention, lien avec le sport, santé physique et psychique...), ceux-ci étant porteurs de lien, de qualité de vie et d'attractivité pour les habitants de la future commune.

**Notions-clés** issues des centres d'intérêts évoqués par chacun lors du tour de table de la première rencontre (en vrac, non exhaustif): *je suis venu pour...*

- **Favoriser le vivre ensemble:** participer à un projet qui réunit / envie de travailler ensemble / contribuer à et faire perdurer la vie de village, faite de et porteuse de solidarité / mettre en évidence la multi-culturalité / se saisir du dynamisme des sociétés locales (nombreuses, liées ponctuellement sur des projets) / se référer à un passé régional historique commun pour créer une identité...
- **Valoriser l'existant:** voir comment les offres communales locales (ludothèque, groupements sportifs, société d'émulation, infrastructures sportives, camping, transports publics, VTT, parcours Vita, club ICHTUS, salles, lieux en plein air...) peuvent bénéficier de la fusion et/ou y contribuer / les valoriser / envie d'intégrer l'existant dans la nouvelle commune / porter la voix d'un petit village en montrant la richesse de ce qui y est déjà organisé...
- **Valoriser le territoire:** mise en valeur du territoire dont la situation géographique n'est pas totalement exploitée à ce jour, mais qu'il s'agit également de préserver / valoriser le patrimoine bâti de la commune...
- **Apporter mon expérience:** contribuer à la fusion en apportant l'expérience d'un petit village (Engollon) associé à la fusion de Val-de-Ruz / de l'événementiel / du tourisme / de la vie d'un habitant nouvel arrivant...
- **Satisfaire ma curiosité au sujet du processus et y contribuer:** grand intérêt pour ce processus participatif / considérer les sociétés locales comme des vecteurs de communication dans le but d'accompagner au mieux le processus de fusion, son acceptation et sa réussite...

## 2. RECOMMANDATIONS AU COMITE DE PILOTAGE

Trois mots-clés apparaissent en filigrane des huit propositions faites par le Groupe de travail *Loisirs, tourisme et santé*: lien social, organisation et infrastructures.

La première recommandation du Groupe est donc de **placer le souci de conserver, favoriser et développer le lien social au centre du processus de fusion.**

Parmi les nombreuses activités de loisirs recensées, la culture et le sport sont deux domaines à privilégier dans cette ambition: facteurs d'identité, vecteurs d'intégration et sources de créativité, la culture et le sport permettent de renforcer un sentiment d'appartenance commun et favorisent la cohésion sociale. En imaginant un week-end consacré annuellement à la culture, en identifiant la nécessité de proposer des fêtes d'importance, en se préoccupant du lien avec les sociétés locales - qu'il s'agira pour les futures autorités communales de choyer, et en proposant de faire le point dès que possible sur la question des infrastructures, le Groupe de travail *Loisirs, tourisme et santé* souhaite encourager le comité de pilotage dans une vision ambitieuse, car rassembleuse, de la fusion.

Pour permettre le lien social, les liaisons et les lieux "physiques" de rencontre seront également indispensables: **au comité de pilotage de s'assurer de la qualité des infrastructures et d'inciter les futures autorités à planifier l'avenir!** Sortie en première place de l'exercice de priorisation des propositions du Groupe, l'idée de doter la nouvelle commune d'une politique active en termes de mobilité douce et de transports publics a recueilli beaucoup d'intérêt et de nombreuses propositions originales y sont rattachées. Car, pour rassembler les habitants de la future commune, il s'agira de permettre à la population de se déplacer aisément au sein de ce territoire agrandi, que ce soit pour le travail, les achats, l'obtention de prestations de service ou les loisirs, au moyen d'infrastructures de transports collectifs innovants.

Concernant les lieux de rencontre, la proposition de compléter l'offre actuelle en créant un centre multi-fonctions, usages et activités, ainsi que celle de rechercher, identifier, rénover ou éventuellement acheter des bâtiments ou locaux qui pourraient être transformés en théâtres, salles de concert, salles d'exposition, résidences d'artistes montrent l'importance du sujet.

Cependant, pour éviter de donner naissance à une commune "reliée uniquement à elle-même", l'ouverture et la contribution à l'offre de loisirs présente dans la région, voire au-delà des frontières cantonales, doivent aussi être renforcées. De belles infrastructures (patinoire, anneau d'athlétisme, théâtre du Passage, etc.), permettant d'offrir des prestations culturelles et/ou sportives de qualité, que l'on soit spectateur ou acteur de celles-ci, existent à proximité: il s'agit d'y associer pleinement la nouvelle commune.

**Plusieurs pistes organisationnelles, prometteuses aux yeux du Groupe de travail, mériteront d'être explorées.** Ainsi, rejoindre les syndicats intercommunaux régissant les infrastructures d'envergure constitue un premier pas nécessaire, alors qu'à l'interne il sera indispensable de proposer une collaboration dynamique aux sociétés locales. L'un des enjeux de la fusion sera de communiquer clairement les objectifs à ces dernières: veut-on regrouper les forces en présence dans le but de réaliser quelques économies d'échelle, des gains financiers, et également une amélioration de la visibilité de la commune? Le Groupe de travail n'a jusqu'ici pas relevé clairement cette ambition, mais si elle devait s'avérer réelle, alors il recommande une prise de contact avec les sociétés locales pour identifier leur vision des choses et l'état d'esprit dans lequel elles se trouvent dans le contexte de fusion. Ceci en vue de travailler, durant la première législature de la nouvelle commune, à un regroupement des ressources: il peut s'agir de mise en commun de matériel, de regroupement des entités formatrices comme de partage d'entraîneurs, ou alors de fusion entre clubs, par exemple. Si ceci correspond bel et bien à la vision du comité de pilotage, et avant que la question financière ne joue un rôle moteur dans la réflexion communale concernant ce domaine, le pilotage

stratégique et politique et le soutien des autorités aux associations sportives et culturelles pour aller dans ce sens seront importants. Enfin, l'inclusion de l'entier du territoire de la commune fusionnée dans le périmètre du Parc Chasseral constitue une autre mesure d'organisation à examiner.

La communication est également un thème transversal d'importance, créateur de lien et soutien de l'organisation communale, relevé par le Groupe de travail. Un site web et toutes ses déclinaisons les plus actuelles permettront d'informer les citoyens, de promouvoir l'offre de loisirs ainsi que les infrastructures, tout en offrant des prestations facilitées, lors de réservations par exemple: pour contribuer à une bonne organisation de la nouvelle commune, un tel outil est vivement attendu.

Outre le sujet des loisirs et dans le respect de la mission qui lui a été confiée, le Groupe de travail s'est également penché sur les thématiques du développement touristique (offre, visibilité, infrastructures...) et de la santé (prévention, lien avec le sport, santé physique et psychique...), en les considérant comme porteurs de lien, de qualité de vie et d'attractivité pour les habitants de la future commune. Ses conclusions sont les suivantes:

En termes de tourisme, toute amélioration de l'offre et des infrastructures de loisirs permettra de renforcer les capacités d'accueil de nos visiteurs, alors que les propositions faites en termes de communication contribueront à la visibilité de la destination. Toutefois, les membres du Groupe de travail n'ont pas identifié de véritable vocation touristique à la future commune fusionnée et conçoivent davantage le développement de cette branche économique comme un complément au rayonnement de Neuchâtel, avec certes **de très beaux atouts locaux à faire valoir comme les rives du lac, le Laténium et un potentiel d'extension de son territoire qui pourrait être offert au Parc régional Chasseral**, tout en permettant à la commune fusionnée de bénéficier des prestations d'un tel organisme de développement régional – ceci restant à étudier.

**Différentes propositions du Groupe ont par ailleurs vocation à contribuer à la prévention de la santé**, comme le déploiement d'une politique active en termes de mobilité douce et le soutien de l'offre de loisirs actifs ainsi que l'anticipation nécessaire en matière d'infrastructures, le thème du lien social contribuant pour sa part à la santé psychique des habitants. Il a toutefois été relevé que les prestations de la future commune fusionnée devront, en matière de santé, répondre aux attentes des habitants: il s'agit ainsi, notamment, de ne pas laisser définitivement se refermer le dossier d'installation d'un cabinet de groupe. Cet enjeu actuel, commun à la majorité des villes et communes en Suisse, doit être pris en considération et des réponses doivent permettre de maintenir, voire développer les prestations à la population. **Avoir une vision sur le nombre de cabinets, anticiper les départs à la retraite et être actif pour l'installation de médecins en cohérence avec les besoins exprimés par les éventuels spécialistes, tout en encourageant la création de cabinets pluridisciplinaires, constitue le minimum requis en termes de politique sanitaire.**

### 3. SITUATION ACTUELLE – ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, DEFIS/MENACES

Lister de manière synthétique les éléments identifiés pour les quatre communes dans la thématique du GT. Analyse **SWOT**.

Atouts	Faiblesses
<p><b>Une identité commune</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Histoire Celte</li> <li>• Solidarité</li> <li>• Attachement des citoyens à leurs communes respectives, mais aussi à la région (il faudra traduire cela en nouvelle commune)</li> <li>• L'accueil des nouveaux citoyens (fête du 3 février à St-Blaise)</li> <li>• Liens créés via l'école</li> <li>• Attachement des villageois aux sociétés</li> <li>• Lien historique entre les communes: la Paroisse politique</li> </ul> <p><b>Le dynamisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre culturelle</li> <li>• Animation des rives (manifestations sportives, club ICHTUS, manifestation du Watt Air Jump...)</li> <li>• Rassemblement périodique de la population &gt; liens</li> <li>• Ludothèque = lieu de rencontre entre les générations</li> <li>• Beaucoup d'animations locales</li> <li>• Offre abondante et complémentaire pour la population &gt; attractivité</li> <li>• Nombre de sociétés</li> <li>• Offre de loisirs nautiques (ICHTUS)</li> </ul> <p><b>Le territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possible de circuler en transports publics entre les 4 communes</li> <li>• Complémentarité / variété / attractivité entre les différentes parties du territoire (lac, forêt, montagne, campagne, centre village, plage) 6x</li> <li>• Diversité du territoire et de sa population</li> <li>• Activités sportives de proximité</li> <li>• Concentration des communes</li> <li>• Bord du lac accueillant et bien aménagé</li> </ul>	<p><b>L'organisation, les finances, les soutiens (la gouvernance)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque de financement pour de beaux et grands projets de sport et loisirs</li> <li>• Manque de soutien à l'Art (2x)</li> <li>• Pas assez de moments récréatifs</li> <li>• Règlements communaux disparates en la matière</li> <li>• Manque d'aide pour les jeunes (transports pour aller au centre sportif de Colombier)</li> <li>• Difficultés de communication / information entre les communes / on pourrait améliorer la circulation des infos (2x)</li> </ul> <p><b>Les infrastructures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de transports publics réguliers pour Enges / Wavre / Thielle 2x / Transports / TP, accès aux différents sites</li> <li>• Réseaux cyclistes</li> <li>• Manque de bancs (santé) et de WC</li> <li>• Manque un théâtre, une salle de spectacle</li> <li>• Manque de salles de gym</li> <li>• Hauterive: manque de lieux pour les jeunes</li> <li>• Où se trouve le centre culturel pour la musique, les arts en général?</li> <li>• Manque d'hébergement touristique (2x)</li> <li>• Place de jeu + cour de l'école de Wavre</li> <li>• Saturation des infrastructures sur les plages</li> <li>• Manque point de recharge pour les vélos électriques</li> <li>• Manque d'appareil de sport collectif sur les plages</li> <li>• Culture (peu d'offre)</li> <li>• Pas de grande place de village</li> <li>• Terrains de basket en bitume</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité (bateau, train, bus, autoroute)</li> <li>• Un environnement à préserver</li> </ul> <p><b>Les infrastructures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructures existantes (parcours Vita, stade, piscine, VTT, camping...) 2x</li> <li>• Nouvel auditoire du collège de Vignier</li> <li>• Équipements et installations sportives en libre accès</li> <li>• Quelques sites touristiques +++ (Laténium, camping de La Tène...)</li> <li>• Large gamme de prix dans les hébergements touristiques</li> </ul>	<p><b>Les mentalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Esprit de clocher</li> <li>• Manque de dynamisme / d'engagement de la population en général (2x)</li> <li>• Interaction</li> <li>• Peu d'habitants bénévoles (2x)</li> <li>• Peu de liens et de contacts entre les clubs des différentes communes</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p>	<p><b>Menaces/risques/défis</b></p>
<p><b>Spécifiquement pour les autorités – "gouvernance", organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Desserte en TP à améliorer à Wavre / Enges</li> <li>• Meilleure gestion des infrastructures tant en occupation que financière</li> <li>• Réunir les citoyens pour des occasions festives / Faire les fêtes importantes ensemble: 1<sup>er</sup> août, 1<sup>er</sup> mars</li> <li>• Sentiment d'appartenance à une "région"</li> <li>• Plus d'attractivité</li> <li>• Complémentarité en termes d'infrastructures sportives et de loisirs / Mise en commun des infrastructures</li> <li>• Un grand centre sportif plutôt que plusieurs petits</li> <li>• Une situation, un environnement à préserver</li> <li>• Règlements communs</li> <li>• Achat de matériel en grande quantité</li> <li>• Repenser les rives</li> <li>• Gestion du territoire plus cohérente (bio, autre...) / Des vigneron et des agriculteurs qui passent au BIO? Atout santé!</li> <li>• Enges est membre du Parc régional Chasseral &gt; inclure l'entier du territoire de la nouvelle commune</li> <li>• Plus grande offre touristique &lt; plus de moyens pour la développer et la promouvoir</li> </ul>	<p><b>Les risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chacun reste dans son coin</li> <li>• Effet de clocher / Attachement de la population à leur commune, "esprit de clocher"</li> <li>• "Oublier" les petites entités / Le gros mange le petit / Oubli des "petits"</li> <li>• Que rien ne se passe...</li> <li>• Lenteur de la mise en place</li> <li>• Inégalités de traitement</li> <li>• Perte du sentiment d'appartenance</li> <li>• Disparitions (animations, événements) / Abandon d'infrastructures</li> <li>• Pertes des places de travail</li> <li>• Manque de communication</li> <li>• Beaucoup de choses se mettent en place mais les habitants n'adhèrent pas</li> </ul> <p><b>Les menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forcer à fusionner des petites sociétés</li> <li>• Règlement plastique jetable</li> </ul> <p><b>Les défis</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre touristique globale</li> <li>• Utiliser les plages pour attirer les touristes (chaises, grills...)</li> <li>• Les 4 communes à pied ou à vélo (électrique)</li> <li>• <b>Beaucoup d'itinéraires et d'infrastructures aux alentours et traversant la commune (ex: places de pic-nic, Chaumont...)</b> (2x)</li> <li>• Pôle d'attraction</li> <li>• Développer l'information sur l'offre</li> <li>• Un site web alléchant avec l'offre des 4 communes</li> <li>• Plus de visibilité au niveau cantonal ou même national (tourisme)</li> <li>• Augmenter la visibilité des loisirs, des sports et de la culture</li> </ul> <p><b>Spécifiquement pour les citoyens (sociétés locales)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Complémentarité en termes de sociétés / Synergies entre sociétés</li> <li>• Collaborer / Dynamisme par l'union / Plus de dynamisme / Dynamiser les sociétés par le nombre</li> <li>• <b>Développer des compétitions sportives</b></li> <li>• Plus d'attractivité pour trouver des sponsors</li> </ul> <p><b>Ensemble</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien renforcé aux initiatives qui animent les villages</li> <li>• Plateforme commune (annonces) pour toutes les sociétés locales</li> <li>• Journée sportive de présentation des clubs</li> <li>• Plus d'actions communes</li> <li>• Mise en réseau des contacts</li> <li>• Réfléchir en pensant ensemble</li> <li>• "Syndicaliser" les sociétés sportives et culturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quid des syndicats intercommunaux?</li> <li>• Où sont les futurs artistes?</li> <li>• Étaler le tourisme</li> <li>• Créer un sentiment d'appartenance</li> <li>• Faire se rencontrer la population</li> <li>• Les finances (2x)</li> </ul>
---	---

*En rose: transmis par le GT Attractivité / En orange: concerne le GT Territoire, mobilité et climat*

## 4. PROJETS

*Lister et décrire de manière synthétique les projets actuellement en cours ou planifiés en lien avec la thématique du GT. Si les membres du GT n'ont pas connaissance de projets particuliers, ils/elles peuvent formuler de nouvelles idées potentielles ou à explorer.*

Projets actuellement en cours ou planifiés	Description du projet: objectif, moyens, dimension intercommunale, ...
Réfection du Temple de St-Blaise	Les aménagements futurs permettront de poursuivre l'organisation de concerts.
Centre de santé à St-Blaise	Réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe. Deux visions du projet s'opposent, situation bloquée. Évolution de la situation à suivre.
Immeuble (appartements avec accompagnement) à la place de l'abri + parking à la poste d'Hauterive	Potentiel danger pour les sociétés locales avec la perte du local de stockage. Partie dortoirs et cuisine dont l'avenir n'est pas fixé.
Installation de fitness extérieurs sur la plage d'Hauterive, à St-Blaise et à La Tène	Liaisons entre les sites à envisager (partenariats, rencontres, parcours...) + animation / encadrement.
Réfection des bâtiments dans la zone technique du port de St-Blaise (à voter)	
Réfection de la zone sportive au port de St-Blaise (à voter)	
Réfection de la zone sportive aux Fourches à St-Blaise (à voter)	
Extension du Passeport vacances (né à Hauterive, autrefois à Pâques et désormais en octobre) à l'entier du territoire de la nouvelle commune	Activités déjà proposées depuis 2022 à tous. Une semaine en octobre, avec des activités à la journée (de 8h à 16h, yc le repas de midi) dans chaque village successivement.
Réfection de la route cantonale de Monruz à St-Blaise (RC 5)	Passage à 2 voies + création d'une piste cyclable, d'ici 2025 – 2026 jusqu'à St-Blaise.
Organisation d'un mini-bus entre l'arrêt du funiculaire de La Coudre et St-Blaise	Motion déposée à Hauterive; idée de desservir le haut du village, le centre sportif... Budget estimé CHF 400'000.-.
Tunnel d'évitement du centre d'Hauterive	Projet ancien.

Idées de projets	Description du projet: objectif, moyens, dimension intercommunale, ...
Brochure	Avoir une brochure touristique commune aux quatre villages que nous pourrions déposer dans les commerces, administrations, hôtels et restaurants, chambres d'hôtes, campings, ports, etc. + Répertoire des activités de plein-air (places de pic-nic, équipements, endroits où l'on peut laisser son chien sans laisse, location de paddles [par exemple], ...).
Installation de stations de recharge pour vélos électriques	En complément aux vélos en libre-service (?).
Création de zones non-fumeur autour des lieux dédiés au sport	Existe-ra de façon incitative aux abords des places de jeux (La Tène) afin de sensibiliser les adultes à ne pas montrer un mauvais exemple ;)
Réaménagement du sentier pédestre du lac entre St-Blaise et La Tène	Prolonger l'actuel sentier, passer devant Préfargier (Cf. Plan directeur [cantonal] des rives).
Organiser une journée sportive et artistique afin de permettre aux clubs de se présenter et de faire essayer leurs activités	(Opportunité identifiée)
Prolonger le bus 101 ou 107 jusqu'à la plage de La Tène, avec intermédiaire à Paul-Vouga (arrêt actuel du bus postal) afin de permettre un accès facilité aux zones sportives et à la plage	Historiquement, aménagements prévus à La Tène pour qu'un bus puisse tourner. Le car postal descend déjà jusqu'au CIS.
Un regroupement, nouvelle construction, ou agrandissement du CSUM (construction scolaire à usages multiples - 2 salles de sports et salle de classes, anciennement la crèche / repas du parascolaire à la Fondation des Indiennes) afin d'accueillir un nouveau local pour la ludothèque.	De ce fait, il y aurait dans un même périmètre les écoles, la bibliothèque, ainsi que, une rue plus loin, la crèche. Avec un parking en sous-sol afin de pouvoir « charger » les grands jeux que nous louons.
Un plus grand centre sportif sur le site de la Tène	Entre le CIS et le terrain de foot, avec de nouveaux locaux plus spacieux et modernes pour la mise en place de camps de sports pour la jeunesse (hébergements collectifs actuels liés au restaurant de La Tène).
Affichage, communication	Trouver un moyen centralisé d'accéder facilement à l'information sociale et culturelle. Réflexion à mener pour compléter le Bulcom, NEMO News et le site internet.

Places publiques et cours d'écoles	Idée de faire un état des lieux des places publiques et cours d'écoles où les habitants peuvent se réunir >> améliorations à envisager.
Balades - découvertes	À envisager spécialement à la naissance de la nouvelle commune, guidées par des citoyens (connaissance du patrimoine communal, des jolis coins, d'anecdotes..), avec animation, apéro...
La Suisse bouge	Balades organisées entre Hauterive, St-Blaise, Enges et La Tène.
Identification d'itinéraires à parcourir en TP puis à pied (au fil de nos lignes?)	
Nouveau collège à Hauterive	Avec salle polyvalente: par exemple pour permettre l'accueil des écoliers à midi.
Valoriser les œuvres et les dons accumulés dans les communes	En faire quelque chose, une expo itinérante, par exemple.
Création d'un pôle de développement durable	Comme alternative au Pôle économique, en utilisant les terres (prévues pour le pôle économique, actuellement exploitées de manière intensive) proches de terres agricoles exploitées en bio. Développer des produits proposés aux habitants (sous forme de paniers, par ex.). Lien avec les jardins communaux (existants et très demandés sur Hauterive, St-Blaise) >> une offre supplémentaire pourrait être créée.
Mobilité douce	Répertoire des parcours pédestres et des pistes cyclables, pour apporter des compléments ou des améliorations.
Valoriser les produits locaux: vente à la ferme ou chez le producteur, épicerie locale	Développement de points de vente directe. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauterive: ne reste qu'une boulangerie</li> <li>- Wavre: une épicerie ambulante passait mais l'activité vient de cesser</li> <li>- Enges: marché en self-service à la ferme</li> <li>- Lordel: projet de magasin dans le four à pain (en cours de rénovation, partenariat avec le Parc Chasseral)</li> </ul> Marché: "Des Roseaux", au port d'Hauterive bimensuel à la belle saison / à St-Blaise, tout petit, hebdomadaire... en perdition ;(

*En orange: concerne le GT Territoire, mobilité et climat*

## 5. REPONDRE AUX FAIBLESSES ET DEFIS/MENACES, VALORISER LES PROJETS, ATOUS ET OPPORTUNITES

Décrire les manières possibles de répondre aux éléments identifiés aux chapitres 2 et 3.

Atout/opportunité/projet	Propositions y liées
Enges est membre du Parc régional Chasseral	<p><b>Intégrer toutes les communes fusionnées dans le Parc Chasseral.</b></p> <p><u>Avantages :</u></p> <p>L'infrastructure déjà existante pour organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expos</li> <li>- Camps nature, balade, en lien avec les Jardins Musicaux.</li> <li>- Promotion des produits locaux.</li> </ul>
Difficulté de communication / information	<p><b>Création d'un site web destiné aux habitants et vitrine pour les touristes/visiteurs/futurs habitants.</b> Attention, site distinct du site <i>administratif</i> de la future commune.</p> <p>Idées pour le contenu (recensement des offres par onglet thématique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Histoire (lacustre, aide du Laténium)</li> <li>○ Tourisme (balade, patrimoine restauration hébergement, lac-montagne)</li> <li>○ Culture (musées, bibliothèque, ludothèque, galeries, écoles de musique)</li> <li>○ Activités sportives (clubs-sociétés, location vélo, tennis, parcours vita/gym extérieur, infrastructures)</li> <li>○ À venir, événements, ...</li> </ul> <p>(Transports à inclure ?)</p> <p>(À décliner sous forme de brochures ? Pdf téléchargeable pour la distribution et l'impression.)</p> <p>Utile en amont de la fusion pour donner une image de ce qu'on regroupe ou présente (avant-goût de la future commune).</p> <p>+ Application (notamment pour les touristes) (pas forcément nécessaire, un site compatible pour les smartphones suffit), Code QR ?</p>

	<p>Voir site de l'association des prestataires touristiques du Val-de-Travers <a href="http://www.myvaldetravers.ch">www.myvaldetravers.ch</a> , qui travaille sur Convention avec la Commune pour valoriser les activités, cette dernière ne s'occupant effectivement que des informations administratives et politiques.</p> <p><b>Création de code QR</b></p> <p>Possibilité de réservation (hébergements, activités, location et réservation engins, file rapide pour musée après réservation sur internet, transports publics)</p>
<p>Une fête par année qui regroupe tous les villages fusionnés</p>	<p><b>Réunir les citoyens par les fêtes importantes</b>, le 1<sup>er</sup> août, le 1<sup>er</sup> mars, St-Nicolas, Noël, chasse aux œufs à Pâques. Célébration des Majorants, repas par les aînés.</p> <p>Qu'est-ce qu'on garde dans les villages, qu'est-ce qu'on organise en commun ? <b>Inventer une nouvelle fête qui réunit toutes les communes.</b></p> <p>Identifier le local et ce qui peut être fait ensemble ou créer quelque chose de nouveau. Équilibre délicat à trouver entre ce qui est maintenu dans les villages et ce qui est regroupé.</p>
<p>Manque de lieux pour la culture (et le sport)</p>	<p><b>Compléter l'offre actuelle en créant un centre multi – fonctions, usages, activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dortoirs style camping (en semi dur), réaffectation du collège de la Rive de l'Herbe.</li> <li>- (Création d'un groupement des sociétés locales).</li> </ul> <p>Dans l'idée des <i>community center</i>.</p> <p>Attention à la centralisation dans un seul village (risque de dégradation du processus de fusion).</p>
<p>Existence de nombreuses sociétés locales</p>	<p><b>Création d'un groupement des sociétés locales (faitière)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettrait d'avoir un seul interlocuteur avec la commune et plus de poids politique.</li> <li>- Mise à disposition de matériel divers pour tous.</li> <li>- Soutien aux développements de synergies entre différents clubs (attention! aucune incitation aux fusions).</li> </ul>
<p><b>Défi/menace/risque</b></p>	<p><b>Propositions y liées</b></p>
<p>Où sont les futurs/actuels artistes de la nouvelle commune?</p>	<p><b>Créer un week-end de la culture</b> (arts visuels, musique, etc...) Donner de la visibilité aux artistes de la commune.</p>

<p>Culture, peu d'offres. Faire se rencontrer la population</p>	<p>Faire se rencontrer les gens. Créer un sentiment d'appartenance. Avantage : opération <i>low cost</i>.</p> <p><b>Être attentif à un tournus des lieux d'exposition.</b></p> <p><b>Faire un inventaire exhaustif des œuvres en possession des 4 communes.</b> Idée d'avoir ce support pour travailler dans les écoles. Jouer sur le passé (→ fonds des communes), le présent (→ artistes actuels) et le futur (→ les enfants).</p>
<p>Alternative à la voiture dans les déplacements: transports publics + vélo</p>	<p><b>Développement de transports publics autonomes</b> (sans chauffeur, avec technologie) qui permettent d'effacer les dénivelés et rendre attractif la mobilité douce et le cyclisme (+ attrait touristique).</p> <p><b>Encourager l'implémentation de start-up travaillant dans le domaine (innovation).</b></p> <p><b>Mutualisation et rationalisation des places de parc (inutilisées le week-end).</b></p> <p>(En lien avec propositions ci-dessous)</p>
<p>Réseaux cyclistes (failles)</p>	<p><b>Identifier clairement les manques</b> en vue d'améliorer l'interconnexion des quatre anciennes communes.</p> <p><b>Compléter, améliorer les réseaux actuels</b> en désenclavant le mieux possible Enges, en complétant le trajet entre Thielle et Wavre.</p> <p>(En lien avec propositions ci-dessus)</p>
<p>Manque de lieux pour la culture (et le sport) (Troupes présentes dans les villages, mais sans locaux)</p>	<p><b>Rechercher (travail de recensement) et acheter des bâtiments ou locaux</b> qui pourraient être transformés en théâtre, salle de concert, salle d'exposition, résidences d'artistes</p> <p><b>Favoriser un réseau de petites unités</b> (pas un seul grand centre)</p>

	<p><b>Soutien aux artistes locaux</b> (travail en amont, de différentes façons, notamment en lien avec les propositions présentées ci-dessus: organisation d'un week-end de la culture / tournus entre les lieux d'expo / faire un inventaire des œuvres en possession communale).</p>
<p>Difficulté de communication / information Chacun chez soi, l'esprit de clocher</p>	<p><b>Écrans d'affichage numériques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identiques dans chaque localité de la nouvelle commune (avec sponsors) (gérables à distance)</li> <li>- pour compléter les canaux d'information de l'administration communale et le contact direct, ainsi que les sites des communes</li> <li>- information/communication des sociétés + infos pratiques diverses (annonce des manifs)</li> <li>- définition des endroits stratégiques à faire</li> <li>- recherche des endroits où sont les flux de piétons les plus forts à mener</li> </ul> <p><b>+ réseaux sociaux ? (Instagram)</b></p>

## 6. PROPOSITIONS POUR LE PROJET DE SOCIETE

*Décliner les propositions pour le projet de société, sur base du contenu des 4 chapitres précédents, et/ou formuler de nouvelles propositions.*

PROPOSITION	Enjeu(x)	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
<p><b>1. Rechercher, identifier, rénover ou éventuellement acheter des bâtiments ou locaux</b> qui pourraient être transformés en théâtres, salles de concert, salles d'exposition, résidences d'artistes</p> <p><b>En utilisant ces infrastructures, créer un week-end de la culture</b> (arts visuels, musique, concours, etc.) &gt; proposer un rythme annuel, veiller à un tournus entre les lieux</p>	<p>Pallier au manque de lieux pour la culture (et le sport)</p> <p>Faire se rencontrer la population, créer un sentiment d'appartenance</p> <p>Soutenir l'activité et l'offre culturelle, valoriser les artistes locaux</p> <p>Soutenir l'activité culturelle en continu, et la ponctuer d'événements</p> <p>Faire vivre les œuvres en possession des communes (après en avoir dressé l'inventaire)</p> <p>Contribuer à l'attractivité de la commune</p>	<p>Inventaire des bâtiments en cours, sera achevé avant la fusion</p> <p>Inventaire des œuvres à envisager avant ou dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025</p> <p>Attribution des bâtiments à la culture: durant la première législature</p> <p>Organisation du week-end de la culture: peut démarrer dès les autorités et commissions ad hoc constituées. À organiser au moins une première fois durant la première législature</p>	<p>Acteurs culturels, (troupes de théâtre, ...) constitués en associations ou collectifs</p> <p>Artistes locaux</p> <p>Écoles</p>
<p><b>2. Compléter l'offre actuelle en créant un centre multi – fonctions, usages, activités</b></p>	<p>Manque de lieux pour la culture et le sport</p>	<p>1ère législature</p>	

PROPOSITION	Enjeu(x)	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
	<p>Promouvoir l'idée des <i>community center</i></p> <p>Compléter l'offre d'hébergement touristique (par des dortoirs style camping (en semi dur &gt; réaffectation du collège de la Rive de l'Herbe)</p>		
<p><b>3. Doter la nouvelle commune d'une politique active en termes de mobilité douce et de transports publics</b></p>	<p>Sécuriser (urgemment) le trajet des écoliers entre Marin et St-Blaise</p> <p>Améliorer l'interconnexion des quatre anciennes communes en identifiant les manques et compléter les réseaux de mobilité douce et de TP actuels (en désenclavant le mieux possible Enges, en complétant le trajet entre Thielle et Wavre, en complétant la liaison haut-bas d'Hauterive)</p> <p>Utiliser de façon optimisée l'espace occupé par le stationnement au profit d'itinéraires cyclistes</p> <p>Répondre aux besoins / intérêts de tous les citoyens et des touristes en développant d'autres moyens de transports</p>	<p>Dès que possible, à l'occasion de la réfection de la RC 5 Monruz – St-Blaise puis avec le développement des itinéraires cyclables entre St-Blaise et Marin: horizon 2026</p>	<p>État de Neuchâtel: développement territorial et neco pour la réflexion visant à soutenir l'installation de start-up</p>

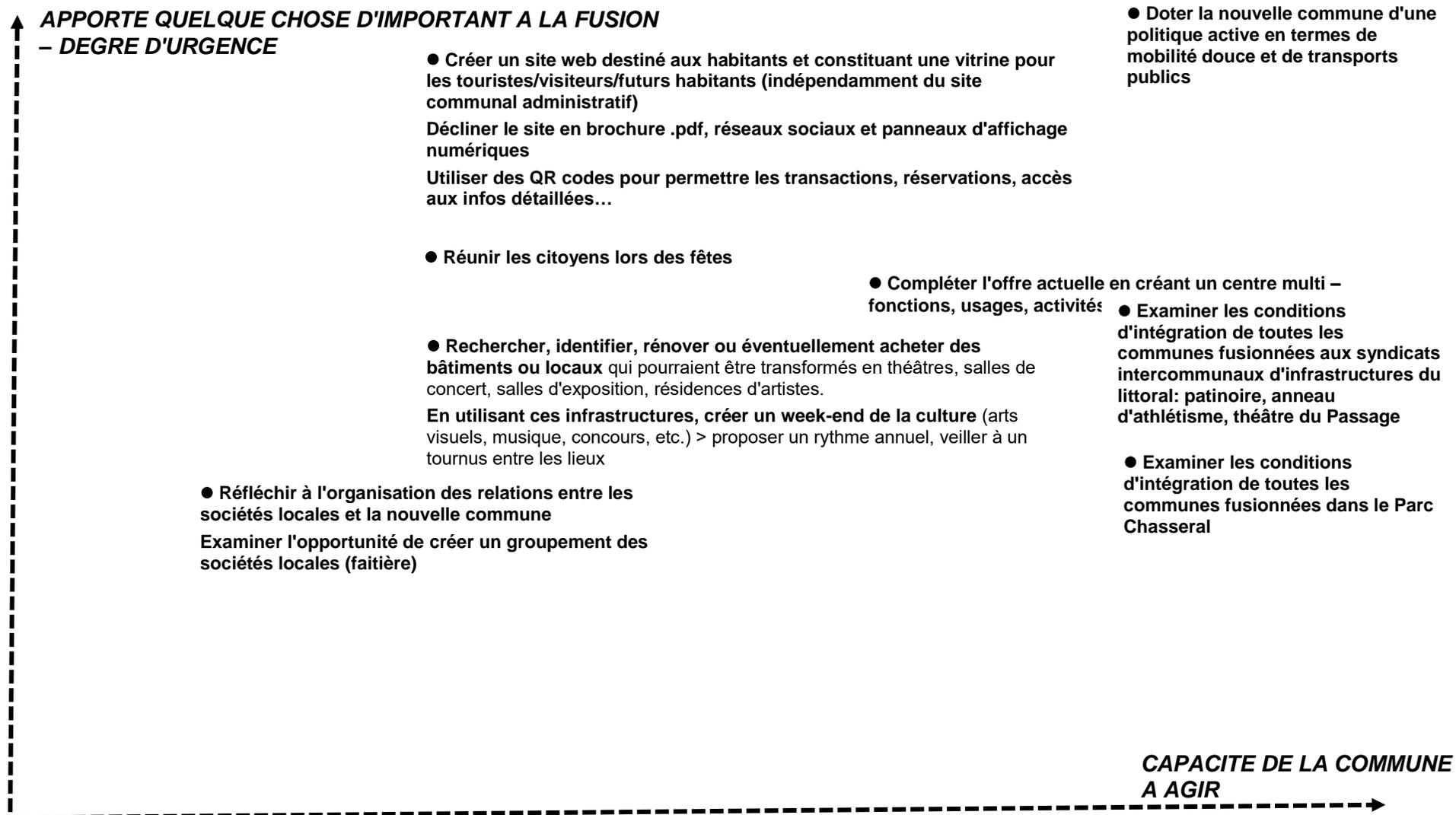
PROPOSITION	Enjeu(x)	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
	<p>(autonomes); pour cela, encourager l'implémentation de start-up travaillant dans le domaine (innovation)</p> <p>Profiter des travaux planifiés (de Monruz à Marin)</p>		
<p><b>4. Créer un site web destiné aux habitants et constituant une vitrine pour les touristes/visiteurs/futurs habitants (indépendamment du site communal administratif)</b></p> <p><b>Décliner le site en brochure .pdf, réseaux sociaux et panneaux d'affichage numériques</b></p> <p><b>Utiliser des QR codes pour permettre les transactions, réservations, accès aux infos détaillées...</b></p>	<p>Difficulté de communication / information</p> <p>Remédier au chacun chez soi, contrer l'esprit de clocher, créer l'unité de la nouvelle commune</p> <p>Rendre visibles les offres sportives et culturelles, les actualités ("que faire ce week-end?") et informations via des TIC* (yc. app' et réseaux sociaux)</p> <p><i>*Technologies de l'Information et de la Communication</i></p>	<p>Envisageable durant la première législature</p>	<p>À examiner.</p> <p>Réunion de prestataires, sociétés locales, commerçants. Rôle de la commune = impulsion, accompagnement de la réflexion, tenue de la liste des informations à diffuser</p>
<p><b>5. Examiner les conditions d'intégration de toutes les communes fusionnées dans le Parc Chasseral</b></p>	<p>Saisir l'opportunité de profiter d'une plateforme dynamique</p> <p>Être visibles au travers de l'offre du Parc et en réseau avec les Parcs suisses</p>	<p>Selon l'agenda du Parc (renouvellement de sa Charte tous les 10 ans)</p>	<p>État de Neuchâtel, milieux concernés (agriculteurs, viticulteurs, protecteurs de la nature...)</p> <p>Parc régional Chasseral</p>

PROPOSITION	Enjeu(x)	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
	Bénéficier d'un effet démultiplicateur		
<b>6. Réunir les citoyens lors des fêtes importantes</b>	Créer l'unité et le sentiment d'appartenance entre les habitants  Identifier une fête marquante (1 <sup>er</sup> août) tout en maintenant et valorisant les manifestations des villages  Harmoniser les calendriers des fêtes	Déjà lancé pour le 1 <sup>er</sup> août À mettre en place durant la première législature	
<b>7. Examiner les conditions d'intégration de toutes les communes fusionnées aux syndicats intercommunaux d'infrastructures du littoral: patinoire, anneau d'athlétisme, théâtre du Passage</b>	Promouvoir les loisirs actifs en utilisant les infrastructures existantes  Élargir l'éventail de l'offre de loisirs	Dans le cadre de l'élaboration du projet de fusion	
<b>8. Réfléchir à l'organisation des relations entre les sociétés locales et la nouvelle commune Examiner l'opportunité et potentiellement</b>	Disposer d'un bon panorama de qui subventionne quoi et sous quelle forme (matérielle, financières, ressources humaines...)	Dès 2025	Sociétés locales

PROPOSITION	Enjeu(x)	Calendrier estimatif	Acteurs à intégrer
<p><b>favoriser la création d'un groupement des sociétés locales (faitière)</b></p>	<p>Pour la commune propriétaire de locaux largement utilisés par les sociétés locales, pouvoir répondre aux demandes en disposant d'une vision complète de la situation</p> <p>Avoir un seul interlocuteur avec la commune et plus de poids politique</p> <p>Soutien aux développements de synergies entre différents clubs (Mise à disposition de matériel divers pour tous / attention : aucune incitation aux fusions!)</p>		

## PRIORISATION DES PROPOSITIONS

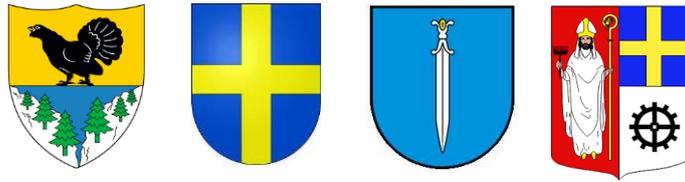
*Prioriser les propositions du chapitre 5, en fonction de leur importance / urgence et de la capacité de la commune à agir. Le cas échéant, réévaluer au chapitre 5 le calendrier défini. Reprendre cette priorisation*



**Importance / urgence: pondération de 1 à 5:**  
**1 = peu important et peu urgent**  
**5 = très important et très urgent**

**Évaluation de la capacité de la commune à agir:**  
**1 = maîtrise faible**  
**2 = maîtrise partielle**  
**3 = maîtrise totale**

PROPOSITIONS PAR ORDRE DE PRIORITE	Importance / urgence	Capacité à agir	Total
<b>1. Doter la nouvelle commune d'une politique active en termes de mobilité douce et de transports publics</b>	5	3	8
<b>2. Compléter l'offre actuelle en créant un centre multi – fonctions, usages, activités</b>	3.75	2.75	6.5
<b>3. Créer un site web destiné aux habitants et constituant une vitrine pour les touristes/visiteurs/futurs habitants</b> (indépendamment du site communal administratif) <b>Décliner le site</b> en brochure .pdf, réseaux sociaux et panneaux d'affichage numériques <b>Utiliser des QR codes</b> pour permettre les transactions, réservations, accès aux infos détaillées...	4	2.5	6.5
<b>4. Réunir les citoyens lors des fêtes importantes</b>	4	2.5	6.5
<b>5. Examiner les conditions d'intégration de toutes les communes fusionnées aux syndicats intercommunaux d'infrastructures du littoral:</b> patinoire, anneau d'athlétisme, théâtre du Passage	3.25	3	6.25
<b>6. Examiner les conditions d'intégration de toutes les communes fusionnées dans le Parc Chasseral</b>	3	3	6
<b>7. Rechercher, identifier, rénover ou éventuellement acheter des bâtiments ou locaux qui pourraient être transformés en théâtres, salles de concert, salles d'exposition, résidences d'artistes.</b> <b>En utilisant ces infrastructures, créer un week-end de la culture</b> (arts visuels, musique, concours, etc.) > proposer un rythme annuel, veiller à un tournus entre les lieux	3.25	2.5	5.75
<b>8. Réfléchir à l'organisation des relations entre les sociétés locales et la nouvelle commune</b> Examiner l'opportunité de créer un groupement des sociétés locales (faitière)	3	2.25	5.25



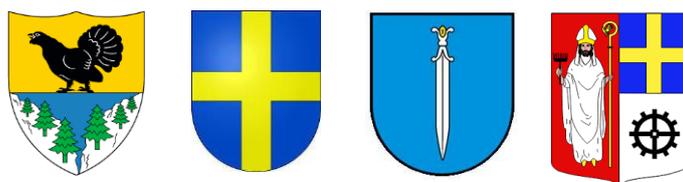
### **Annexe 3**

## **Synthèse des propositions des groupes de travail thématiques**

## Annexe 3

### FUSION LATENA - Synthèse des propositions des groupes de travail thématiques Pour le détail, se référer aux rapports propres à chaque groupe de travail (annexes au rapport de fusion)

GT auteur de la proposition	Proposition	Priorisation
<b>Groupe de travail Territoire, Mobilité et Climat</b>	<b>1. Créer une structure politique responsable d'assurer la résilience</b>	8
	1.1 Attribuer la résilience territoriale à un dicastère	7
	1.2 Attribuer un rôle de délégué-e au climat au sein de la nouvelle administration	8
	1.3 Travailler en accord entre les 4 urbanistes communaux notamment en lien avec les révisions de PAL	8
	1.4 Élaborer un plan climat intercommunal incluant notamment les stratégies pour promouvoir une sobriété énergétique globale (ménage, mobilité, chauffage, alimentation, entreprises), protection des terres agricoles, etc.	7
	1.5 Organiser des séances d'information thématiques, notamment sur la question climatique, des visites de sites et des actions participatives (à l'attention de la population, mais aussi des autorités et des employé-e-s communaux-ales)	8
	<b>2. Réduire la consommation d'énergies et encourager la production d'énergies locales et durables</b>	
	2.1 Réduire l'éclairage public et l'éclairage privé extérieur sur les parcelles privées	5
	2.2 Inciter au photovoltaïque	6
	2.3 Assainir l'isolation des bâtiments et optimiser énergétiquement les installations et les bâtiments	6
	2.4 Améliorer / Optimiser de la question des déchets	6
	<b>3. Lutter contre les îlots de chaleur en arborisant (aussi avec des arbres fruitiers) et favoriser la perméabilisation des sols</b>	8
	<b>4. Améliorer la mobilité douce et les transports publics sur l'ensemble du territoire</b>	
	4.1 Favoriser la mobilité douce sur tout le réseau	8
	4.2 Généraliser les subventions pour les abonnements de transports publics	8
	4.3 Améliorer l'accessibilité des arrêts de transports publics aux personnes à mobilité réduite	5
	4.4 Optimiser/mutualiser les liaisons en transports publics entre les localités de la future commune	6
<b>5. Favoriser l'économie circulaire et dynamiser les coeurs villageois en augmentant la clientèle</b>	7	
<b>Groupe de travail Économie et Attractivité</b>	<b>A. Développer une communication transparente, participative et interactive</b>	
	A1. Mettre en place une structure permettant à la population de participer à la vie et aux décisions politiques	8
	A2. Instaurer des rencontres entre le Conseil Communal et les entreprises, ainsi qu'entre les entreprises, chapeauté par le Conseil Communal	7.5
	A3. Créer un poste de délégué-e à la promotion économique et touristique, à la domiciliation et à la durabilité	7
	A4. Créer une marque de la commune fusionnée	7
	<b>B. Favoriser la vie associative et la cohésion sociale</b>	
	B1. Soutenir les associations locales en matière de logistique, de sécurité, de technique, d'administratif et de matériel en créant un pôle événement-support	5.5
	B2. Développer et mettre à disposition des habitant-e-s des jardins potagers sur les espaces disponibles	4
	B3. Créer une place commune aux 4 communes pour accueillir les grands événements (fêtes, marché)	3
	<b>C. Améliorer les services à la population, notamment en matière de santé et de salubrité</b>	
	C1. Faciliter l'installation de cabinets de groupes pour la médecine de premier recours sur la commune (groupes de médecins généralistes et pédiatres)	6.5
C2. Réflexion et optimisation du service des déchets au sein de la commune	4	
<b>D. Favoriser le commerce de proximité et les circuits courts</b>		
D1. Identifier les producteur-trice-s locaux-ales faisant de la vente directe, leur donner de la visibilité et encourager ceux qui n'en font pas	5	
<b>Groupe de travail Formation, Jeunesse et Liens Intergénérationnels</b>	<b>1. De manière transversale, porter une attention constante à la création et au maintien du lien social</b>	7
	<b>2. Se doter d'un panorama des infrastructures scolaires et de loisirs existantes permettant l'évaluation de leur adéquation</b>	7
	<b>3. Renforcer et développer l'accueil pré- et parascolaire dans des structures de proximité</b>	7
	<b>4. Explorer les possibilités de mettre en place une école organisée en continu</b>	6
	<b>5. Améliorer la représentativité de la commune fusionnée au sein des autorités scolaires</b>	5.25
	<b>6. Mieux intégrer l'école à la société (et vice-versa), "Mettre l'école au milieu du village"</b>	4.75
<b>Groupe de travail Loisirs, Tourisme et Santé</b>	<b>1. Doter la nouvelle commune d'une politique active en termes de mobilité douce et de transports publics</b>	8
	<b>2. Compléter l'offre actuelle en créant un centre multi - fonctions, usages, activités</b>	6.5
	<b>3. Créer un site web destiné aux habitants et constituant une vitrine pour les touristes/visiteurs/futurs habitants</b> (indépendamment du site communal administratif) Décliner le site en brochure .pdf, réseaux sociaux et panneaux d'affichage numériques Utiliser des QR codes pour permettre les transactions, réservations, accès aux infos détaillées, ...	6.5
	<b>4. Réunir les citoyens lors des fêtes importantes</b>	6.5
	<b>5. Examiner les conditions d'intégration de toutes les communes fusionnées aux syndicats intercommunaux d'infrastructures du littoral :</b> patinoire, anneau d'athlétisme, théâtre du Passage	6.25
	<b>6. Examiner les conditions d'intégration de toutes les communes fusionnées dans le Parc Chasseral</b>	6
	<b>7. Rechercher, identifier, rénover ou éventuellement acheter des bâtiments ou locaux qui pourraient être transformés en théâtres, salles de concert, salles d'exposition, résidences d'artistes.</b> En utilisant ces infrastructures, créer un week-end de la culture (arts visuels, musique, concours, etc.) > proposer un rythme annuel, veiller à un tournus entre les lieux	5.75
	<b>8. Réfléchir à l'organisation des relations entre les sociétés locales et la nouvelle commune</b> Examiner l'opportunité de créer un groupement des sociétés locales (faitière)	5.25



## **Annexe 4**

**Arrêté du Conseil général concernant l'adoption de  
la convention de fusion entre les communes  
d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise**



# LE CONSEIL GENERAL

DE LA

COMMUNE DE SAINT-BLAISE

## ARRÊTÉ RELATIF À L'ADOPTION DE LA CONVENTION DE FUSION ENTRE LES COMMUNES D'ENGES, HAUTERIVE, LA TÈNE ET SAINT-BLAISE

(du 8 juin 2023)

Le Conseil général de la Commune de Saint-Blaise,

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,

Vu le règlement d'application de la loi sur le fonds d'aide aux communes (RALFAC), du 22 octobre 2003,

Vu le rapport commun des conseils communaux aux conseils généraux à l'appui de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise, du 8 mai 2023,

Entendu le préavis de la commission de fusion,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Convention  
de fusion

### **Article premier**

Est adoptée la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise, signée le 8 mai 2023 par les Conseils communaux desdites communes et approuvée par décision préalable du Conseil d'Etat, du XX mai/juin 2023.

Référendum  
obligatoire

### **Art. 2**

En cas d'adoption par le 4 Conseils généraux des communes intéressées, ladite convention sera soumise au référendum obligatoire dans chacune de ces communes.

Saint-Blaise, le 8 juin 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
la présidente la secrétaire

Pascale Giron-Lanctuit

Ivana Marti